

Sixième séance

Mardi 11 juin, 15 heures

Présidence de M. Arbesser-Rastburg et de M. Rampak

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL:
DISCUSSION (*suite*)

Original allemand: Le PRÉSIDENT (M. ARBESSER-RASTBURG) — Nous reprenons la discussion du rapport du Président du Conseil d'administration et du rapport du Directeur général.

Original hébreu: M. VAKNIN (*vice-ministre du Travail et des Affaires sociales, Israël*) — L'économie israélienne a dernièrement souffert de trois problèmes principaux: le recul économique qui a suivi les attentats de septembre dernier, la crise mondiale de l'industrie de haute technologie et la recrudescence des activités terroristes palestiniennes. Cette conjoncture a porté atteinte à tous les secteurs de l'économie israélienne. Elle a touché le tourisme, le bâtiment, l'agriculture ainsi que le secteur de la haute technologie et des logiciels. Elle a causé le ralentissement de l'essor économique, une recrudescence du chômage, une réduction des investissements et une diminution des revenus de l'Etat. Il faut ajouter à cela les transformations rapides qui ont été le lot du marché du travail en Israël ces dix dernières années. L'absorption de près d'un million de nouveaux immigrants, l'addition de centaines de milliers de travailleurs étrangers, le déclin des organisations représentatives des travailleurs et des employeurs et l'essor de nouvelles méthodes d'emploi, tout cela a facilité l'envol de l'économie informelle. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous partageons l'inquiétude exprimée par le Bureau dans le rapport sur l'économie informelle qui a été présenté pendant cette Conférence.

Nous félicitons le BIT pour son initiative et nous participerons activement à la discussion qui suivra le rapport dans l'espoir d'apprendre et de partager notre expérience.

Depuis septembre 2000, l'Etat d'Israël est soumis à une offensive terroriste dont l'un des buts est d'ébranler les bases de notre société et de notre économie. De ce podium, je ne voudrais pas m'arrêter sur ce sujet, la position de mon gouvernement étant que les agences spécialisées de la communauté internationale ne doivent pas consacrer leurs débats à des questions d'ordre politique. Je tiens seulement à souligner que, malgré les difficultés inhérentes à la sécurité de l'Etat d'Israël, la politique israélienne consiste à distinguer la population civile et les groupes terroristes.

Nous avons donc fait un maximum pour ne pas entraver l'activité économique dans les territoires, et ceci malgré le danger que cela implique pour notre sécurité. Nous n'avons ni stoppé le libre-échange des marchandises, ni l'aide humanitaire destinée à la po-

pulation. Depuis, la politique israélienne a été de préférer l'emploi de nos voisins palestiniens à celui des travailleurs immigrés. Cependant, ceci constitue souvent un danger.

Mon gouvernement réaffirme que la paix avec nos voisins palestiniens doit être fondée sur le travail décent et la justice sociale comme stipulé dans le Préambule de la Constitution de l'OIT.

Nous espérons donc élargir et multiplier l'exemple de la zone industrielle de Erez. Dans cette zone, l'activité économique n'a jamais été stoppée malgré les efforts incessants des groupes terroristes palestiniens pour la perturber en prenant les travailleurs comme cibles. L'activité économique de Erez est un exemple pertinent de ce qui a été dit par le Directeur général dans son introduction au rapport, c'est-à-dire que, dans les deux camps, beaucoup continuent à croire en la paix et le dialogue.

Nous tendons la main à nos voisins palestiniens dans un esprit de paix et de coopération économique. Nous désirons une paix réelle et nous sommes prêts, comme par le passé, à offrir une coopération technique sur les questions de formation professionnelle, de sécurité et d'hygiène ainsi que de politique sociale. Mais répétons-le bien, la condition sine qua non à toute coopération est l'arrêt complet, sans équivoque, de toute activité terroriste.

Pour conclure, je désire remercier de nouveau le Bureau pour l'excellent travail professionnel qui a été fait pour préparer cette Conférence. Nous félicitons également la commission qui traite de la dimension sociale de la mondialisation. Je voudrais communiquer à la Conférence deux initiatives de mon gouvernement. La première initiative vise à instaurer un certificat social que toutes les entreprises fournissant les institutions gouvernementales devront recevoir. Cette certification ne sera octroyée que quand le fournisseur aura prouvé qu'il respecte strictement le Code du travail, y compris la loi du salaire minimal et la loi nouvellement promulguée en Israël concernant les droits des personnes handicapées.

La deuxième initiative est proposée à la Conférence, elle consiste à demander au Bureau d'étudier la question des options boursières qui remplacent une partie des salaires dans certains secteurs de l'industrie.

Rappelons que l'affaire Enron, aux Etats-Unis, a révélé que cette méthode de paiement n'est pas sans danger pour les travailleurs. Rappelons aussi que la convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, traite déjà des salaires payés en nature.

Original allemand: M. RIESTER (*ministre fédéral du Travail et des Affaires sociales, Allemagne*) —

Comme tous les deux ans, le rapport du Directeur général est un compte rendu des activités de l'OIT pour les deux années écoulées, et je voudrais apporter ma contribution à ce rapport en abordant la question de savoir comment l'OIT est perçue de l'extérieur et comment est perçue ce qu'elle a entrepris dans les années 2000 et 2001. Le terme qui vient d'être émise à l'esprit est «Travail des enfants». C'est une notion qui fait l'objet du rapport global dont la Conférence s'occupera demain. C'est pourquoi je ne dirai qu'une phrase: «La lutte contre le travail des enfants, pas seulement par la création d'un instrument normatif international et par le contrôle de son application mais aussi par l'aide concrètement proposée aux pays concernés dans le cadre du programme IPEC, est en quelque sorte un label de qualité de l'OIT. Personne ne s'étonnera que quelqu'un comme moi, issu du mouvement syndical, perçoive l'OIT comme une organisation qui défend la liberté syndicale et la liberté de convention collective. Récemment, nous avons célébré ici, à Genève, le cinquantième anniversaire de la création du Comité de la liberté syndicale. Ce que cette enceinte a accompli à ce jour mérite toute notre reconnaissance et une plus grande attention que celle qu'on lui accorde d'ordinaire. Je le dis en tant que représentant d'un pays sur lequel ce comité a déjà formulé une appréciation critique.

Je ne peux pas parler ici de liberté syndicale sans dire l'inquiétude que m'inspire la situation dans deux pays auxquels s'intéressent depuis assez longtemps les instances de surveillance de l'OIT: la Colombie et le Bélarus. Je lance un appel aux responsables de ces deux pays, sans évidemment méconnaître la situation difficile des autorités de l'Etat, en tout cas en Colombie, afin qu'ils fassent tout leur possible en liaison avec l'OIT pour que l'activité syndicale puisse à nouveau se développer librement dans ces deux pays sans menaces ni intimidation.

Cela fait seulement quelques années que l'OIT s'est attelée à une tâche à laquelle la communauté internationale accorde à juste titre une importance croissante, à savoir la participation à la reconstruction dans des zones de crise et en particulier dans les Etats qui ont été victimes de conflits armés. J'y vois là une concrétisation du mandat constitutionnel de l'OIT consistant à instaurer et préserver la paix mondiale par la justice sociale. La Bosnie-Herzégovine, le Mozambique, la Sierra Leone, le Timor oriental et bientôt l'Afghanistan attestent de la volonté de l'OIT de s'occuper de la reconstruction, y compris sur le plan social, et cela dès la première heure. L'importance d'une telle activité a été soulignée par le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, le 28 février, dans le discours qu'il a prononcé devant le Bundestag allemand lorsque, à propos de l'Afghanistan, il a déclaré: «A quoi cela sert-il de désarmer et de démobiliser des groupes d'adolescents et de jeunes gens si les personnes ainsi libérées ne peuvent fréquenter des écoles convenables ou ne trouvent pas de travail dans la vie civile?»

On peut citer comme impressionnantes de l'activité de soutien de l'OIT dans les zones de crise les diverses activités entreprises au profit des travailleurs dans les territoires arabes occupés, qui font l'objet de l'Annexe au rapport du Directeur général.

Celui qui s'intéresse à l'action extérieure de l'OIT pendant la période 2000-01 doit également rappeler l'importance croissante de cette Organisation au sein de la famille internationale. Elle a en effet apporté

des contributions importantes à la plupart des assemblées générales extraordinaires des Nations Unies, comme en témoignent les actes finaux de ses conférences. Les rapports avec la Banque mondiale et avec le Fonds monétaire international n'ont plus rien, depuis longtemps, d'un échange de politesses au plus haut niveau puisqu'à Washington aussi, on s'est rendu compte que l'injustice sociale minait la stabilité économique. Et j'ai l'impression que même par rapport à l'Organisation mondiale du commerce, les choses ont commencé à évoluer tout doucement.

Sur la question de savoir dans quelle mesure des points de vue sociaux devraient également jouer un rôle dans les relations commerciales internationales, les défenseurs et les détracteurs campent encore sur leurs positions. Peut-être la décision prise en novembre 2001 et mise en œuvre en mars de cette année, de convoquer une commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, commission à laquelle appartient également une personnalité allemande, offrira-t-elle une chance de réfléchir à cette question sans a priori et dans un climat de confiance mutuelle. En tout cas, c'est ce que je souhaiterais pour ma part.

L'OIT est un moteur de la lutte contre l'exploitation du travail des enfants. C'est la garante de la liberté syndicale. C'est une partenaire importante lors de travaux de reconstruction dans les territoires touchés par la guerre et les crises, et c'est une voix que la communauté des organisations internationales prend de plus en plus au sérieux. Voilà un bilan qui est loin d'être mauvais.

Original anglais: M. DIMOVSKI (ministre du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, Slovénie) — C'est un honneur pour moi de prendre la parole à la 90^e session de la Conférence internationale du Travail. C'est aussi l'occasion d'échanger nos points de vue sur l'importance de la mise en œuvre des activités de l'OIT. Je souhaiterais aussi féliciter le Directeur général pour son excellent rapport sur l'exécution du programme de l'OIT pour 2000-01.

Une fois encore, je suis fermement convaincu que ce débat aura une incidence importante sur les activités futures de l'OIT, tout comme sur les politiques nationales des Etats Membres. L'analyse du travail déjà accompli contribuera beaucoup à l'élaboration et à une mise en œuvre plus efficaces des programmes à venir. En l'occurrence, la réalisation effective des quatre objectifs stratégiques de l'OIT est l'un des éléments décisifs qui déterminera l'impact qu'aura l'Organisation sur la qualité de vie et sur la dignité humaine, à l'échelle mondiale.

Permettez-moi de commencer par le rôle important que joue l'OIT pour promouvoir le partenariat social. A cet égard, il importe de souligner qu'il faut un dialogue social tolérant pour atteindre les principaux objectifs de l'Organisation, et, ainsi, parvenir à l'harmonie sociale. L'OIT devrait donc continuer à promouvoir l'existence d'organisations plus fortes de travailleurs et d'employeurs et la reconnaissance du dialogue social, lequel est un outil précieux pour créer le consensus sur des défis économiques et sociaux plus amples.

Le dialogue social en Slovénie remonte à la fin des années 80, époque où a été donné un cadre juridique à l'adoption de conventions collectives. Grâce à un dialogue constructif en 1994, au sein du Conseil économique et social, un organe tripartite a été établi. En Slo-

vénie, le dialogue social prend la forme de négociations bipartites et tripartites, institutionnalisées ou non. Les partenaires sociaux examinent, entre autres, les conventions collectives, les politiques salariales, les politiques en matière d'emploi, et participent à l'élaboration de la législation du travail.

Cela étant, la tradition du dialogue social en Slovénie est relativement récente et il reste beaucoup à faire.

L'une des priorités du gouvernement slovène est l'adoption de la loi sur la négociation collective qui régira la conclusion de conventions collectives.

Les conventions de l'OIT (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ont été ratifiées. La réalisation de ces objectifs permettra à la Slovénie de ratifier la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, ce qui constituera un progrès important dans la réalisation de normes sociales plus élevées.

Qui plus est, conscients de l'importance de la coopération et de l'intérêt mutuel qu'il y a à promouvoir les normes de l'OIT, en février de cette année, la Slovénie et l'OIT ont conclu un programme de coopération qui couvre les domaines de coopération suivants: les principes et droits fondamentaux au travail; la protection sociale; le dialogue social; et la politique de l'emploi. Je pense qu'une approche cohérente permettra de réaliser les objectifs du programme. A cet égard, j'appuie aussi fermement l'intégration des questions de la création d'emplois, du partenariat tripartite, des droits fondamentaux, des conditions d'un travail décent et d'autres questions d'ordre général dans les stratégies de l'emploi de l'OIT, intégration qui est la base de politiques efficaces.

A ce sujet, j'aimerais souligner que la Slovénie a pu mettre en œuvre cette approche intégrée en élaborant et en appliquant des programmes d'action en matière d'emploi pour 2000-01 et 2002-03. Ces deux programmes suivent les lignes directrices européennes et prennent aussi en compte les différentes conditions nationales et locales. Ils ont pour but d'accroître l'employabilité de la population, de promouvoir la liberté d'entreprise, d'encourager les sociétés et les particuliers à être plus souples, et de parvenir à l'égalité des chances dans l'emploi. Le taux de chômage, selon une enquête sur la main-d'œuvre, qui fluctuait entre 7 et 9 pour cent, est tombé à 6,3 en 2001.

Toutes les activités susmentionnées requièrent les efforts concertés de tous les ministères responsables des communautés locales et de l'ensemble des partenaires sociaux, au niveau tant national que régional. Je voudrais par conséquent souligner l'importance de notre participation, en tant que membre adjoint, au Conseil d'administration pour 2002-2005. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à tous les Etats Membres pour leur soutien très précieux. Nous sommes convaincus que, grâce à sa participation active au Conseil d'administration, la Slovénie pourra contribuer de façon significative à la réalisation des objectifs de l'OIT, entre autres le travail décent, la promotion du dialogue social et l'abolition du travail des enfants.

Original turc: M. OKUYAN (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Turquie) — Je voudrais féliciter le Président ainsi que les Vice-présidents de leur élection et remercier le Directeur général de son rapport

sur l'exécution du Programme de l'OIT en 2000-01 qui, dans sa présentation très claire, nous donne une image très nette de ce qui a été réalisé en ce qui concerne chacun des quatre objectifs stratégiques de l'OIT.

Je me félicite du nouveau concept de budgétisation stratégique dans le rapport, de même que dans la préparation du programme et budget pour 2000-01, en vertu duquel l'évaluation s'appuie sur les résultats obtenus plutôt que sur les activités menées.

Le rapport présente une évaluation, sous l'intitulé «Stratégies, résultats et enseignements», pour chaque objectif. Je trouve ces commentaires extrêmement utiles car ils mettent en lumière les activités du programme et budget à venir.

Je crois comprendre, d'après le rapport, que le taux moyen d'exécution des objectifs définis dans le programme est de 80 pour cent. C'est un niveau tout à fait remarquable et je pense que, grâce à l'importante réorganisation en cours à l'OIT depuis l'entrée en fonctions, il y a trois ans, du Directeur général, M. Somavia, ce taux d'exécution devrait encore augmenter dans les années à venir.

Je voudrais maintenant évoquer quelques points à propos de certaines sections du rapport.

Lorsque, l'an dernier, j'ai pris la parole dans cette salle dans le cadre de la 89^e session de la Conférence, j'avais exprimé le vœu de voir les travailleurs migrants placés tout en haut de la liste des priorités, en tant que groupes vulnérables qu'il fallait protéger. Le chapitre intitulé «Protection sociale» révèle que les résultats concernant cette question particulière ont dépassé les cibles visées. Toutefois, il semble que cela serait principalement dû au fait que l'on avait fixé des cibles inutilement basses. Il est dit au paragraphe 78 que le niveau de la cible pour 2002-03 a été relevé. Les indications récentes d'un accroissement du racisme et de la xénophobie dans le monde nous forcent à être beaucoup plus ambitieux lorsqu'il s'agira de définir les cibles pour 2004-05.

L'an dernier encore, le Directeur général a insisté dans son rapport sur le travail décent que l'OIT devait prendre des contacts avec les organisations internationales s'occupant principalement de croissance économique telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, cela afin de mettre au point des politiques communes qui placeraient également l'accent sur la croissance économique et les questions sociales. Je crois qu'un renforcement du dialogue avec ces organisations s'avérerait extrêmement utile. Il serait donc approprié de fixer un certain nombre d'objectifs concrets dans le programme de 2004-05 pour réaliser cet objectif.

Je suis heureux de constater que le rapport fait mention d'un projet d'élimination du travail des enfants, mis en œuvre en coopération avec trois organisations de travailleurs en Turquie. Je m'empresse d'ajouter qu'aux côtés des organisations de travailleurs, les organisations d'employeurs ont également beaucoup contribué à notre lutte contre le travail des enfants.

En fait, les trois dernières années, pendant lesquelles l'OIT a entrepris une restructuration, correspondent à une période en Turquie où le dialogue entre notre gouvernement et les organisations de travailleurs et d'employeurs, qui avait lieu depuis longtemps déjà, mais pas au niveau souhaité, s'est développé sur une base plus solide, donnant des résultats plus concrets. Le Conseil économique et social, dont

le mandat était fixé par le Premier ministre, a été rétabli et doté d'un statut juridique. Une participation plus effective des représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs à la gestion de l'Organisation de l'emploi et de deux institutions du domaine de l'assurance sociale, l'une pour les salariés et l'autre pour les travailleurs indépendants, a été rendue possible.

A cette époque, un Comité de professeurs d'université, composé de neuf membres, a été institué afin de revoir notre législation du travail pour la rendre conforme aux conventions de l'OIT ratifiées par la Turquie ainsi qu'aux textes de l'Union européenne. Trois de ces membres sont nommés par le gouvernement, trois par les organisations d'employeurs et trois par les organisations de travailleurs. Le comité a achevé ses travaux sur le droit du travail individuel. Le projet devrait maintenant être soumis au parlement. Au cours de son prochain mandat, le comité se penchera sur le droit du travail collectif. Nous voulons croire au succès des travaux de ce comité compte tenu de la bonne volonté et de l'attitude positive manifestées par l'ensemble des partenaires. Je saisis cette occasion pour remercier les organisations d'employeurs et de travailleurs de mon pays de leur précieuse contribution.

Le centre d'informations de l'OIT a été inauguré, en septembre dernier, à Ankara, en présence d'éminents représentants du siège. Je remercie à nouveau tous ceux qui ont contribué à la création de ce centre, qui renforcera nos liens avec l'OIT.

Original arabe: M. AL SHO'ALA (ministre du Travail et des Affaires sociales, Bahreïn) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux, je suis très heureux de m'associer à ceux qui m'ont précédé pour présenter à Monsieur le Président mes félicitations pour la confiance que lui ont accordée les membres de la Conférence en l'élisant président de la 90^e session et je lui souhaite, ainsi qu'à la Conférence, la réalisation des meilleurs résultats sous sa sage direction.

Je suis heureux à cette occasion de transmettre à la Conférence les salutations de Sa Majesté Cheikh Hamad ben Issa Al Khalifa, Roi du Bahreïn, de Son Altesse royale Cheikh Khalifa ben Salman Al Khalifa, Premier ministre, et de Son Altesse royale Cheikh Salman ben Hamad Al Khalifa, prince héritier et commandant général des forces de la défense du Bahreïn qui lui souhaitent plein succès dans ses travaux.

Tout d'abord, je voudrais vous dire que le Royaume du Bahreïn a réalisé au cours des derniers mois un tournant dans son histoire caractérisé par une série de mesures de modernisation visant à parachever l'édification des institutions démocratiques, à asseoir les principes des droits de l'homme et à offrir aux partenaires sociaux davantage de droits et de libertés syndicaux.

Une année après l'acceptation par le peuple, par voie de référendum populaire et à une majorité de 98,4 pour cent, de la Charte d'action nationale, S.M. le Roi a promulgué, en février dernier, la Constitution du Royaume du Bahreïn. Celle-ci a posé les bases légales d'un régime politique de monarchie constitutionnelle fondé sur le principe de la séparation des pouvoirs, instituant une Cour constitutionnelle chargée de contrôler la constitutionnalité des lois et prévoyant des conseils municipaux et une assemblée parlementaire élus de manière libre et directe par le peuple. En mai dernier, les conseillers municipaux ont

été élus, et en octobre prochain, le peuple du Bahreïn procédera à l'élection des membres de l'assemblée nationale (parlement), parachevant ainsi l'établissement des institutions du régime démocratique à Bahreïn.

Je voudrais réaffirmer à ce propos que les principes de la Constitution du Royaume de Bahreïn sont en parfaite harmonie avec les aspirations de l'OIT et les conventions fondamentales. Parmi ces principes, la Constitution affirme le droit au travail de chaque citoyen et le droit de choisir son travail conformément à l'ordre public et aux bonnes mœurs; l'Etat assure des possibilités d'emploi à tous les citoyens, interdit tout travail forcé et garantit la liberté de constitution des associations et des syndicats.

Le rapport du Directeur général du Bureau fait état des nombreuses réalisations accomplies ces deux dernières années et son contenu reflète clairement les efforts précieux et continus que ne cessent de déployer le Bureau de l'OIT ainsi que les bureaux régionaux à travers le monde.

En cette occasion, il m'est particulièrement agréable de saluer la coopération technique réalisée entre le Bahreïn et le BIT, et de remercier tout particulièrement le Directeur général et les responsables du bureau régional de Beyrouth, ainsi que tous les experts et les conseillers qui nous ont aidés dans cette coopération et dont l'une des principales contributions a été la visite de l'équipe consultative multidisciplinaire au mois de janvier dernier. En effet, cette équipe a pris connaissance de nos besoins dans les différents domaines dans le cadre du travail décent, et ses efforts ont permis de présenter un certain nombre de propositions visant à améliorer les programmes de recrutement et de protection sociale, ainsi que le dialogue social. Je suis tout à fait convaincu que l'application de ces suggestions proposées par l'équipe consultative permettrait en fait de réaliser les différents programmes et projets d'intégration de la main-d'œuvre nationale dans le marché du travail.

Je voudrais remercier ici le Directeur général pour avoir choisi le Royaume du Bahreïn parmi les pays où sera appliqué le programme expérimental du travail décent, un choix qui reflète l'importance qu'accorde l'Organisation à notre Royaume et aux progrès qu'il a pu réaliser dans le domaine de la modernisation.

Nous sommes convaincus que le principe du travail décent et l'offre d'opportunités de travail décent sont des éléments essentiels, et pour cela, nous avons élaboré une stratégie nationale qui permette l'accès à l'emploi et l'intégration des travailleurs, et ceci avec la participation des représentants des employeurs, des ouvriers et des autres parties concernées. Je voudrais mentionner certaines remarques des experts de l'Organisation internationale du Travail qui considèrent que cette stratégie est réellement pragmatique et tournée vers l'avenir. En outre, les remarques de ces experts nous ont été très utiles et nous avons introduit les modifications qui s'imposaient. Cette stratégie adoptée se fonde sur la responsabilité partagée de tous les partenaires sociaux et sur l'exploitation optimale des forces de travail afin d'arriver à un équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

En conclusion, je voudrais exprimer notre gratitude pour l'initiative du Directeur général portant sur la préparation d'un rapport spécial sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés, en espérant que notre Organisation

décidera de la création d'un fonds pour aider les travailleurs palestiniens à faire face au chômage et aux conséquences désastreuses du blocus économique.

Original anglais: M^{me} FILATOV (*ministre du Travail, Finlande*) — Je souhaiterais présenter mes sincères félicitations au Président et aux Vice-présidents à l'occasion de leur élection.

J'applaudis à la nouvelle structure du rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du programme. Nous y voyons que l'OIT s'est engagée sur la bonne voie. Il nous donne, ainsi qu'au grand public, un tableau très clair des activités fondamentales.

Je souhaiterais également féliciter le Directeur général pour les efforts incessants qu'il déploie en vue de mettre en lumière le travail de l'Organisation et, ce faisant, de renforcer l'impact que l'OIT peut avoir. L'OIT, expert respecté dans son champ d'activité, a fait d'immenses efforts pour faire reconnaître ses valeurs par la communauté internationale, comme en témoigne le succès du Forum global sur l'emploi, expression manifeste de la volonté renouvelée d'analyser les grands problèmes du monde du travail.

La proposition opportune visant à créer cet organe éminent qui est la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, en vue d'obtenir un consensus et de susciter une réflexion nouvelle sur la question délicate de l'impact de la mondialisation, est également une initiative louable. Certes, nous attendons avec confiance la publication en temps voulu du rapport de la commission mondiale. Il est vital que nous débattions ensemble, dans un esprit de partenariat, et que nous renforçons la confiance mutuelle afin de trouver des moyens propres à relever les défis de ce monde en mutation rapide.

L'Assemblée du Millénaire des Nations Unies a mis l'accent sur les partenariats à établir entre tous les protagonistes de la société, en vue d'atténuer les effets négatifs de la mondialisation. Le sentiment se répand de plus en plus que les forces et les événements qui façonnent nos vies échappent à notre contrôle. Nous devons regarder cette réalité en face.

La démocratie est la pierre angulaire de la société civile. La sécurité dans la vie de tous les jours est un élément indispensable du bien-être qui permet à l'individu, à la famille et à la société d'aller de l'avant. Au niveau national, nous disposons d'une longue tradition démocratique en matière de coopération dans le développement de la vie au travail.

La manière dont le travail est effectué a changé fondamentalement. Ces changements se sont faits graduellement. Simultanément et au même endroit, nous pouvons observer côte à côte la structure du marché traditionnelle du travail et les nouvelles méthodes d'organisation de ce travail.

Est-il possible que cette évolution conduise à un nouvel environnement remettant en cause les fondations des anciennes structures du travail? Par exemple, la frontière entre le statut d'employeur et celui de salarié est devenue floue, et il en va par conséquent de même pour la sécurité qui sous-tend ces concepts.

Même si ces changements restent modestes, dans leur volume comme dans leur signification, ils représentent une tendance croissante. La mondialisation a ouvert d'immenses perspectives à la productivité et à la création de richesses. Mais elle crée également de nouveaux risques pour le monde du travail. En Europe, nous constatons un recours à différentes formes d'emploi précaire. Une protection et des revenus plus

faibles sont les traits caractéristiques du travail précaire. Un nouveau secteur informel se fait jour également dans les pays développés.

Le travail décent est le point de départ et la base sur laquelle s'appuient ceux qui, au cœur de ces turbulences mondiales, s'efforcent de définir les priorités.

La mission de l'OIT est aujourd'hui d'une importance essentielle. Les politiques internes de la sécurité et de l'emploi ne sont plus suffisantes. La justice sociale et la répartition équitable des richesses créées sur le marché mondial ne se réaliseront pas sans la coopération internationale et une authentique volonté politique. Il est donc encourageant de constater que l'OIT est parvenue à créer un nouvel élan sur ce point. C'est maintenant à nous de suivre ce mouvement.

Original anglais: M^{me} WIKLUND (*députée gouvernementale, Suède*) — Mon intervention sera faite au nom de mon ministre qui, malheureusement, ne peut pas être parmi nous aujourd'hui et je commencerai bien entendu par féliciter le Président de son élection, au nom de toute ma délégation.

C'est toujours un plaisir de revenir à la Conférence internationale du Travail et de participer à ses travaux. Aujourd'hui je rappellerai tout d'abord que l'OIT a une histoire impressionnante, une histoire qui est celle de la traduction d'idéaux en actions.

Deuxième réflexion, l'optimisme. Les travaux de la Conférence internationale du Travail montre clairement que, au plan mondial aussi, la politique démocratique et la coopération tripartite sont les clés du changement. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les Etats et les autres acteurs de la communauté internationale doivent assumer davantage d'obligations. Les pays qui tirent profit de la mondialisation ont le devoir d'aider les pays plus faibles à bénéficier eux aussi de nombreux débouchés qui se créent et à participer aux décisions qui réglementent l'économie mondiale.

La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a, entre autres, pour mandat d'élaborer un consensus sur un modèle de mondialisation qui permette de réduire la pauvreté et l'insécurité et d'accroître les chances de chacun.

Dans ce contexte, elle doit notamment concevoir un cadre politique global qui favorise la réalisation des objectifs économiques et sociaux au sein de l'économie mondiale. Une meilleure coordination est requise, non seulement pour éviter les doubles emplois et les chevauchements mais aussi pour tenir compte de l'interdépendance des problèmes et tirer parti de l'éventuelle complémentarité des divers acteurs internationaux.

Certaines des controverses relatives à l'impact social de la mondialisation pourraient être tranchées si l'on disposait de faits établis et prouvés. C'est pourquoi la Commission devra appuyer ses conclusions sur des analyses rigoureuses. J'espère que toutes les institutions internationales contribueront à ces efforts afin que les résultats soient solides et crédibles. La Commission ne fait pas partie d'une institution donnée, elle est et doit rester «une commission mondiale».

Les normes fondamentales du travail sont des droits de l'homme. Ces droits ne sont pas la récompense du développement, ce sont des éléments indispensables pour y parvenir. Les droits aident également les êtres humains à être meilleurs acteurs économiques. La volonté politique de promouvoir les

droits fondamentaux ne dépend pas de la situation économique ni de la culture.

Le rapport global de cette année porte sur le travail des enfants, qui, sous ses pires formes, constitue une violation intolérable des droits de l'enfant. Ce rapport met en évidence le principe de l'abolition du travail des enfants, en tant que cause mondiale et priorité du développement humain.

Il est très préoccupant de constater que les pires formes de travail des enfants sévissent aussi dans les pays riches. Le travail des enfants n'est pas un problème auquel il est possible d'apporter une solution simple, rapide. Il est cependant clair que toute action visant à éliminer le travail des enfants doit, d'une part, servir au mieux l'intérêt des enfants, et, d'autre part, reposer sur une participation universelle. Nous avons besoin de partenariats élargis et d'alliances mondiales et l'OIT, elle, doit continuer à faire en sorte que d'autres institutions multilatérales adoptent les principes et droits fondamentaux au travail.

Il existe un fossé énorme entre les nantis et les démunis. C'est une situation qui ne peut durer. Comblé ce fossé est dans l'intérêt même des privilégiés. Cela peut sembler idéaliste, mais c'est en réalité une attitude pragmatique. Dans un monde interdépendant, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser les gens perdre leur vie à essayer de la gagner.

Les statistiques de la pauvreté masquent quelque peu la dure réalité de femmes, d'hommes et d'enfants. Cette réalité appelle une série d'interventions politiques. L'agenda global pour l'emploi constitue un cadre de référence à l'intérieur duquel les gouvernements peuvent adapter leurs politiques en fonction de leur situation nationale et locale, l'hypothèse de départ étant que l'emploi est la solution qui permet d'échapper à la misère.

Cet agenda est une invitation lancée aux partenaires tripartites et à l'ensemble de la communauté mondiale pour qu'ils collaborent et révisent leur approche actuelle. J'espère que chacun d'entre nous a d'ores et déjà accepté cette invitation.

L'approche consistant à faire du plein emploi un objectif macroéconomique essentiel et la clé de voûte de la coordination de toutes les politiques mérite notre plein et entier soutien. L'accent mis sur le changement et sur une gestion socialement acceptable de ce changement démontre à quel point cette approche est réaliste. La flexibilité pour les entreprises et la sécurité pour les travailleurs, loin de s'exclure mutuellement, sont aussi nécessaires l'une que l'autre.

De nombreux aspects du fonctionnement de l'économie mondiale ont encore été insuffisamment étudiés et sont mal compris. Les recherches sur la pauvreté actuellement conduites par le Bureau international du Travail nous permettront de mieux comprendre ces aspects et leur incidence sur les objectifs stratégiques de l'OIT. Grâce à quoi nous pourrions déterminer quelles mesures prendre au niveau international et au niveau national, pour réaliser au plus vite nos objectifs.

J'ai bon espoir que la présente session de la Conférence actuelle fera grandement avancer tous ces projets et je lui souhaite le succès qu'elle mérite.

Original allemand: M. NORDMANN (secrétaire d'Etat, directeur, Département fédéral de l'économie, Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Suisse) — Le rapport du Directeur général, les années paires, doit présenter la concrétisation des visions for-

mulées l'année précédente. La réalisation des grandes visions est la clé de voûte de la confiance des membres en une organisation.

C'est en ce sens que cette année la Suisse doit également présenter ses comptes. Pour la première fois depuis 1919, en effet, notre pays a été pendant trois ans membre avec droit de vote du Conseil d'administration. C'est dans ce contexte que j'ai le plaisir tout particulier de féliciter le Président de notre Conférence pour son élection. Nous estimons qu'il s'agit là d'un signe de reconnaissance de son engagement et de l'engagement de l'ensemble de notre délégation.

Il y a trois ans, M^{me} Dreyfuss, alors Présidente de la Confédération et qui était invitée d'honneur de la Conférence, a promis à cette place même une Suisse active, axée sur les réformes et fiable, comme membre du Conseil d'administration. C'est une promesse que nous avons tenue: par exemple, pour l'organisation de la Conférence qui a eu lieu à Genève il y a deux ans pour donner suite au Sommet social mondial de Copenhague, tout comme pour la réforme normative, l'introduction du budget stratégique, le renforcement du rôle de l'OIT en ce qui concerne la question de la dimension sociale de la mondialisation, ainsi que le renforcement de notre engagement en matière de coopération technique.

Ces succès nous incitent à continuer à assumer activement nos responsabilités dans les années à venir et à insister en faveur de réformes dans l'intérêt de notre institution.

Ce travail nous sera facilité par le rapport du Directeur général. Dans de nombreux domaines, en effet, il fait état de progrès. Je n'en donnerai pour exemple que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation instituée par l'OIT, le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, et le début du débat sur la réforme normative et la stabilité financière de l'Organisation.

Toutefois, gardons-nous de nous féliciter trop tôt: les victoires d'étape ont besoin de notre engagement inlassable. C'est dans ce sens que nous estimons que les domaines que je vais énumérer maintenant sont essentiels pour la concrétisation de la vision de l'OIT.

Premièrement, la réforme normative. Il convient de mettre à l'essai de nouvelles idées en vue de recentrer et de renforcer la politique normative de l'OIT. Renforçons notre procédure au sein de l'OIT et rendons-la plus rigoureuse par davantage de transparence et d'efficacité.

Deuxièmement, le renforcement de l'OIT dans le cadre de la dimension sociale de la mondialisation. Les visions doivent désormais être suivies de solutions concrètes. Pour pouvoir élaborer des solutions nouvelles, nous réclamons à nouveau le recrutement d'un économiste en chef ainsi que le renforcement de l'équipe des économistes.

Pour atteindre ces objectifs, il nous faut nous ouvrir davantage vers l'extérieur. Les instruments et les mécanismes institutionnels de l'Organisation doivent être adaptés aux nouveaux défis. A cet effet, nous proposons trois idées concrètes.

Premièrement, la création d'un réseau de l'OIT de médiateurs régionaux ou mondiaux pour les conflits du travail, qui offrirait leurs bons offices à la demande des parties.

Deuxièmement, une instance arbitrale volontaire qui aiderait, sur la base des normes et des principes de l'OIT, à résoudre les conflits internationaux du travail.

Troisièmement, dans le domaine des labels et des codes de conduite, il faudrait élaborer des cours et des documents de formation pour le respect des normes internationales du travail au niveau des entreprises. Cela permettrait de récupérer du terrain perdu et de limiter l'affaiblissement des normes fondamentales.

(L'orateur poursuit en français.)

Je souhaiterais mentionner également le Rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. La Suisse ne peut que s'associer à la justesse de l'analyse faite dans ce rapport équilibré. A l'évidence, sans assouplissement ou levée des bouclages, aucun progrès économique et social ne sera possible du côté palestinien et la situation humanitaire ira encore en s'aggravant.

Le rapport évoque la nécessité de réformes afin d'accélérer la démocratisation et la transparence des institutions de l'Autorité palestinienne. L'OIT a certainement un rôle complémentaire à jouer au travers d'un programme de coopération technique dans les domaines de la promotion de l'emploi, de la protection sociale et du dialogue social. La Suisse suivra attentivement les réflexions sur la création d'un fonds social de développement, ainsi que les initiatives dans le domaine du petit crédit.

(L'orateur poursuit en allemand.)

En résumé, il y a lieu de féliciter l'OIT. De nouvelles visions et une politique active de relations publiques ont permis d'attirer l'attention internationale des médias sur notre Organisation. Désormais, il s'agit de traduire ces idées en transformations concrètes à long terme. Cela signifie que l'OIT est désormais au pied du mur.

Nous sommes convaincus qu'en rassemblant ses forces et en les concentrant sur des réformes nécessaires, l'OIT saura relever ce défi. Et nous vous assurons, M. le Directeur général, que la Suisse continuera à soutenir de façon active et fiable cette Institution et ses objectifs.

Original espagnol: M. ALONSO TELLECHEA (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Uruguay) — Rarement, dans l'histoire du travail, l'homme a vécu des moments aussi cruciaux et aussi importants qu'actuellement: les problèmes économiques et l'évolution technologique ont amené l'humanité dans une ère nouvelle, l'ère de la révolution technologique, l'ère de l'informatique, des communications, de la mondialisation, de l'électronique.

Les relations professionnelles font partie intégrante de cette réalité, en partant du principe que les aspects purement économiques sont conditionnés par la présence de l'homme qui investit son énergie intellectuelle ou physique en échange d'un salaire.

La présence de l'homme travailleur justifie l'analyse de la relation entre l'éthique et l'économie. Le développement de la législation du travail repose sur des pratiques de nature éthique et non de nature économique. Et c'est là l'essence même de la Déclaration de Philadelphie lorsqu'elle stipule que le travail n'est pas une marchandise.

Il est tout de même encourageant de savoir que les avis convergent de plus en plus sur le fait que l'objectif principal de tout développement économique est,

en fin de compte: améliorer la qualité de vie des personnes.

Pour tout cela, il est absolument essentiel que les sociétés se proposent et parviennent réellement à atteindre les objectifs de croissance économique, de stabilité et d'équilibre financier, de développement commercial pour améliorer leur productivité et leur compétitivité. Il s'agit là d'une condition sine qua non à tout développement.

Toutefois, il a été constaté qu'on peut atteindre des objectifs importants de croissance et de stabilité sans pour autant améliorer le niveau de vie d'une partie de la population. Et dans certains cas, on ne fait que l'empirer. Il n'existe pas de rapport linéaire entre croissance économique et amélioration sociale. Au contraire, on peut constater, surtout en Amérique latine, de nombreux processus où les deux aspects vont en sens contraire. Cela indique que la croissance ne s'étend pas automatiquement vers toute la société. La soi-disant théorie de la tache d'huile n'a pas d'application directe dans la réalité actuelle.

Par conséquent, une brève analyse de la situation en Amérique latine nous fait dire que les réalisations dans le domaine du travail, dans la décennie des années 90 et le début du troisième millénaire, sont le résultat des efforts qui ont été faits pour relever les défis que pose un nouveau système mondial de production et de commerce.

Dans ce processus, nous avons mis en œuvre une série de réformes économiques pour améliorer la capacité d'être concurrentiel sur les marchés internationaux tout en préservant les équilibres macroéconomiques de base.

Ces réformes, tout comme les changements vécus dans l'économie mondiale, annoncent un nouveau contexte structurel caractérisé par les processus de mondialisation, de libéralisation économique et de démocratisation, ainsi que par les attentes de la population qui s'attend à ce que les améliorations dans l'économie — une économie plus solide et plus stable, et un Etat plus efficace — se traduisent par un progrès social.

La mondialisation a entraîné une plus grande intégration des pays dans l'économie mondiale ouvrant dans de nombreux cas de nouvelles possibilités pour la création d'emplois, mais en ayant aussi une incidence sur les facteurs déterminants de l'emploi et des salaires.

Le besoin d'augmenter la compétitivité fait que les ajustements de salaire dépendent de la croissance de la productivité du travail. De surcroît, les changements de la demande globale requièrent une plus grande capacité d'adaptation dans l'organisation des processus de production et de travail. Les réformes commerciales et financières impliquent l'élimination de façon asymétrique des barrières au commerce international. De nombreuses restrictions aux importations ont été supprimées. On a réduit le niveau et l'étendue des tarifs douaniers.

Cela a été accompagné par un processus d'ouverture du marché des capitaux. La rapide mondialisation des marchés n'a pas eu le même effet dans tous les pays. Il subsiste, surtout dans les pays développés, un système protectionniste avec subventions et barrières non tarifaires qui souligne l'absence de réciprocité par rapport à nos programmes d'ouverture, et qui tôt ou tard devra être démantelé. Le plus tôt sera le mieux. Plus cela se fera vite, moins l'humanité devra payer un coût élevé.

Ici et dans tous les autres forums internationaux auxquels nous participons, les voix de nos pays du MERCOSUR se font entendre pour appeler à l'engagement mondial vers une véritable mondialisation, une mondialisation sans exclusion, sans frontières qui séparent, mais qui unissent, à l'engagement éthique pour un développement durable, et la justice sociale pour tous les hommes et les femmes de la planète.

Original japonais: M^{me} KANOU (vice-ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Japon) — J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport présenté par le Directeur général sur les activités menées par l'OIT au cours des deux dernières années. C'est le premier rapport soumis depuis la mise en place du nouveau système de budgétisation stratégique et je l'ai beaucoup apprécié. Ce rapport de haut niveau est facile à comprendre parce qu'il est construit autour des quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Il ne traite pas simplement des activités passées mais indique aussi comment les activités de l'OIT seront conduites dans les années à venir.

Il porte sur les activités régionales, et je voudrais vous rendre compte de ce qui s'est passé en Asie. La treizième Conférence régionale asienne, qui s'est tenue en août de l'année passée, a rencontré un grand succès. La pénurie de travail décent dans la région a été mise en exergue et nous avons donc conclu qu'il nous incombait d'urgence de résoudre la question de l'emploi. Le gouvernement des Philippines a décidé qu'elle seraient le premier pays dans notre région à mettre en œuvre le premier programme de création d'emplois décents. J'ose espérer que les Philippines feront des émules dans d'autres pays ainsi que dans d'autres régions.

Mais je dois toutefois admettre que dans le rapport du Directeur général, un nombre relativement peu élevé de pages est consacré à décrire les activités régionales. Afin que soit promue, de manière plus efficace, la politique de décentralisation proposée par le Directeur général, j'avais espéré que, conformément aux objectifs stratégiques, le rapport décrirait plus en détail ces activités.

Au mois de mai de cette année s'est tenu dans la République démocratique populaire lao le Sommet de «l'ASEAN + 3», les «3» étant le Japon, la Chine et la Corée, au cours duquel j'ai eu le plaisir de représenter mon pays. Nous avons eu des discussions de très haut niveau, notamment sur les questions relatives à l'OIT. Pour la première fois dans notre histoire, le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique était représenté. Pendant cette conférence, les divers ministres du Travail de notre région ont exprimé l'avis que l'OIT devrait déployer plus d'efforts pour promouvoir l'emploi et résoudre le problème de la pauvreté dans notre région. Nous disposons d'une très importante main-d'œuvre potentielle mais qui nécessite d'urgence d'être formée.

En ce qui concerne le renforcement des capacités dans notre région, le programme de développement des qualifications pour l'Asie et le Pacifique (APSTEP) a été lancé en 1978 et je pense qu'il revêt maintenant une grande importance.

Au cours du sommet ASEAN + 3, des échanges de vues très nourris ont eu lieu sur l'examen du mécanisme de surveillance, qui a d'ailleurs commencé au niveau du Conseil d'administration. De nombreux participants ont demandé davantage de transparence et d'équité dans son application.

Mon gouvernement espère que le Bureau, en tenant compte des demandes exprimées, va promouvoir de manière très active une révision de ce mécanisme de surveillance.

Comme je l'ai dit au tout début, nous appuyons les objectifs stratégiques de l'OIT en matière de travail décent, mais cela ne signifie pas qu'elle peut dépenser sans compter. En toute circonstance, l'OIT doit contrôler ses dépenses et s'efforcer de les limiter dans toute la mesure possible.

L'OIT doit s'acquérir le soutien des pays Membres, non seulement sur le plan politique, mais aussi financier. Elle ne doit pas se cacher que les différents gouvernements, en dépit de la situation financière difficile qu'elle connaît, examineront de près ses dépenses lorsqu'ils lui apporteront leur contribution.

Dans un monde où la mondialisation s'étend rapidement, le rôle que doivent jouer les organisations internationales telles que l'OIT continuera à prendre de l'importance.

Pour que la justice sociale devienne une réalité et pour que l'OIT exerce pleinement son influence, il est essentiel qu'elle ait la confiance de ses Etats Membres. A cet effet, le Bureau doit continuer à leur apporter tout son appui matériel et poursuivre un dialogue avec eux. C'est du soutien qui résultera des efforts qu'elle aura déployés que l'OIT tirera sa force pour aller de l'avant.

Original anglais: M. HJORT FREDERIKSEN (ministre de l'Emploi, Danemark) — Je voudrais féliciter le Président, ainsi que les Vice-présidents, à l'occasion de leur élection à cette session de la Conférence.

Ce fut une année turbulente pour le monde depuis la Conférence internationale du Travail en juin de l'année passée, mais, dans le monde du travail, il y a également eu des éléments positifs. Je voudrais en mettre deux en exergue.

Tout d'abord, je voudrais féliciter le Directeur général d'avoir organisé le Forum global sur l'emploi en novembre 2001 dont le résultat fut l'Agenda global de l'emploi. Avec 1,2 milliard de personnes dans le monde qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et 500 millions de travailleurs pauvres qui gagnent moins d'un dollar par jour, il est absolument crucial, et opportun que l'OIT adopte un Agenda global pour l'emploi. Seul l'emploi peut permettre d'améliorer le niveau de vie de millions de personnes et nous devons assurer un travail décent pour tous. Les mots-clés sont donc la croissance économique, l'emploi et la prospérité.

Ce nouvel agenda se fonde sur la prise de conscience du fait que les conditions d'emploi et les institutions du marché du travail diffèrent dans le monde. Les discussions de la Commission de l'économie informelle, sujet d'une actualité brûlante, ont confirmé qu'il n'y a pas de modèle unique. Les conditions varient dans les différentes parties du monde, d'une région et d'un Etat à l'autre. Mais, guidés par les valeurs, les principes et les objectifs communs de l'OIT, nous pouvons nous enrichir grâce à nos expériences respectives.

Dans mon pays, l'une des priorités absolues est de créer plus d'emplois et d'empêcher l'exclusion sociale. Bien que nous ayons le taux d'activité le plus élevé et en même temps un des taux de chômage les plus bas dans l'Union européenne, notre principal objectif reste de créer des emplois — seul moyen pour nous de

garantir notre système d'aide sociale. Dans l'avenir, l'un des plus grands défis que nous aurons à relever sera d'aider les groupes défavorisés à retourner sur le marché du travail. Nous ne devons pas gaspiller ces ressources humaines; il nous faut aider les gens à obtenir un emploi et leur assurer ainsi une vie digne et décente.

En novembre 2002, le gouvernement de mon pays va lancer un plan d'action portant sur les éléments suivants: une amélioration des mesures de mise en œuvre et des activités de déplacement; plus d'emploi pour les personnes âgées; une meilleure intégration des jeunes sur le marché du travail; une amélioration des compétences et des qualifications de la main-d'œuvre; une intégration au marché du travail; un allègement des charges administratives et un travail dument rémunéré.

Les priorités nationales que je viens de mentionner serviront de fil conducteur tout au long de la présidence de l'Union européenne que le Danemark assurera dès le 1^{er} juillet 2002. Dans le domaine social et de l'emploi, le thème sera l'inclusion sociale, par le biais du dialogue social et du partenariat.

L'ambition politique est donc de centrer l'action sur un marché du travail ouvert grâce au dialogue social et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Je pense que la Conférence de l'OIT doit apprécier que j'aie mis l'accent sur le dialogue social.

Le deuxième élément positif dont je vais parler très brièvement, est la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous saluons cette initiative et nous attendons avec intérêt le rapport de la commission qui apportera une contribution utile à la lutte contre la pauvreté et le chômage. La Commission mondiale devrait associer toutes les organisations internationales compétentes pour parvenir à une réponse ferme au niveau international. La mondialisation doit être plus ouverte pour pouvoir profiter à tout le monde. Nous devons faire en sorte que les bienfaits de la mondialisation soient mieux répartis. C'est facile à dire et difficile à faire, mais j'espère que les partenaires sociaux pourront y parvenir.

M. TROGRIC (*délégué des travailleurs, France*) — Permettez-moi, d'abord, d'adresser mes félicitations à M. Elmiger pour son élection à la présidence de la Conférence. Je ne doute pas que, sous sa conduite, les travaux de cette session marqueront une étape importante pour le rôle et la place de l'OIT.

Le rapport présenté par le Directeur général est plein de promesses. Nous y trouvons aussi le dynamisme et les outils dont nous avons besoin aujourd'hui pour que les axes de progrès qu'il dessine continuent de se concrétiser.

A cet effet, la démarche qui a consisté à mettre en place une «budgétisation stratégique» reçoit notre appui. Il est en effet important de savoir quelles sont nos cibles et de voir par des indicateurs judicieusement choisis si nos objectifs sont atteints et quelles difficultés doivent être surmontées. Ce type de démarche renforce la crédibilité du BIT et contribue à renforcer sa lisibilité au sein des grandes instances de régulation internationales.

En mettant au cœur du débat l'objectif qui affirme la nécessité pour tous d'avoir un emploi et un revenu convenable, le BIT prône une démarche qui recueille notre soutien sans réserves. L'emploi décent, le revenu convenable sont les passages obligés de la conquête et du respect des droits fondamentaux. Le grand

forum de novembre 2001 a permis d'approuver un projet d'Agenda global pour l'emploi en visant l'intégration des politiques macro économiques, de développement et des marchés du travail. C'est une excellente initiative. En effet, si les politiques macro économiques sont nécessaires, elles ne peuvent se réduire à des politiques financières. La critique que fait le prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, sur les missions du FMI qui selon lui «a cessé de servir les intérêts de l'économie mondiale pour servir ceux de la finance mondiale», abonde dans ce sens. Il est donc urgent que l'emploi trouve sa vraie place dans une économie mondialisée que nous ne récusons pas par ailleurs. Mais il faut pour cela de la régulation. La coordination FMI/Banque mondiale avec l'OIT, l'inscription de préoccupations sociales dans les normes commerciales mondiales, un travail commun entre l'OIT/l'OMC s'imposent.

Le BIT décrit aussi des objectifs intermédiaires qui doivent recevoir tout notre appui: développer les connaissances, les compétences et l'employabilité, développer les reconstructions et les investissements à fort taux d'emploi, développer les petites et les micro entreprises. Ce dernier point est très important car il s'agit de réorienter progressivement l'économie informelle vers l'emploi indépendant, assorti de vrais droits et garanties, parmi lesquels l'égalité entre les hommes et les femmes doit continuer à être défendue inlassablement.

Le BIT plaide pour un renforcement du tripartisme et du dialogue social. Si l'on peut noter quelques progrès en cette matière, il reste encore beaucoup à faire. La mise en place de la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation constitue une initiative importante dans la perspective d'accroître les pouvoirs de l'OIT pour qu'elle soit en mesure de faire respecter les conventions qui fondent sa légitimité.

S'agissant du travail des enfants, l'action du BIT à travers les instruments dont il s'est doté a largement contribué à une grande sensibilisation de l'opinion publique mondiale sur cette question. En faisant de la journée de demain une date symbolique pour marquer l'urgence de cette question, l'OIT contribue activement à cet effort.

Tout cela nous encourage à soutenir une action de l'OIT pour un meilleur équilibre entre le développement économique et le développement humain. Le BIT confirme ainsi son rôle d'acteur essentiel pour mener à bien cette stratégie.

Enfin, nous sommes très sensibles à l'annexe du rapport du Directeur général relative à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Nous saluons les efforts des syndicats palestiniens et israéliens pour conforter une démarche de négociations conduisant à une paix durable. Seule la paix peut garantir le développement économique et le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Dans ce sens, l'initiative proposée de créer un fonds spécial pour l'emploi et la protection sociale en Palestine reçoit notre total soutien.

Original russe: M. LUBLIN (délégué gouvernemental, Fédération de Russie) — J'aimerais d'abord féliciter le Président et les Vice-présidents de leur élection et leur souhaiter tous les succès possibles à la Conférence.

Je constate avec satisfaction que l'Organisation internationale du Travail continue à déployer beaucoup d'efforts pour résoudre les problèmes stratégiques

très importants dans le domaine social et du travail en prenant dûment en considération la situation réelle du monde.

Aujourd'hui, l'Organisation est en mesure de réagir adéquatement aux nouvelles exigences de la stratégie du développement mondial. Une importante initiative de l'OIT est l'étude, sur le plan mondial, des aspects sociaux de la mondialisation. Elle intéresse la plupart des pays, et en particulier les pays à économie en transition.

Avec des critères objectifs et factuels, nous allons analyser en profondeur ce phénomène mondial, ses caractéristiques, son influence sur les différents pays et régions et comprendre la configuration et la dynamique de ce processus, le caractère de son influence sur les multiples aspects de la vie des Etats.

En analysant la sphère sociale, il faut porter son attention sur l'influence de la mondialisation sur la transformation du marché du travail, la compétitivité de la main-d'œuvre et également les tendances et les caractéristiques des rapports entre les systèmes nationaux de sécurité sociale et les normes internationales.

Nous attendons avec impatience ce rapport et les conclusions de la Commission mondiale et nous espérons qu'elles aborderont les questions de l'interaction entre le monde du travail et l'économie mondiale.

La notion du travail décent prônée par l'OIT a donné une impulsion remarquable à une approche intégrée, dans la politique générale, du développement, et cela a beaucoup aidé les Etats à s'adapter aux nouveaux phénomènes sociaux.

La prochaine étape, au cours de cette Conférence, sera d'étudier les difficultés mentionnées dans le rapport qui nous attendent sur la voie du travail décent dans les entreprises de l'économie informelle.

De nombreux pays et notamment les pays en transition continuent à s'appuyer sur l'économie informelle car les citoyens de ces pays ne peuvent pas trouver toujours un travail convenable ni fonder une entreprise dans l'économie formelle.

Il résulte que les travailleurs de cette catégorie ne disposent d'aucune protection de leurs droits. En outre, on assiste à une informalisation des moyens de production et des relations professionnelles dans les entreprises de l'économie formelle.

Le rapport souligne l'absence de garanties telles que accès au marché du travail, défense des emplois, formation, sécurité au travail, etc.

En même temps, les facteurs qui façonnent et transforment l'économie informelle montrent qu'il faut absolument améliorer la législation nationale du travail.

Nous appuyons pleinement ce rapport et aimerions faire savoir aux participants à cette réunion que dans le nouveau Code du travail de la Fédération de Russie, qui est entré en vigueur le 1^{er} février de cette année, nous avons incorporé un système de garanties du travail qui encourage autant les travailleurs que les employeurs à conclure des contrats de travail qui réglementent tout le système des garanties juridiques pour le travailleur.

De la sorte, nous avons un système de niveau équivalent des droits et des garanties dans le domaine du travail tant dans l'économie informelle que dans l'économie formelle.

En soutenant les nouvelles priorités stratégiques de l'OIT, nous partageons son objectif d'éliminer les pires formes du travail des enfants. La convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants,

1999, qui aborde ce problème, non seulement complète la liste des conventions fondamentales de l'OIT mais vient s'y inscrire logiquement.

L'Organisation a remporté d'importants succès en exécutant le programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC). Une importante priorité dans ces efforts est le rapport global sur le travail des enfants qui a été présenté à de nombreux pays dont la Fédération de Russie.

Le travail des enfants est une menace grave pour le développement stable et durable et, comme cela est dit dans le rapport mondial, il représente pour les enfants une nocivité directe sur le plan physique et sur le plan psychologique, un obstacle à leur éducation et à leur développement.

Il est important que le rapport définisse les types de travail des enfants à éliminer. Parmi les principales activités à entreprendre par les gouvernements, on peut citer la création de bases de données, la détermination des raisons qui poussent à envoyer travailler les enfants, notamment dans l'économie informelle, la protection de la société contre les crises financières, les catastrophes naturelles et les conflits armés.

Il va de soi que la solution de ces problèmes nécessite les efforts non seulement des gouvernements nationaux, mais de toute la communauté internationale.

Le gouvernement de la Fédération de Russie a l'intention d'éliminer progressivement les pires formes de travail des enfants. A cette fin, nous nous efforçons d'attirer toutes les forces actives de la société, de résoudre les problèmes par l'intermédiaire de plans de développement nationaux et de renforcer la coopération avec les organisations internationales, en particulier l'OIT et l'UNICEF.

Nous avons exécuté avec succès le projet à l'intention des enfants des rues de Saint-Petersbourg. Un projet analogue est prévu pour Moscou.

A la suite d'une série de consultations avec des experts de l'OIT et d'une analyse de la législation russe, nous sommes entrés dans la phase finale de ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, dans le but d'achever les travaux déjà dans le courant de l'année.

Original farsi: M. HOSSEINI (ministre du Travail et des Affaires sociales, République islamique d'Iran)

— Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, je commencerai par féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette 90^e session de la Conférence internationale du Travail. J'espère que cette session sera le fruit des efforts déployés tout au long de cette année par les mandants de l'OIT.

En ce début du XXI^e siècle, l'emploi mondial continue à se heurter à une situation très difficile. Nous n'avons pas de stratégie efficace, transparente et non discriminatoire au niveau international de sorte que plus d'un milliard d'individus vivent en dessous du seuil de pauvreté et doivent faire face quotidiennement à des problèmes d'insécurité et de précarité. C'est pourquoi une mondialisation irresponsable et déséquilibrée, la concurrence internationale débridée et la répartition injuste des échanges mondiaux touchent un grand nombre de travailleurs des pays en développement. De ce fait, il est attendu de la part de l'Organisation internationale du Travail qu'elle fournisse aux pays en développement un complément d'assistance technique, notamment pour résoudre les questions liées au plein emploi et à un marché du travail actif.

Aujourd'hui, les répercussions de l'inégalité d'accès à la technologie moderne ont rendu la structure de l'économie nationale de nombreux pays en développement vulnérable. Désormais, ces pays se heurtent à des conséquences négatives croissantes dans le marché mondial du travail, de sorte qu'ils ont de plus en plus de difficultés à remédier à la fragilité de l'emploi, ainsi qu'à régler le problème du marché du travail à l'échelle mondiale même en renforçant le système de sécurité sociale.

L'initiative du Directeur général de l'OIT Juan Somavia informant la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est fort appréciée. La structure socioéconomique des États Membres est très diverse, ce qui rend difficile voire impossible de trouver une formule unique permettant d'intervenir de façon rationnelle sur le marché du travail et de résoudre les conséquences néfastes de la mondialisation. Il n'en reste pas moins que le renforcement ciblé de la compétence de l'OIT et de ses activités de coopération technique de l'OIT permettraient au groupe de travail de préparer les bases d'une recherche et d'une analyse sur le terrain.

La République islamique d'Iran, en mettant en place un mécanisme tripartite efficace, ainsi que le dialogue social, tente de remédier au problème du chômage dans le cadre du plan quinquennal de développement de l'Iran, qui tente également d'institutionnaliser la participation des organisations de représentants de travailleurs et d'employeurs dans le cadre d'un plan de développement durable.

Protéger les prochaines générations exige de respecter un engagement équilibré et partagé au plan international, visant à défendre les droits des enfants, ce qui constitue l'exigence humaine la plus noble. Nous espérons qu'en fournissant les mécanismes appropriés pour mettre en œuvre la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, l'OIT pourra jouer un rôle permettant de remédier à ce phénomène injustifié. Dans cette perspective, l'Iran a ratifié la convention n° 182.

Par ailleurs, pour améliorer le développement social et intellectuel de la jeune génération iranienne, plus de deux millions d'étudiants des écoles et universités ont bénéficié d'une éducation gratuite, et l'éducation scolaire jusqu'à la fin du niveau secondaire est devenue obligatoire.

La 90^e session de la Conférence internationale du Travail correspond au 54^e anniversaire de l'occupation de la Palestine, qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies et des normes internationales fondamentales du travail. C'est pourquoi je propose à la session qu'une commission spéciale soit créée afin d'élaborer un rapport approfondi sur les violations du régime sioniste, au regard des obligations mondiales et du statut de la Constitution de l'OIT, rapport qui serait soumis à la prochaine session du Conseil d'administration de l'OIT. Nous espérons que par cette initiative responsable, le slogan de la justice sociale pour tous ne restera pas lettre morte.

Original espagnol: M. SOLARI SAAVEDRA (ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Chili) — C'est un honneur pour moi que de m'adresser à vous à cette 90^e session de la Conférence internationale du Travail afin de vous parler des principaux progrès réalisés au Chili au cours de l'année écoulée dans le domaine du travail et des efforts que nous avons accomplis pour offrir davantage d'emplois décents dans

notre pays. Ces progrès se sont faits conformément aux objectifs du gouvernement du président Ricardo Lagos, à savoir la croissance économique assortie d'une protection sociale.

J'aimerais remercier le parlement de notre pays qui a promulgué en 2001 une nouvelle réforme du travail, qui est dans le droit fil de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998. Ce pas important sur la voie de la modernisation de nos relations du travail a permis de modifier le Code du travail grâce à la promulgation de toute une série de lois qui protègent le travailleur.

De surcroît, cet ensemble de modifications permet de respecter le mandat de l'OIT en ce qui concerne l'application des conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949. Ainsi on reconnaît aux travailleurs employés dans le secteur privé et les entreprises d'Etat, quelle que soit leur personnalité juridique, le droit de créer, sans autorisation préalable, les organisations syndicales qu'ils estiment utiles, leur seule obligation étant de respecter la loi. Pour ce qui est de la négociation collective, le Code du travail signale qu'elle aura lieu dans les entreprises du secteur privé et dans les entreprises où l'Etat est fortement représenté ou sur lesquelles il exerce un contrôle important.

Un autre pas décisif a été franchi par l'actuelle coalition gouvernementale: la ratification en 1999 de la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui au Chili on n'enregistre plus de cas de travail forcé.

Le Chili s'est engagé aussi à abolir de manière effective le travail des enfants sous toutes ses formes. En novembre 2001, on a mis en route un plan national pour la prévention et l'éradication du travail des enfants, surtout dans ses pires formes. A cette fin, le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et le Programme international pour l'abolition du travail des enfants ont signé un accord pour la mise en œuvre d'un projet visant à évaluer le travail des enfants dans ses pires formes. Egalement dans le cadre de ce projet, le service national chargé des mineurs procédera à un enregistrement des pires formes de travail des enfants, telles que la prostitution et l'utilisation des enfants pour le trafic de drogues.

Pour ce qui est de l'élimination de la discrimination en matière de l'emploi et de profession, je dois dire que le Chili travaille sans relâche pour supprimer les pratiques discriminatoires sous toutes leurs formes. Dans les douze dernières années, on s'est employé systématiquement à établir des normes qui permettent de garantir l'égalité de traitement dans les relations de travail. Nous disposons d'une loi interdisant qu'un test de grossesse soit exigé d'une femme avant qu'elle ne puisse obtenir un travail ou une promotion dans son emploi. Depuis l'année passée, de nouvelles dispositions juridiques renforcent la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la religion, la race, l'apparence et les convictions politiques.

Dans le domaine de la protection sociale, à partir du 1^{er} octobre prochain, l'assurance chômage commencera à fonctionner, ce qui signifie que tout contrat signé à partir de cette date devra nécessairement envisager les cotisations à verser. L'Etat apportera à ce système un montant important qui sera destiné à un fonds de solidarité, lequel garantira aux travailleurs

un revenu pendant les cinq mois qui suivent la perte de leur emploi.

Une autre tâche importante du gouvernement est la mise au point de programmes spéciaux de l'emploi financés par des ressources publiques et visant à lutter contre le chômage. Par le biais du programme pro-emploi, des milliers travailleurs et d'entreprises ont bénéficié d'une subvention à l'embauche. Quarante-vingt-neuf pour cent de ces entreprises sont des micro et petites entreprises qui recevront une prime directe pour chaque travailleur engagé. Nous allons poursuivre une politique très active de création d'emplois et nous sommes résolus à renforcer les programmes si nécessaire. Le ministère met aussi l'accent sur les femmes au travail, surtout celles qui sont chefs de famille. Les modifications introduites dans le Code du travail qui incluent de nouvelles formes de contrats, visent à promouvoir l'emploi féminin ainsi que le télétravail et le travail à temps partiel, ce qui contribuera à améliorer la qualité de vie des travailleuses. De plus, des mesures seront prises pour améliorer les conditions de travail des travailleurs agricoles saisonniers en particulier dans le cadre de la garde des enfants.

Un autre défi important que nous relevons actuellement dans la perspective du travail décent est d'avancer dans une réforme substantielle de la justice du travail, en vue de multiplier par cinq le nombre de tribunaux, nommer des juges spécialisés dans le recouvrement prévisionnel et assurer l'accès gratuit à la justice pour ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires. Un autre défi consiste à augmenter l'employabilité et la productivité des travailleuses et des travailleurs chiliens. Cela suppose un accroissement du nombre de travailleurs qualifiés grâce à des exonérations d'impôt, afin de doubler les effectifs enregistrés dans les années quatre-vingt dix et d'arriver à un million de travailleuses et de travailleurs qualifiés d'ici à 2004. Le travail informel est aussi un thème prioritaire de notre programme. C'est pourquoi nous avons établi un registre des fournisseurs de main-d'œuvre agricole afin de résoudre ce problème.

Dans le domaine de la sécurité sociale, nous allons introduire un système de fonds multiples dans le régime de pensions afin d'augmenter la rentabilité de notre pension et d'accroître le niveau de liberté des affiliés à ce système. Il nous reste encore à augmenter la couverture de la sécurité sociale et à l'étendre aux travailleurs temporaires et aux travailleurs indépendants.

Nous avons, en tant que gouvernement, maintenu des contacts permanents avec nos partenaires, employeurs et travailleurs, et nous allons poursuivre cette action en vue de concrétiser notre programme de croissance assorti d'une sécurité sociale et œuvrer dans les domaines qui sont une préoccupation pour tous, à savoir l'emploi, la formation et la productivité. Nous allons ainsi respecter l'engagement visant à promouvoir un travail décent et la cohésion sociale qui sont des aspects très importants du monde nouveau que nous souhaitons instaurer dans l'avenir.

Original anglais: M. JESTIN (délégué gouvernemental, Irlande) — Au nom de la délégation irlandaise, je tiens à féliciter le Président et les Vice-présidents pour leur élection à cette Conférence. Je tiens également à féliciter le Président du Conseil d'administration et le Directeur général pour les rapports approfondis qu'ils ont présentés à la Conférence.

Depuis la dernière Conférence, les terribles événements du 11 septembre à New York ont à bien des égards uni le monde d'une façon que les terroristes ne prévoyaient pas ou n'attendaient pas. Les pays sont maintenant plus unis que jamais pour veiller à ce que le monde dans lequel nous vivons soit pacifique et uni et reconnaisse tous les besoins des pays, quelles que soient la couleur, les croyances ou les différences sociales de leurs habitants.

Il est donc d'autant plus important que les instances internationales telles que l'Organisation internationale du Travail reçoivent le soutien politique de tous les pays Membres pour garantir que tous les citoyens puissent exercer des emplois décents réglementés par des normes correspondant aux droits fondamentaux. Cette approche ne peut être obtenue que par le partenariat et le consensus, qui sont la clé de voûte de la réussite du travail de l'OIT.

Je tiens à féliciter le Directeur général M. Juan Somavia pour son excellent rapport sur la mise en œuvre du programme de l'OIT 2000-01. On peut considérer que beaucoup de choses ont été réalisées au cours de cette période. La visibilité et l'influence de l'OIT ont été développées dans la plupart des débats les plus significatifs de notre temps.

Par le biais du tripartisme et du dialogue social concernant la prise de décision à tous les niveaux, l'engagement au suivi de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail est plus fort que jamais et soutenu par des actions pratiques. Par les mêmes moyens, l'élimination des pires formes de travail des enfants est devenue une priorité internationale. Le quatrième cycle de rapport sur le processus de suivi garantit que ce processus soit mesuré et que les résultats pratiques soient visibles. Les progrès réalisés par l'OIT en 2000-01 par rapport aux buts fixés dans chacun de ses quatre objectifs stratégiques doivent être plébiscités. L'introduction de la budgétisation stratégique nous permettra d'affiner ce processus et de mettre davantage l'accent sur les activités fondamentales de l'OIT dans les années à venir.

J'aimerais maintenant vous expliquer brièvement ce qui s'est récemment produit dans l'économie irlandaise. La récession économique mondiale a eu une incidence sur la création d'emplois, l'emploi et le chômage au cours de l'année 2001. Néanmoins, cette récession ne devrait pas durer et le gouvernement irlandais espère que 24 000 emplois supplémentaires pourront être créés en 2002.

L'objectif du gouvernement irlandais à moyen terme sera de créer davantage d'emplois et des emplois de plus haut niveau, de parvenir au plein emploi, de supprimer le chômage durable et de garantir des emplois et des qualifications dans l'ensemble du pays. Le gouvernement estime que le meilleur moyen d'éviter l'exclusion sociale est de fournir des emplois.

Depuis 1987, l'Irlande a compté cinq accords de partenariat social au niveau national, négociés librement par le gouvernement et les partenaires sociaux, à savoir les principales organisations agricoles, d'employeurs et de travailleurs, et pour les deux accords les plus récents, également le secteur communautaire et des organisations bénévoles.

Chaque accord couvre les rémunérations mais aussi toute une série de questions économiques et sociales. Depuis leur mise en œuvre, ils ont contribué à la transformation socio-économique radicale de l'Irlande. En particulier, ils s'inscrivent dans une dynamique économique qui recouvre les questions des rémunéra-

tions, de la rentabilité économique, de l'investissement, de l'emploi et de la réforme fiscale. Ils ont ouvert aux entreprises en place et aux investisseurs potentiels une perspective de stabilité et de confiance sur plusieurs années, stimulant ainsi l'investissement et la création d'emplois. Ils ont aussi beaucoup contribué à la paix sociale.

L'accord de partenariat actuel, le Programme pour la prospérité et l'équité, arrive à expiration fin 2002 et les discussions officielles entre le gouvernement irlandais et les partenaires sur des négociations en vue d'un accord devraient commencer à l'automne de cette année. Il s'agit d'un objectif essentiel du nouveau gouvernement pour les mois à venir.

J'ai le plaisir d'informer la Conférence qu'un certain nombre d'importantes initiatives gouvernementales pris au titre de l'accord susmentionné ont été menées à bien en 2001.

La loi sur les congés du personnel soignant est entrée en vigueur le 2 juillet 2001 et la loi de protection des travailleurs à temps partiel est entrée en vigueur le 20 décembre.

Je suis aussi heureux de signaler que, à la suite de l'adoption de cette dernière loi, l'Irlande ratifiera la convention de l'OIT (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994.

Vous vous souvenez peut-être que l'Irlande a toujours reconnu la nécessité de donner suite au rapport du Directeur général sur le travail forcé. L'organisation Ireland Aid a conclu un programme de partenariat avec l'OIT. L'objectif de ce programme est de donner aux hommes et aux femmes plus de possibilités d'avoir un emploi et un revenu décent. A cet égard, le programme se concentre sur la création d'emplois de qualité pour la promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes, l'amélioration de l'employabilité des handicapés et l'accroissement des investissements à forte intensité d'emploi dans les infrastructures publiques. Ireland Aid contribuera, à raison de 3,2 millions d'euros, au programme pour la période 2001-03.

Un élément essentiel de ce programme est et continuera d'être le partenariat. Il constitue un bon exemple de partenariat réel entre l'OIT et l'Irlande. Nous sommes heureux de participer à ce programme prometteur et nous espérons pouvoir développer encore ce partenariat avec l'OIT dans les années à venir.

A la suite de la session plénière spéciale de l'OIT sur le travail forcé l'année dernière, des responsables d'Ireland Aid se sont rendus à Genève à l'OIT pour examiner cette question. Une réunion d'une journée est prévue à Dublin en septembre afin de faire mieux connaître la question du travail forcé. Des réunions se tiendront entre les administrations publiques compétentes et les ONG pour donner suite à la campagne fructueuse sur le travail forcé et la servitude pour dettes que l'ONG irlandaise Trocaire a lancée en 2001.

En conclusion, les délégations auront noté que le mot clé de mon intervention est le mot partenariat. L'Irlande est fermement convaincue que ce n'est que par le partenariat — qui a un caractère tripartite analogue à celui de l'OIT — qu'il sera possible d'atteindre les objectifs fixés dans le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme pour 2000-01. Ce partenariat au niveau national a eu de bons résultats en Irlande et il n'y a aucune raison de penser que ce ne sera pas aussi le cas à l'avenir pour l'OIT.

Original arabe: M. KANSO (ministre du Travail, Liban) — Je voudrais vous saluer au nom du Liban et saluer les efforts de l'OIT à promouvoir la stabilité sociale grâce à l'élaboration de conventions et de normes, et pour son assistance technique dans l'intérêt des partenaires sociaux.

Nul n'ignore les liens étroits qui existent entre la stabilité sociale et la justice sociale. Il n'existe pas de stabilité sans justice. Toute société dans laquelle la richesse nationale est répartie de manière non équitable est déstabilisée, déséquilibrée, traversée par des troubles. Nulle stabilité, nulle paix ne sont possibles tant que le monde est divisé entre pays riches qui continuent à s'enrichir et pays pauvres qui continuent à s'appauvrir; entre pays puissants et tyranniques et pays opprimés.

Nous nous trouvons dans une période dominée par la lutte contre le terrorisme; nous sommes contre le terrorisme mais nous estimons que ce dernier a ses motifs et qu'il est inutile d'essayer de l'éradiquer sans éradiquer ses motifs, parmi lesquels en particulier l'absence de justice sociale et l'absence de justice internationale. Par conséquent, la mission principale de la communauté internationale à travers ses organismes et ses acteurs est l'établissement d'un système de justice sur les vestiges de l'ordre international actuel qui manque d'objectivité et de justice dans sa manière de traiter les grands dossiers du monde et ceci bien sûr, si elle désire véritablement instaurer la paix entre les peuples. Le vrai terrorisme qui menace le monde est l'occupation par la force de la terre d'autrui. Le monde devrait soutenir tout peuple dont le territoire est occupé, dont les ressources sont pillées, dont les enfants et les vieux sont tués, dont les chances de travail sont anéanties, comme c'est le cas en Palestine, dans le Golan syrien et dans les fermes libanaises de Chebaa.

Nous nous étonnons de l'indifférence du monde devant les massacres qui touchent le peuple palestinien et la poursuite de l'occupation du Golan syrien et des fermes libanaises de Shaba. Nous nous étonnons également du terrible silence du monde devant la poursuite de l'embargo imposé à l'Iraq. Où est la justice internationale si le monde ne contraint pas l'occupant à se retirer des territoires qu'il a occupés et si l'embargo contre le peuple iraquien n'est pas levé? Si nous insistons sur ce point, c'est parce que nous avons le souci de respecter la Constitution de l'OIT qui associe les notions de justice sociale et de paix internationale durable et que nous respectons la loi internationale et notamment la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme qui interdisent la violation des droits nationaux, sociaux et politiques des individus, des groupes et des peuples.

Nous apprécions le rapport du Directeur général concernant le travail décent, la lutte contre le travail des enfants et l'économie informelle, ainsi que l'élargissement de la protection sociale. Nous estimons les efforts déployés par la mission du BIT dans la préparation du rapport sur la situation tragique dans les territoires palestiniens et nous saluons l'initiative du Directeur général visant à créer un Fonds de soutien aux travailleurs palestiniens, espérant voir les mécanismes d'exécution de ce projet mis sur pied.

Nous sommes heureux d'annoncer devant cette auguste assemblée que nous avons élaboré avec nos deux partenaires un projet de loi pour un nouveau Code du travail où nous avons pris en considération les normes internationales du travail, ainsi qu'un pro-

jet de loi concernant l'assurance vieillesse. Nous avons ratifié toutes les conventions internationales du travail dans le cadre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

En tant qu'hôtes du Bureau international du Travail dans notre région, nous exprimons notre désir de voir ce bureau jouer un plus grand rôle afin que les partenaires sociaux au Liban et dans les pays arabes de la région puissent en bénéficier au mieux. Nous voudrions attirer votre attention également sur le fait qu'après la libération de la plus grande partie du Sud-Liban de l'occupation sioniste, le BIT a envoyé, et nous lui en sommes reconnaissants, une mission spécialisée qui a élaboré un rapport exhaustif sur les besoins en matière de développement social et la création de nouveaux emplois pour les citoyens des régions libérées. Nous réitérons nos remerciements à l'Organisation et nous lui demandons de nous aider avec les donateurs à traduire ce rapport en projets effectifs qui offrent aux ouvriers et aux employeurs de nouvelles opportunités de travail.

En conclusion, nous nous adressons à la Conférence affirmant que nous sommes tous responsables de la consolidation de la paix dans le monde sur la base du respect de droits nationaux et de la justice sociale pour tous les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance. Nous sommes tous concernés par la lutte contre le terrorisme et en premier lieu le terrorisme d'Etats qui occupent par la force la terre d'autrui.

Original allemand: Le PRÉSIDENT (M. ARBESER-RASTBURG) — Si je n'avais pas encore invité M. Sadeq, ministre du Travail et des Affaires sociales, à monter à la tribune, c'est parce que je voulais encore faire une déclaration. Je tenais en effet à souligner que nous pouvons être fiers que son pays, l'Afghanistan, soit à nouveau représenté à la Conférence internationale du Travail pour la première fois depuis longtemps par une délégation complète. Je pense que c'est là un événement de tout premier plan qui, par hasard, tombe en même temps que les grands événements qui se déroulent actuellement dans sa capitale de Kaboul.

M. SADEQ (ministre du Travail et des Affaires sociales, Afghanistan) — Au nom de la délégation de l'Administration intérimaire d'Afghanistan et en mon propre nom, permettez-moi de présenter au Président et aux Vice-présidents mes sincères félicitations quant à leurs nominations pour mener à bien les travaux de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail.

Cette année, nous commémorons la 84^e année de la fondation du Bureau international du Travail et je saisis cette occasion pour présenter mes félicitations à tous les Membres de cette Organisation. J'espère que cette célébration donnera un nouvel élan aux tâches et aux luttes que mène le Bureau international du Travail et je vous assure d'ores et déjà que la délégation de l'Administration intérimaire d'Afghanistan collaborera à la réussite de cette Conférence.

Nous faisons partie des sociétés musulmanes. Du point de vue de l'islam, chacun est tenu de travailler activement et de nourrir du rendement de son travail. Ainsi, l'occupation quotidienne fait partie non seulement des mœurs, mais elle est considérée comme une prière.

La 90^e session de la Conférence internationale du Travail se tient dans une période où le développement

politique, économique et social des pays se déroule à une vitesse incroyable. Dans ces conditions, les tâches des institutions internationales, et de surcroît du BIT, deviennent plus compliquées et plus ardues, ce qui exige une collaboration commune entre tous les pays membres et cette Organisation; nous espérons que, lors des débats de cette Conférence, des décisions utiles et efficaces seront prises.

L'agenda de la présente session met en exergue des priorités. Le rapport du Directeur général a bien tracé les grandes lignes des activités de l'Organisation pour l'avenir et montre comment, dans le contexte actuel du développement mondial rapide, on arriverait à exaucer les demandes et les propositions des pays Membres.

Une évaluation globale des activités du BIT durant ces dernières années démontre bien que cette Organisation a été active et efficace dans les domaines de l'amélioration des conditions de travail, de la diminution de la pauvreté, du développement des conditions de recrutement, et en conséquence, de la contribution à l'établissement d'une stabilité politique et de la démocratie dans le monde.

Les questions techniques incluses dans l'agenda sont d'une importance primordiale; le travail adéquat, le marché noir de l'emploi, les maladies professionnelles et les accidents du travail sont les thèmes les plus critiques, qui méritent d'être débattus largement sous l'angle des critères et des normes internationaux.

A la suite de la lutte multidimensionnelle contre le terrorisme dans le monde, vous n'ignorez pas que, selon les accords de Bonn, notre pays, l'Afghanistan, est doté d'une administration intérimaire. Dès son instauration, cette administration s'est donné comme objectif d'établir la justice sociale selon les préceptes de l'islam dans tous les domaines, qu'ils soient économique, politique ou social, afin d'améliorer les conditions de vie des concitoyens, d'éliminer la précarité et de promouvoir la sécurité.

L'Administration intérimaire d'Afghanistan respecte la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, et aimerait avoir de très bonnes relations avec tous les pays du monde. Sa politique étrangère est basée sur la coexistence pacifique, le respect des droits d'autrui, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et le soutien inconditionnel des droits des peuples.

Il est indéniable qu'avec la création de l'Administration intérimaire et avec le retour de la paix et de la sécurité, un devoir impératif est de penser à la reconstruction et au rétablissement des institutions économiques et sociales du pays; ceci est au premier plan des préoccupations de notre administration.

Aujourd'hui, nous sommes très heureux de constater que la dernière phase de l'accord de Bonn qui consiste en la constitution de la Loya Jirga et la création d'un gouvernement de transition est réaliste.

L'Afghanistan est un des anciens Membres de cette Organisation. Notre pays a soutenu régulièrement ses décisions et ses résolutions émises conformément à ses statuts. Notre pays les a appliqués selon ses moyens, A présent que la reconstruction du pays est à l'ordre du jour, nous espérons que notre collaboration deviendra de plus en plus étroite et fructueuse.

Lors de la 88^e session du conseil de direction du BIT, plusieurs propositions ont été adressées aux comités spéciaux pour adoption. Après avoir obtenu leur adoption, nous espérons qu'elles vont être mises en application. Nous pensons que l'application des

principes et des règlements inclus dans les statuts de l'Organisation, ainsi que la réalisation des décisions et des résolutions, requièrent tout d'abord l'existence de la paix et de la stabilité.

D'autre part, ce sont les aides techniques, financières et matérielles des pays industrialisés qui contribueront d'une manière ou d'une autre au rétablissement de la stabilité économique et à l'instauration de la paix. Aussi, nous demandons instamment aux instances concernées de l'Organisation internationale du Travail de participer activement aux projets de reconstruction de notre pays. Nous les prions de bien vouloir définir et fixer les priorités, de trouver et affecter les fonds nécessaires et d'étendre leur collaboration technique et économique en faveur d'un pays qui a tant souffert des méfaits de la guerre et du manque de développement.

L'Administration intérimaire, après son établissement, a été confrontée à un problème majeur, qui a pris une dimension nationale. Comment peut-on ramener les milliers de jeunes qui n'ont connu pendant la guerre que le maniement des armes à une vie sociale décente et à un travail rémunérateur, bref, les ramener sur le marché de l'emploi? Ce souhait exaucé contribuerait à une grande échelle à l'instauration de la paix et de la sécurité, voire à la stabilité politique. Nous avons pensé qu'une des possibilités serait de créer des cours de formation technique et professionnelle dans un encadrement adéquat. C'est la raison pour laquelle nous demandons au BIT et aux pays donateurs de nous aider dans ce domaine spécial de création de systèmes d'apprentissage professionnel et technique, ainsi que dans celui des équipements et du matériel nécessaires.

M. YLIEFF (*commissaire du gouvernement, Belgique*) — Souhaitant contribuer au mieux aux travaux de la Conférence et en ayant à l'esprit les responsabilités qui seront celles de la Belgique au sein du Conseil d'administration, je voudrais aborder les quelques points suivants: l'emploi décent, le Forum global pour l'emploi, l'indispensable dimension sociale de la mondialisation, la prévention des accidents professionnels et enfin, le travail des enfants.

Plus les années passent, plus la pertinence de l'objectif global et mondial de l'emploi décent apparaît fondée. Le BIT a réussi à élever ce concept de manière très concrète et dans une perspective globale au niveau des grands principes qui doivent gouverner la mondialisation.

Les éléments que contient ce concept sont à l'évidence d'actualité et pertinents dans toutes les régions du monde. Plusieurs indications, ainsi que les plaintes adressées au Bureau, confirment qu'il n'y a pas lieu de baisser la garde dans notre vigilance commune pour la promotion des bonnes conditions d'emploi.

Au niveau de l'Union européenne, je suis très heureux que le Conseil, sous la présidence belge en 2001, ait pu convenir d'une première série d'indicateurs de mesure de la qualité de l'emploi en Europe et cela au moment où se confirmait l'engagement des Etats à poursuivre la coordination de leurs politiques de l'emploi.

Nous avons pu ainsi asseoir en Europe des objectifs pour l'emploi décent, et la Belgique entend bien veiller à la validité et à la mise en œuvre de ces objectifs qualitatifs dans un contexte où de multiples pressions s'exercent sur les marchés du travail et la gestion de la politique de l'emploi. C'est un phénomène

auquel l'Europe n'échappe pas et qui pourrait mettre à mal une série d'avancées sociales alors que l'harmonisation que nous appelons de nos vœux doit évidemment se faire vers le haut.

La Belgique voudrait dans ce cadre, avec l'aide du BIT, engager plus avant nos partenaires d'Europe centrale dans ce travail d'évaluation des politiques. Nous réaliserons un projet commun dans le courant de l'automne.

Venons-en au Forum global sur l'emploi de novembre dernier, que M^{me} Onkelinx, Vice-première ministre et ministre de l'Emploi a eu l'honneur d'introduire.

Ce forum, nous l'avions compris, comme devant stimuler à nouveau la créativité et la mobilisation de toutes les énergies après le choc de septembre, en faveur d'une nouvelle initiative de croissance et d'espoir. Je sais qu'à la suite de cela, le Conseil d'administration doit mettre au point un programme d'action. Il ne faudrait pas que le Conseil, en raison de tergiversations et d'hésitations, rende illusoire cet espoir.

A cet égard, il faut à mon sens répondre à trois préoccupations qui sont susceptibles de donner une valeur ajoutée à l'initiative du Bureau international du Travail. La première est de bien coordonner le programme avec les objectifs de l'emploi décent et de ne pas donner l'impression que ce dernier objectif ne serait plus central et prioritaire. La deuxième est de réussir l'alliance stratégique qui permettrait au BIT de réunir et d'animer une plate-forme internationale coordonnée sur les problèmes d'emploi. La troisième enfin, est de convenir d'une méthode. A ce sujet, la Belgique avait, lors du Forum, suggéré de nous inspirer de plusieurs éléments de la stratégie européenne pour l'emploi, et nous nous demandons pourquoi le Forum n'a pas formulé de suggestions opérationnelles.

Concernant la mondialisation, je me réjouis que le Bureau international du Travail garde l'initiative dans la perspective d'assurer un meilleur équilibre entre les différents enjeux en présence. Le Bureau international du Travail doit pouvoir alimenter le débat et le faire progresser surtout après les conclusions décevantes de la conférence ministérielle de Doha.

A cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport de la commission mondiale instituée récemment. La Belgique attend d'elle des propositions novatrices qui puissent sortir des sentiers battus et qui feront suffisamment autorité pour asseoir le dialogue entre les institutions multilatérales au profit d'une réponse plus mesurée et plus équilibrée à la mondialisation.

Puisqu'il fut possible d'intégrer la dimension environnementale dans les négociations pour le commerce, la Belgique rappelle dans le même souci qu'il ne peut y avoir de mondialisation sans prise en compte de la dimension sociale.

Comme il était rappelé il y a quelques jours à l'occasion de la célébration des 50 ans d'existence du Conseil national belge du travail, la concertation, notamment tripartite, est un facteur majeur de cohésion et de paix sociale.

Lorsque les partenaires sociaux, en bonne entente avec le gouvernement, dans un cadre juridique clair respectueux de chacune des parties, font preuve du sens des responsabilités même dans des circonstances exceptionnelles, je crois au rôle irremplaçable du tripartisme qui reste notre méthode.

Mais la mondialisation est perçue par les populations comme un processus qui n'est pas maîtrisé. Nous devons dès lors offrir une réponse plus complète aux interpellations qui nous viennent de toutes parts, et notamment de Porto Alegre.

Il nous appartient plus que jamais d'affirmer notre foi dans des conventions et notre volonté d'aboutir à des accords collectifs au bénéfice du plus grand nombre. C'est là que la commission mondiale, avec une analyse juste, franche et sans complaisance, devrait nous aider à rendre l'OIT encore plus pertinente et plus rassurante.

J'en termine en rappelant notre intérêt pour la question des risques professionnels et en annonçant que demain je participerai à la discussion du rapport sur le travail des enfants.

Original anglais: M. OKUDA (délégué des employeurs, Japon) — Je commencerai par féliciter le Président de tout cœur pour ses nouvelles responsabilités. J'exprime également mon plus profond respect qui est dû au Directeur général, M. Somavia. Sous sa houlette, l'OIT a effectué d'importants progrès dans ses programmes stratégiques pour garantir un travail décent dans le monde.

Je suis ici en tant que président de la nouvelle Fédération japonaise des entrepreneurs (Japan Business Federation (JBF)) qui résulte de la fusion à la fin du mois dernier du Nikkeiren et du Keidanren. Le Nikkeiren s'était concentré au fil des années sur les questions du travail et les questions sociales. Le Keidanren, quant à lui, se concentrait essentiellement sur les questions économiques et industrielles. Cette fusion reflète les changements qui ont bouleversé le Japon ces dernières années. En d'autres termes, les questions économiques et les questions sociales sont devenues indissociables.

Des mesures économiques sont indispensables pour remédier à des problèmes tels que le chômage ou la protection sociale. Inversement, nous devons apporter une attention soignée aux incidences sociales de toute politique économique. La Fédération japonaise des entrepreneurs est donc une organisation ayant pour vocation de s'attaquer aux problèmes tant sous un angle social que sous un angle économique.

Une approche similaire est nécessaire pour promouvoir le travail décent tel que proposé par l'OIT. Garantir un travail décent exigera un ensemble de mesures sociales et économiques. Tout commence par la création d'emplois. La vitalité économique est la condition préalable au travail lui-même, à la satisfaction qu'il peut apporter et à sa rémunération durable. Un cadre social sain est la condition préalable à une répartition équitable des fruits du travail.

Le travail décent est un principe directeur mais il faut que nous définissions quels sont les éléments constitutifs d'un travail décent pour chacune de nos nations et de nos régions et nous devons nous attacher à les mettre progressivement en place.

Au Japon, la discussion sur le travail décent s'est déroulée dans le contexte d'une récession économique prolongée. Notre première préoccupation a été de préserver l'emploi. Lors des négociations salariales de ce printemps, les salariés et le patronat ont apporté une attention sans précédent au partage du travail, mesure d'urgence pouvant permettre de protéger des emplois. De nouvelles formes d'emploi reçoivent également notre attention dans une perspective à plus

long terme alors que les Japonais s'habituent à l'idée d'une transformation de leur style de vie. Le salaire ne constitue qu'un aspect du débat. Les salariés et le patronat sont en train de réévaluer les schémas traditionnels de travail. De cette manière notamment, nous avons franchi une nouvelle étape en matière de travail décent.

Je n'ai cessé de plaider en faveur d'une économie de marché à visage humain. Je n'ai cessé, non plus, d'insister sur la nécessité d'offrir à la société japonaise une palette plus variée de choix de vie et de travail. La promotion de la diversité est particulièrement importante pour le Japon d'aujourd'hui. Depuis la seconde guerre mondiale, en effet, la société japonaise a eu tendance à imposer une grande uniformité dans l'activité tant des individus que des entreprises. La vitalité future de notre pays dépendra de la diversité que l'on aura su encourager chez les individus comme dans les entreprises. Le dynamisme qu'engendre la diversité sera un élément essentiel pour revitaliser la société japonaise ainsi que son économie.

Nous devons préparer toute une gamme de choix pour encourager la diversité à toutes les étapes de la vie. Nous devons garantir une égalité des chances à toutes les personnes quelle que soit leur condition sociale. S'agissant du travail et de la main-d'œuvre, nous devons adapter les schémas de travail, l'affectation des ressources humaines et les programmes de développement des compétences aux besoins et aux desiderata des individus. Le lieu de travail doit être un lieu où l'individu peut réaliser tout son potentiel. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il pourra vivre une vie véritablement épanouissante.

J'ajoute que l'empathie et la confiance mutuelles sont des préalables indispensables avant d'encourager la diversité. Les gens doivent comprendre que chacun a des valeurs et des objectifs différents et doit donc respecter les différences au travail comme dans la vie de tous les jours.

Il en va de même à l'échelle mondiale. Les peuples de toutes les nations et régions sont confrontés au défi de la mondialisation. Au cœur de ce mouvement qui nous touche tous, il est possible de libérer de puissantes énergies et des vitalités nouvelles en affirmant notre individualité et en exprimant la diversité de nos points de vue.

Il faut que nous canalisons ces énergies et cette vitalité pour relever les défis qui se posent au monde entier pour défendre les droits de l'homme, lutter contre la misère et protéger l'environnement. En outre, nous devons le faire en respectant les valeurs et schémas sociaux différents que nous rencontrons dans les divers pays.

J'espère que l'OIT restera ouverte au dynamisme de la diversité. Compte tenu du rôle fondamental qui est le sien dans la définition et la diffusion de normes minimales universelles, l'OIT devrait également tenir compte des besoins de chaque nation, de chaque région en lui accordant un soutien soigneusement ciblé.

L'an dernier, les représentants des organisations d'employeurs de la région Asie-Pacifique ont créé la Confédération des employeurs d'Asie et du Pacifique (CAPE). Cette organisation visera à créer un environnement meilleur et plus attrayant pour les entreprises tout en encourageant le progrès social et économique au profit des peuples de la région. Dans le même temps, par l'intermédiaire du CAPE, nous essaierons de fournir à l'OIT les données dont elle a be-

soin pour défendre les intérêts de la région. De cette manière, nous espérons que nous l'aiderons à assumer le rôle primordial qu'elle joue de manière encore plus accomplie.

(M. Rampak prend place au fauteuil présidentiel.)

M. CORTEBEECK (*délégué des travailleurs, Belgique*) — Je voudrais aborder, par cette opportunité qui m'est offerte, quelques points sur l'évolution de l'Organisation internationale du Travail et souligner quelques défis pour l'avenir de l'OIT dans le contexte des évolutions économiques et sociales globales que nous vivons.

D'abord, l'évolution récente, telle que l'a décrite le Directeur général dans son rapport et telle que nous l'avons vécue dans le concret chez nous en Belgique et ailleurs dans le monde.

Nous ne pouvons que nous réjouir du nouvel élan méthodologique et programmatique que l'OIT a su développer grâce, entre autres, au rôle stimulateur du Directeur général. L'OIT a pu se donner une nouvelle image, sans doute plus positive quant à l'approche des problématiques du développement social.

Même si, dans le passé, l'OIT a parfois fait l'objet de méfiance chez certains, il est sans doute vrai que la conviction et l'accompagnement positif semblent aujourd'hui plus appropriés pour faire évoluer les esprits et surtout les bonnes pratiques en matière sociale. C'est pourquoi nous soutenons les efforts honnêtes et sérieux de modernisation de la politique normative, mais nous refusons en même temps les agendas cachés de ceux et celles qui voient dans ce débat l'opportunité d'opposer le travail normatif à l'assistance technique. Nous nous opposons à ceux et celles qui confondent la liberté d'entreprendre avec la liberté d'adapter les normes sociales aux seuls impératifs économiques de croissance et de maximalisation des bénéfices.

Le travail normatif est et doit rester au cœur de notre travail à l'OIT. Plus que jamais le monde actuel en a besoin. Nous nous inscrivons aussi en faux contre ceux qui croient que les normes ne servent qu'aux pays en voie de développement. En matière de normes sociales, nous sommes tous des pays en voie de développement. Aussi chez nous, en Belgique et dans l'Union européenne, les normes internationales de l'OIT prouvent leur pertinence et leur actualité maintes fois. C'est ainsi qu'encore récemment, la référence aux normes internationales du travail a permis en Belgique la conclusion d'un accord tripartite concernant certains aspects de la liberté syndicale, notamment le droit de grève.

Un des outils précieux dont nous disposons à l'OIT, et le Directeur général n'en fait pas un secret, est l'assistance technique. Cette assistance technique qui permet de surmonter les difficultés réelles qui se posent sur le terrain quant à la création d'un climat favorable à la pleine application en droit et en pratique des normes sociales.

L'OIT a réussi à développer une cohérence exemplaire entre le travail normatif, d'une part, et sa politique d'assistance technique, d'autre part. Conjuguer harmonieusement le travail normatif international, y compris le système de contrôle, avec un travail sur le terrain visant le respect dans la loi et dans la pratique des principes et des droits contenus dans les engagements conventionnels, voilà le défi qui reste plus d'actualité que jamais.

Je voudrais aborder brièvement l'autre axe de travail que l'OIT et son Directeur général ont eu le mérite d'explorer et dans lequel l'OIT a eu le courage de passer aux actes: celui de la dimension sociale de la mondialisation. La mise en place de la commission de haut niveau n'est qu'un premier pas, bien qu'important, dans une stratégie qui doit nous permettre de faire de l'OIT le référent central en matière sociale au sein des institutions onusiennes, de faire de l'OIT le pivot central de la gouvernance sociale mondiale.

Cela implique un nouveau dialogue avec, entre autres, les institutions de Bretton Woods et avec l'OMC. Cela implique également une nouvelle réflexion sur la représentativité de l'OIT. Et pour nous le débat n'est pas celui de l'accès ou non des ONG. Le vrai débat est ailleurs, sur les autres bancs et notamment les bancs des employeurs. Quelle est encore la représentativité de certaines organisations traditionnelles, quand nous devons constater que des secteurs décisifs de l'économie mondiale préfèrent aller discuter, hier à Davos, aujourd'hui à New York?

Nous voulons lancer le défi aux organisations patronales traditionnelles de se moderniser et d'impliquer davantage ce secteur des grandes entreprises dans les débats que nous menons ici et en démocratie réelle.

Nous croyons que l'enjeu est de taille. Nous devons bien sûr être à Davos et à New York, mais il est temps que les autres trouvent aussi le chemin vers Genève. Le débat d'idées au Forum économique mondial est une bonne chose, prendre de vrais engagements dans le dialogue tripartite à Genève est infiniment mieux pour le développement de notre monde.

Autant de défis qui touchent aussi les conditions de vie et de travail des populations de notre terre. Autant de sujets qui devraient sans doute faire l'objet de nos travaux à l'avenir.

Original anglais: M. TZIOLAS (délégué gouvernemental, Grèce) — C'est un grand honneur pour moi de participer à la 90^e session de l'OIT. J'aimerais adresser mes félicitations au Président. Moi-même, de même que la délégation grecque dans son ensemble, sommes convaincus que sa compétence contribuera efficacement au succès de la Conférence.

Je voudrais également dire que le rapport du Directeur général est un document d'une grande importance, car il contient une analyse détaillée du travail de l'OIT pendant les deux dernières années.

En outre, j'aimerais remercier les services du BIT pour la rédaction du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT intitulé *Un avenir sans travail des enfants*, dans lequel toutes les formes de travail des enfants se trouvent analysées, avec à l'appui des informations provenant de tous les coins du monde.

L'OIT est l'unique organisation internationale dans laquelle des représentants des employeurs et des travailleurs peuvent faire entendre leur voix sur un pied d'égalité avec les représentants des gouvernements, en vue de définir la politique de l'Organisation. Les résultats de la collaboration féconde entre les partenaires sociaux sont évidents, tant au niveau national qu'au niveau international. L'OIT a effectué un travail législatif important tout en adoptant des mesures importantes pour lutter contre les inégalités du marché du travail, ainsi que pour améliorer la qualité du travail et pour combattre la pauvreté.

Dans ce contexte, l'OIT a adopté un grand nombre de conventions et de recommandations internationales, notamment la Déclaration de principes qui se réfère aux droits fondamentaux relatifs à la négociation collective et à la liberté de consultation, à l'élimination du travail forcé, à l'interdiction du travail des enfants et à l'abolition de la discrimination dans l'emploi, mettant ainsi en œuvre les engagements contractés par les chefs d'Etats en 1995, dans le cadre du Sommet de Copenhague.

Notre pays, qui est l'un des Membres originels de l'OIT, a ratifié un grand nombre de conventions et de recommandations internationales, de même que la Déclaration de principes.

L'accroissement de la prospérité des citoyens est un objectif majeur du gouvernement grec. Pour réaliser cet objectif, nous appliquons une politique qui combine la promotion de la croissance économique durable avec des mesures visant à promouvoir l'emploi et la cohésion sociale. Pour ce qui est de l'emploi, la Grèce a complètement adopté les objectifs de la Stratégie européenne pour l'emploi visant la création «d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité». Dans ce contexte, nous appliquons des mesures visant à améliorer les compétences des travailleurs, de façon à leur permettre d'entrer ou de rester sur le marché du travail, et cela dans les meilleures conditions possibles. Nous appuyons, par le biais d'un certain nombre d'actions, les catégories vulnérables de la population menacées d'exclusion du marché du travail, et donc d'exclusion sociale. Nous assurons les conditions préalables d'une participation active des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques et à l'application des mesures relatives à l'emploi.

A l'automne 2000, le gouvernement grec a réformé le cadre juridique régissant le marché du travail, dans le but d'accroître le nombre des emplois à temps partiel ou à temps plein, afin de rationaliser les relations de travail et d'améliorer la compétitivité de l'économie grecque. Je voudrais souligner que nous déployons des efforts particuliers pour faire en sorte que les politiques que nous appliquons et que les décisions que nous prenons soient conformes aux accords conclus avec la participation active des partenaires sociaux.

Les éléments fondamentaux de notre cadre institutionnel sont les suivants: restriction considérable de l'obligation des travailleurs d'accomplir des tâches supplémentaires et augmentation de la rémunération des heures supplémentaires; détermination et réduction du temps de travail annuel par le biais des conventions collectives; incitations au travail à temps partiel et réinsertion des chômeurs de longue durée; limitation des mises à pied massives.

Nous avons créé un forum national réunissant les partenaires sociaux pour toutes les questions concernant l'emploi. La lutte de l'OIT contre l'exploitation des enfants est analysée en détail dans le rapport intitulé *Un avenir sans travail des enfants*. La Grèce a ratifié toutes les conventions internationales sur le travail des enfants depuis la [convention n° 5](#), qui a été adoptée à la première session de l'OIT.

Mon pays va exercer la présidence de l'Union européenne pendant la première partie de l'année 2003, et je voudrais vous dire que les questions d'emploi et de protection sociale auront une priorité absolue dans l'ordre du jour de la présidence grecque, alors que nous vivons une période historique au cours de laquelle l'Union européenne va accueillir de nouveaux

Etats membres parmi lesquels la République de Chypre.

Nous sommes convaincus que les normes internationales du travail, en combinaison avec les législations nationales, peuvent contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de l'OIT.

Pour conclure, je voudrais souligner que les valeurs fondamentales de l'OIT et son action restent plus essentielles et plus opportunes que jamais, particulièrement en ce qui concerne la justice sociale au travail, le maintien de conditions de travail satisfaisantes, la protection de certaines catégories de la population (femmes, personnes âgées, enfants, migrants), l'appui aux syndicats et la défense des libertés démocratiques.

Original anglais: M^{me} BLINKEVICIUTE (ministre de la Sécurité sociale et du Travail, Lituanie) — Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je félicite le Bureau, le Directeur général et le Président du Conseil d'administration pour le rapport bien préparé et complet sur l'exécution du programme de l'OIT pour 2000-01. Le rapport du Directeur général couvre le premier exercice biennal qui s'achève après que l'OIT a défini ses quatre objectifs stratégiques et les activités relatives au travail décent, et a commencé la budgétisation stratégique. Il était donc très intéressant de connaître et d'analyser les premiers résultats. On constate à la lecture du rapport que l'OIT reste une organisation souple qui répond extrêmement vite aux défis que pose un monde en mutation.

Il est évident que la pleine exécution d'un budget stratégique est un processus soutenu qui requiert encore plus de temps que la période à l'examen. Toutefois, ces années d'activités ont eu d'excellents résultats et vont dans la bonne direction. L'année où l'Organisation a commencé à planifier et à budgétiser ses activités en fonction de quatre objectifs stratégiques et de la question du travail décent, sera un moment important de son histoire. La Lituanie salue l'OIT pour les progrès accomplis dans la budgétisation stratégique.

Bien sûr, on peut toujours améliorer les choses. Nous nous félicitons de l'approche choisie dans les sections «Enseignements» du rapport et nous estimons qu'elle va continuer de prendre en compte les expériences acquises pendant la première partie de l'exécution du programme. Nous comprenons qu'il est difficile de mesurer les résultats de certains types d'activité, mais nous devons rechercher des cibles et des indicateurs mieux définis pour toutes les activités dans les régions. Il faut déterminer plus clairement l'incidence de ces activités pour mesurer plus précisément les progrès réalisés.

L'OIT dispose d'un outil efficace, le tripartisme. Le dialogue social devrait être encore plus soutenu et renforcé. Pour stimuler la création d'emplois et la croissance économique dans le cadre de la justice sociale, il faut un dialogue social effectif et actif. La coopération des trois catégories de partenaires sociaux pour constituer une organisation forte et poursuivre les objectifs de l'OIT est un défi majeur.

L'OIT, pour rester utile, doit tenir compte des changements qui ont lieu partout dans le monde. Les missions de l'OIT au Myanmar, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, l'Agenda global pour l'emploi, ainsi que d'autres activités démontrent comment l'Organisation sait répondre rapidement aux défis posés par un monde en mutation.

Le Président du Conseil d'administration indique dans le rapport les domaines importants de concentration dans les activités de coopération technique: établir des mécanismes pour la fixation des priorités, améliorer les taux d'exécution, décentraliser les activités et évaluer leur impact. Nous saluons cette approche mais nous aimerions ajouter que, parfois, on manque d'informations de la part des bénéficiaires.

Le programme d'activités sectorielles fait aussi l'objet d'une nouvelle approche qui devrait maximiser son impact, dans les limites du budget et des ressources disponibles, et prévoir des composantes «Réunions» et «non-Réunions».

L'OIT se soucie de la dimension sociale de la mondialisation. Elle est un «pilier social», à côté des organisations de Bretton Woods. Tous les membres de l'Organisation devraient contribuer à ses activités à leur façon, en promouvant et en défendant les droits fondamentaux universels. Les normes et les valeurs de l'OIT doivent être prises en compte dans tous les Etats Membres, comme cela a été dûment indiqué dans le rapport.

Je suis heureuse d'indiquer que la Lituanie a réalisé des progrès soutenus dans ce domaine. Nous avons ratifié sept conventions fondamentales et nous envisageons de ratifier la [convention n° 182](#) cette année. Au début de ce mois, le parlement lituanien a adopté un nouveau Code du travail qui se rapproche des conventions de l'OIT et de la législation européenne, et qui permettra de créer des conditions plus favorables à un travail décent.

Comme vous le savez peut-être, la Lituanie a été élue hier membre du Conseil d'administration dans le groupe gouvernemental. J'aimerais remercier tous les délégués qui ont soutenu notre candidature. Je leur promets de travailler activement pour contribuer aux activités de l'Organisation, en particulier à celles qui visent à mettre en œuvre la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi.

J'aimerais conclure mon intervention en citant M. Somavia qui, en 1999, a dit au moment de prendre ses fonctions de Directeur général du BIT: «La finalité de l'OIT aujourd'hui consiste à faire en sorte que chacun ait la possibilité d'avoir un emploi convenable (...). Nous devons harmoniser croissance économique et progrès social, efficacité et justice, liberté et ordre, changement et stabilité.»

Je félicite l'Organisation et le Directeur général des progrès effectués pour atteindre ces objectifs. J'aimerais aussi les féliciter pour les résultats obtenus et je leur souhaite un plein succès dans leur travail futur.

M. DE LA HAYE (*représentant, Confédération syndicale mondiale de l'enseignement*) — Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Elmiger à l'occasion de son élection pour présider cette auguste assemblée. Nous tenons ici également à féliciter le Directeur général pour la qualité et la pertinence de son rapport présenté à cette 90^e session de la Conférence internationale du Travail. Les normes, les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi et surtout la qualité de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social sont les piliers du fonctionnement démocratique de toute société.

Les récents rapports de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations sur le statut des enseignants, adoptés à l'occasion de la Conférence l'année passée, sont univoques:

les conditions d'emploi et de travail des enseignants se dégradent dans beaucoup de pays et, dans beaucoup de pays également, les enseignants n'ont pas le droit d'exercer leurs droits syndicaux.

Pourtant, si la communauté internationale veut réellement s'inscrire dans une dynamique d'éducation et de formation de qualité pour tous tout au long de la vie, si nous sommes convaincus que, dans la société du savoir, l'éducation est un facteur clé d'inclusion sociale, si nous croyons vraiment que l'éducation est un passage obligé vers le développement durable, la paix, la tolérance, si nous pensons vraiment que les développements technologiques doivent permettre d'améliorer la qualité de vie de chacun, si ce sont là vraiment nos convictions, investir dans l'éducation doit être la priorité absolue pour les décennies à venir. Hélas, nous savons tous qu'à quelques exceptions près la plupart des pays consacrent moins de 6 pour cent du PIB à l'éducation.

L'éducation est un secteur à main-d'œuvre intensive et hautement qualifiée. En général, environ 70 pour cent du budget, et souvent même plus, sont consacrés à des dépenses de personnel. Les gestionnaires de l'éducation essaient de réduire ce chiffre, mais l'éducation, même avec les ordinateurs les plus performants, est et restera un développement interrelationnel entre l'enseignant et l'apprenant. Les développements pédagogiques d'aujourd'hui visant à mettre l'apprenant au centre du processus éducatif ne font que renforcer cette position. Les enseignants sont indispensables pour l'éducation, les enseignants sont indispensables pour réussir l'éducation de qualité pour tous tout au long de la vie.

Dans ce contexte, les thèmes traités dans le rapport du Directeur général — les normes, les principes et droits fondamentaux au travail, la qualité de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social — sont évidemment fondamentaux. Il en est de même pour les conclusions et la résolution adoptées à l'occasion de la récente réunion paritaire organisée par le BIT en 2000.

La Confédération syndicale mondiale de l'enseignement, qui représente près de 7 millions de membres, rassemblera cette année au mois de juillet près de 300 délégués sur le thème: «Enseignants, professionnels de l'éducation, acteurs d'inclusion sociale». Thème noble et porteur d'un message mobilisateur pour tous les enseignants. Thème qui veut donner du sens à la profession d'enseignant. Thème enfin qui veut marquer clairement notre opposition à toute approche unilatérale de l'éducation à finalité instrumentale ou économique, visant à faire des hommes des moyens de production dont il convient prioritairement et exclusivement d'augmenter la capacité de production. Pour nous, la Confédération syndicale mondiale de l'enseignement, la finalité première et prioritaire de l'éducation, c'est l'inclusion sociale, dans laquelle s'inscrivent bien sûr le développement individuel, l'éducation à la citoyenneté, l'insertion professionnelle, etc.

Comment les enseignants peuvent-ils être des professionnels de l'éducation, des acteurs d'inclusion sociale, si leurs droits fondamentaux sont foulés aux pieds, si leurs conditions d'emploi sont telles qu'ils sont obligés d'exercer d'autres métiers pour survivre, s'ils ne sont pas reconnus comme partenaires sociaux et admis au dialogue social, si les conditions de protection sociale, là où elles existent, sont mises en question, et ailleurs sont telles qu'elles ne permettent pas, ou à peine, de survivre.

Le Congrès de la CSME cette année devra se prononcer sur une approche repensée de la professionnalisation et sur un concept revisité de l'action syndicale dans le secteur de l'éducation. Mais il est difficile de se lancer généreusement dans des innovations et d'abandonner ses certitudes quand aujourd'hui les droits fondamentaux ne sont pas ou pas suffisamment respectés. Nous voudrions tout simplement ajouter ou demander au Directeur général d'ajouter une attention particulière pour que ces mêmes droits soient mis en pratique également dans le secteur de l'éducation, pour un soutien redoublé du BIT à toutes les organisations syndicales internationales représentatives du secteur de l'éducation pour que les dispositions adoptées dans la recommandation de 1966, il y a déjà trente-six ans, soient enfin mises en pratique par tous les Etats Membres de l'OIT, pour que soient assurées des conditions de travail décentes pour les enseignants afin qu'ils puissent enfin être des acteurs d'inclusion sociale.

M^{me} SASSO MAZZUFFERI (*déléguée des employeurs, Italie*) — Avant tout, toutes mes félicitations à Monsieur Elmiger, pour son élection bien méritée à la présidence de la Conférence.

Des pas en avant significatifs ont été marqués par notre Organisation au cours des mois passés. J'en mentionne quelques-uns.

Le niveau et les conclusions du Forum global sur l'emploi et le défi qui y a été lancé sur la recherche de politiques à même de promouvoir le développement de l'esprit d'entreprise et surtout d'une culture d'entreprise, en même temps qu'une flexibilité et une adaptabilité des marchés et des ressources humaines: une approche pragmatique qui tient compte des besoins réels de nos pays.

La réponse rapide du BIT à des situations de crise inattendue d'importants secteurs, comme l'aviation civile et le tourisme: une démonstration encore d'efficacité remarquable.

La Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui, selon les mots de son président, a confirmé que «la mondialisation peut et devrait être un moteur puissant de croissance, de coopération internationale et de développement».

La solution positive de cas de plus en plus nombreux de violation de la liberté syndicale dans les différentes régions du monde: les succès du Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration du BIT ont été rappelés lors d'une table ronde qui a marqué son cinquantième anniversaire à travers la voix, entre autres, de deux dirigeants syndicaux libérés de prison grâce aux recommandations du comité.

Les progrès et l'étendue des domaines de formation du centre de Turin, auxquels les employeurs sont particulièrement intéressés.

Félicitations au Directeur général et à son équipe pour les résultats obtenus. Pour le passé, je m'arrête là, faute de temps.

Dans le cadre de notre ordre du jour, je confirme mon appui au projet de résolution sur le tripartisme à l'OIT, qui met l'accent sur l'utilité d'impliquer les mandants tripartites de l'Organisation dans ses relations avec la société civile, afin d'en valoriser la contribution positive.

A propos de la question de l'économie informelle, et surtout du travail «au noir», je veux vous faire part de la préoccupation de Confindustria pour la gravité

et l'étendue de ce phénomène, surtout dans les régions du Sud de notre pays.

Le gouvernement italien est actuellement engagé dans la mise en œuvre d'un projet qui se propose de faire émerger de l'informalité le travail et les entreprises à travers une méthode qui respecte la gradualité dans le temps et les nécessaires adaptations fiscales et réglementaires, en stimulant les répercussions positives sur l'image et le marché, liées à la transparence acquise.

Le président de Confindustria a fait de cet objectif un des points clés de son programme. Le but de notre bataille n'est pas seulement économique et lié à éviter l'exploitation de la main-d'œuvre et une distorsion de la concurrence, mais vise aussi à augmenter le taux de légalité et de civilisation de notre pays, en syntonie avec les buts que le BIT se propose sur ce même thème.

Un document de l'Organisation internationale des employeurs a analysé les aspects positifs et négatifs de ce phénomène et propose des remèdes qui devront être adaptés à des contextes très diversifiés, selon l'évolution socio-économique, juridique et culturelle des pays concernés. Ces remèdes sont notamment: réduire les coûts de la formalisation et proposer des encouragements et des concessions à court terme; développer des politiques et procédures en matière d'information, d'accès au crédit, d'assurance, de services d'amélioration de la productivité, de la gestion, de la formation et de l'application des contrats; adopter des réglementations souples qui reconnaissent les formes nouvelles et non traditionnelles d'emploi, même si elles ne correspondent pas aux concepts rigides des législations du travail; promouvoir — pour la création d'emplois et pour une vivification des droits sociaux — un environnement favorable aux investissements et aux nouvelles technologies, en vue d'un accroissement de la compétitivité des entreprises, et par conséquent, de la compétitivité de chaque pays. Les mêmes suggestions et solutions sont partagées par la Confédération des employeurs de mon pays.

Original arabe: M. ALZAWAM (délégué gouvernemental, Jamahiriya arabe libyenne) — Permettez-moi de féliciter très sincèrement le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail et de féliciter également les Vice-présidents, employeur et travailleur. Nous leur souhaitons beaucoup de succès pour atteindre les objectifs nobles de l'OIT. Nous avons pleine confiance que leurs efforts seront couronnés de succès.

La 90^e session se tient à un moment où de grands changements économiques et politiques se produisent de par le monde, qui ont une forte incidence sur les activités de l'OIT et qui exigent un style complètement différent dans la manière de les aborder afin que l'OIT réalise les objectifs pour lesquels elle a été créée. D'où le rôle que joue l'OIT dans la mise en œuvre de programmes de coopération technique, la nécessité de mettre l'accent sur des activités utiles pour tous les Etats Membres et ce, de manière équilibrée et raisonnable et sans qu'une région en bénéficie au détriment d'une autre, en favorisant les régions dans lesquelles se trouvent les pays en développement Membres de cette Organisation et en leur fournissant l'assistance technique et financière nécessaires pour pouvoir mieux tirer profit des activités futures de l'OIT.

Le phénomène du travail des enfants qui a été inclus dans l'ordre du jour la Conférence internationale du Travail est particulièrement important et devrait être étudié avec beaucoup d'attention afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles et de trouver les meilleures solutions à ce phénomène qui s'est aggravé et qui menace la vie normale de millions d'enfants et les expose à des pressions psychologiques et physiques qui ont des incidences négatives sur leur développement. Nous devons donc tous combattre ce phénomène avec tous les moyens disponibles afin de l'éradiquer et utiliser les mesures économiques et politiques nécessaires à la promotion des programmes de formation pour éviter que des jeunes soient affectés, à un âge précoce, à des emplois dangereux.

C'est donc dans ce contexte que mon pays utilise toutes les possibilités disponibles pour assurer des programmes de formation à tous les niveaux. Notre pays ne souffre pas de ce phénomène étant donné que le Code libyen du Travail et le Livre Vert sur les droits de l'homme, ainsi que la loi n° 5 de 1997 concernant la protection des enfants ont prévu des sanctions très sévères à ce sujet. Nous demandons à la Conférence d'adopter des instruments légaux qui interdisent de manière catégorique le travail des enfants et boycottent tous les produits élaborés dans des usines ou des entreprises qui emploient des enfants.

Les programmes mis en œuvre par le BIT, ainsi que les normes du travail que nous développons pourraient s'avérer utiles si les travailleurs subissaient toujours l'esclavage des salaires et de l'exploitation. À ce propos, nous souhaiterions exposer l'expérience adoptée par la Jamahiriya dans le domaine des relations entre la production et le travail. Le système politique choisi par le peuple dans notre pays offre aux jeunes qui ont atteint l'âge de 18 ans, la liberté de participer à l'élaboration des objectifs politiques et sociaux définis pour la société et de suivre leur application. Ainsi les ouvriers participent à l'élaboration et à la défense de leurs droits et, en tant que catégorie de la société, ils sont membres des assemblées populaires et de leurs assemblées professionnelles de production. Ainsi la Jamahiriya a aboli les relations basées sur l'injustice et les travailleurs sont devenus des partenaires et pas simplement des salariés.

Les nobles objectifs fixés par notre Organisation ne peuvent se réaliser dans un monde dominé par la politique de la force et des alliances militaires capables de réduire à néant les espoirs offerts par la coopération technique entre les États Membres des différentes instances, régionales et internationales, et plus particulièrement l'OIT.

Permettez-moi, au nom de la délégation de mon pays, de remercier tous les pays qui ont soutenu le peuple libyen pendant les longues années de l'embargo inique qui lui avait été imposé, et de remercier également les organisations internationales et régionales qui ont approuvé les positions de la Jamahiriya. Il est utile pour les pays d'établir des relations qui garantissent les droits de tous et instaurent la stabilité et la paix dans le monde sans recourir à la force ou à la menace de la force, mais en favorisant le dialogue et la compréhension.

Le peuple arabe dans la Palestine occupée, dans le Golan syrien et dans le Sud-Liban subit la colonisation israélienne, le terrorisme d'État et les massacres collectifs. Ses territoires sont confisqués et son identité niée. Les Iraquiens souffrent également d'un tel embargo et cela est contraire à toutes les chartes inter-

nationales et surtout à celle de l'OIT. Nous souhaiterions ici remercier le Directeur général du BIT pour tous les efforts qu'il a déployés afin d'apporter l'aide nécessaire aux habitants des territoires occupés et je voudrais mentionner la mission d'enquête qui a été envoyée et la séance spéciale de discussion du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans ces territoires. Ainsi, nous proposons de créer une commission permanente dans le cadre de l'Organisation, chargée de suivre la situation tragique des travailleurs palestiniens et celle qui prévaut dans les territoires arabes occupés.

Original anglais: M. KAPUYA (ministre du Travail, de la Jeunesse et des Sports, République-Unie de Tanzanie) — La Tanzanie accorde un grand intérêt à la présente session parce que les questions à l'ordre du jour revêtent une importance particulière pour les efforts que nous déployons en vue d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir l'emploi.

La Tanzanie, comme d'autres pays à économie en transition, a un grand défi à relever: le chômage. Le nombre de personnes économiquement actives croît plus rapidement que le nombre d'emplois disponibles. Le taux de chômage est de 12,9 pour cent. Le problème est plus grave dans les zones urbaines que dans les zones rurales; 80 pour cent des actifs travaillent dans les régions rurales où ils sont employés dans l'agriculture et dans des activités non agricoles.

Les résultats de notre enquête sur la population active et le budget des ménages montrent qu'un ménage sur trois exerce une activité dans le secteur informel, soit comme activité principale, soit comme activité secondaire. Hommes et femmes travaillent dans le secteur informel qui attire un nombre croissant de personnes aux prises avec de graves difficultés économiques. Pour ces personnes, qui ne trouvent pas d'emploi, se tourner vers le secteur informel est une stratégie de survie. Pour d'autres, il s'agit de compléter le revenu qu'elles perçoivent dans le secteur structuré et qui demeure peu élevé. Toutefois, ces travailleurs se heurtent à beaucoup de contraintes: faible productivité du travail, technologies traditionnelles anciennes, en particulier dans les zones rurales, sous-utilisation des ressources, etc.

Le travail des enfants constitue un problème grave dans certaines branches de notre économie, à savoir les mines, les pêcheries, le travail domestique, l'agriculture commerciale, le secteur informel, etc. En collaboration avec les partenaires sociaux et avec l'appui du Programme IPEC de l'OIT, le gouvernement a réussi à concevoir des programmes et des interventions visant à éradiquer le travail des enfants et à offrir des solutions de remplacement, telles que la scolarisation ou la formation professionnelle, aux enfants soustraits aux pires formes de travail.

Le gouvernement de la Tanzanie reconnaît la nécessité de réformes économiques qui, en supprimant les blocages structurels, permettent d'obtenir une croissance économique saine, condition préalable à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. La stratégie de réduction de la pauvreté, élaborée par le gouvernement en consultation avec les acteurs concernés, vise à réduire l'indigence économique, à améliorer les capacités humaines et, implicitement, à relever les défis de l'emploi.

Le gouvernement de la Tanzanie reconnaît également l'importance du rôle du secteur privé dans l'actuelle phase de développement économique du pays,

et en particulier dans les domaines de la création d'emplois, de la sécurité sociale et de la protection des travailleurs. Le gouvernement collabore avec les acteurs de ce secteur par le biais de la fondation du secteur privé et du National Business Council auxquels il demande des avis et des idées sur les meilleurs moyens et stratégies à mettre en œuvre pour élaborer et appliquer nos différents plans d'action macro, mezzo et microéconomiques, en particulier pour la promotion de l'emploi et les politiques du marché de l'emploi.

Parallèlement, nous collaborons avec les ONG et les institutions de la société civile qui cherchent à améliorer l'emploi et entreprennent des activités connexes pour faire en sorte que nos programmes aient un impact positif au niveau de la communauté.

Promouvoir l'égalité des hommes et des femmes au travail est également l'une des priorités de notre pays.

Dans la mise en œuvre de nos politiques et de nos programmes, nous nous heurtons à un certain nombre de difficultés d'ordre national et international. La mondialisation en est une. La rapidité actuelle de la mondialisation et son impact sur notre économie et notre population ont à ce jour engendré plus d'inconvénients que d'avantages.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude aux deux coprésidents de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie et M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, ainsi qu'à tous les autres commissaires qui ont accepté d'accomplir un travail collectif et de placer les travaux de la commission en tête de leurs priorités. Leur disponibilité et leur engagement sont pour nous un soulagement. Nous avons, en effet, le sentiment que le dialogue et le travail d'équipe de cette commission permettront d'établir des faits concrets et de préciser les idées sur la mondialisation, tout en dégagant un consensus sur une action future, visant à faire bénéficier tous les acteurs de l'économie mondiale des avantages de la mondialisation et ainsi à édifier un monde meilleur pour chacun d'entre nous.

Mon exposé serait incomplet si je ne mentionnais pas la question israélo-palestinienne. Le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie est gravement préoccupé par l'escalade de la violence et les assassinats de centaines de personnes innocentes, ainsi que la destruction de biens durement acquis au Moyen-Orient, et en particulier en Palestine. Même si le conflit oppose Israël et le peuple palestinien, la plupart des morts sont du côté palestinien, parce qu'Israël utilise en toute impunité les armes de guerre les plus modernes contre le peuple palestinien.

La crise entre Israël et le peuple palestinien trouve son origine dans, entre autres, le refus par Israël d'appliquer pleinement les accords d'Oslo et de nombreuses résolutions des Nations Unies sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat indépendant, ainsi que dans l'expansionnisme d'Israël. Dans ces conditions, les droits des travailleurs palestiniens sont violés, le programme pour le travail décent ne peut pas être réalisé et le travail des enfants se développera. Il est impossible de procéder à la budgétisation stratégique dans pareille situation.

La Tanzanie est fermement convaincue que seuls l'établissement d'un Etat palestinien viable et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes qu'il occupe

résoudront durablement le conflit israélo-palestinien et la crise du Moyen-Orient dans son ensemble.

Nous exhortons toutes les parties à respecter intégralement la Résolution du Conseil de sécurité n° 1397 du 12 mars 2002 qui exige la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions. Nous lançons également un appel aux deux parties pour qu'elles reprennent dès que possible les négociations de paix.

En outre, nous demandons à toutes les personnes pacifistes du monde de continuer à soutenir la juste cause du peuple palestinien et la résolution pacifique du problème palestinien. Dans ce contexte, nous appuyons pleinement les efforts du Secrétaire général des Nations Unies et d'autres, visant à mettre un terme à la violence et à relancer le processus de paix.

Enfin, Monsieur le Président, je souhaite que cette assemblée aboutisse à des résolutions ciblées qui amélioreront le dialogue en son sein et entre elle et d'autres institutions internationales compétentes, y compris les institutions de Bretton Woods; je forme également le vœu que nous nous engageons à résoudre, au moins en partie, les problèmes et, en dernière analyse, à améliorer les conditions de vie de la majorité des travailleurs du secteur informel et des enfants qui demeurent assujettis aux pires formes de travail.

Original arabe: M. AL-THANI (ministre de la Fonction publique et du Logement, Qatar) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, je suis heureux de m'adresser à cette honorable assemblée et voudrais tout d'abord féliciter Monsieur le Président pour son élection à la direction de cette Conférence. Je lui souhaite plein succès et j'espère que notre Conférence réalisera les résultats positifs souhaités.

Le Directeur général a consacré son rapport à l'exécution du programme de l'OIT pendant les deux dernières années. Le rapport a mis l'accent sur le travail décent et les quatre objectifs stratégiques dont il discute, et permet d'évaluer le progrès qui a été enregistré pour chacun de ces quatre objectifs.

Sans nul doute, cette approche claire et délimitée permet d'évaluer l'action que nous avons déjà accomplie, ainsi que les résultats enregistrés, ce qui permet donc de corriger les erreurs quand elles existent. Ce rapport permet également de voir dans quelle mesure les quatre objectifs répondent aux aspirations de nos peuples.

Dans le rapport, le Directeur général a passé en revue les activités de l'Organisation aux différents niveaux régional et local, pour les deux dernières années et nous pouvons constater que ces activités concilient très bien le respect des principes et les exigences nationales de chaque pays Membre. Nous voudrions cependant appeler l'OIT à renforcer ce parcours et à accroître sa coopération technique avec les partenaires sociaux et les parties concernées dans les Etats Membres afin d'améliorer la situation des travailleurs et du monde du travail et faire avancer le processus du développement socioéconomique.

En effet, au Qatar, la promotion du travail et de la condition du travailleur est devenue une priorité pour notre pays. Mais les priorités changent selon les situations et les circonstances spécifiques de chaque pays Membre. Toutefois, nous pensons que le rapport du Directeur général peut préparer la voie à la réalisation des objectifs auxquels nous aspirons tous.

Les développements survenus sur la scène internationale, régionale et locale confirment la nécessité de mobiliser tous les efforts et tout le potentiel humain pour améliorer la situation sociale et économique dans nos pays, d'où la nécessité de mettre l'accent sur l'importance du dialogue entre les partenaires sociaux.

Au Qatar, sous le commandement de Son Altesse le Cheikh Hamad ben Khalifa Al-Thani, le pays a entamé un dialogue social à tous les niveaux et notre capitale est devenue un carrefour de dialogue et d'échanges entre les différents organes concernés et entre les différents partenaires sociaux, dialogue et échanges qui ont lieu à propos de toutes les questions comme la démocratie et la société civile ainsi que celles de l'enfance, de la femme, des changements économiques, etc. Ces efforts déployés visaient surtout à instaurer des bases solides et à élaborer des stratégies et des plans d'action pour la promotion du développement et du progrès économique. Nous avons créé, en même temps, des organes supérieurs et des comités spécialisés et nous pouvons signaler à titre d'exemple la campagne lancée récemment par le Conseil supérieur de la famille pour lutter contre le travail des enfants, l'organisation d'un séminaire sur le statut de la femme et la préparation d'une stratégie nationale visant à promouvoir la situation des femmes au travail.

Dans le domaine de l'emploi, nous avons élaboré un plan national de formation et de création de centres de formation professionnelle dans tous les secteurs, tels par exemple le secteur bancaire, ainsi que la création d'un institut pour le développement administratif et d'autres institutions spécialisées adaptées aux besoins du marché du travail. Tous ces efforts visent ainsi à créer dans notre pays une main-d'œuvre nationale capable de travailler dans les différents secteurs et répondant aux exigences du marché. Nous espérons ainsi que soit accrue la coopération avec l'OIT, surtout dans le domaine de la promotion de la main-d'œuvre et de la main-d'œuvre féminine.

Le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires occupés revêt une grande importance pour nous. Nous approuvons les recommandations qui figurent dans ce rapport, surtout en ce qui concerne les efforts qui doivent être déployés pour lutter contre les effets pervers du blocus imposé par Israël, et la création d'un fonds spécial d'aide aux ouvriers palestiniens.

M. CIRICA (*délégué gouvernemental, Roumanie*)
— Permettez-moi d'abord d'adresser au nom de la délégation roumaine nos plus sincères félicitations à Monsieur le Directeur général pour le rapport détaillé qu'il a présenté à la Conférence cette année, rapport qui offre une image ample et complète sur les progrès réalisés afin de mettre en œuvre les programmes de l'Organisation internationale du Travail, ces deux dernières années, dans le contexte de l'évolution, de la modernisation et de la réaffirmation des idéaux de l'Organisation internationale du Travail.

Les quatre grands objectifs stratégiques qu'elle se donne définissent en fait la vocation de l'Organisation internationale du Travail en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et de la justice sociale.

Dans cet esprit, je voudrais réaffirmer l'engagement du gouvernement de la Roumanie de soutenir les efforts de l'OIT afin de réaliser les quatre objectifs

stratégiques et de promouvoir le travail décent. Il est évident que l'établissement des mécanismes qui conduisent à la diminution du déficit du travail décent doit représenter l'objectif clair et net de chaque gouvernement.

Le travail est un des facteurs essentiels du développement durable. Les conditions de travail, la protection et la sécurité du travail sont des facteurs importants qui déterminent en fait la vie même des travailleurs en influençant la vie de la société et en traçant l'évolution de celle-ci dans son ensemble.

À partir de ces considérations, le gouvernement de la Roumanie souhaite que grâce à la promotion de sa politique sociale le travail redevienne une valeur sociale, ce qui signifie en fait l'assurance et la garantie d'un travail décent.

La Roumanie a répondu positivement à la campagne lancée par l'Organisation internationale du Travail, en vue d'éliminer le travail des enfants par voie de ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Le respect, la promotion et l'assurance de l'exercice des droits de l'enfant, tels que définis dans les documents internationaux ratifiés par la Roumanie, représentent une priorité nationale. Avec le support du BIT-IPEC, en vertu du mémorandum d'entente signé en 2000, se déroule le programme «Action nationale pour la prévention et l'élimination progressive du travail des enfants». Le programme a contribué au renforcement de la capacité des agences gouvernementales et non gouvernementales afin de prévenir la propagation du travail des enfants et d'accroître le degré de sensibilisation de l'opinion publique à ce phénomène.

Je me réjouis d'avoir l'occasion de saluer de cette tribune l'initiative prise par l'OIT de désigner le jour du 12 juin comme Jour international de lutte contre le travail des enfants. Conscient du rôle qui lui revient, afin d'assurer et de respecter les droits des enfants, le gouvernement de Roumanie signera ces jours-ci un nouveau mémorandum d'entente avec le BIT relatif à l'élimination du travail des enfants.

Afin de réaliser les quatre objectifs stratégiques mentionnés, la Roumanie a ratifié toutes les conventions fondamentales de l'OIT, la Charte sociale européenne révisée et a récemment signé le Code européen de sécurité sociale. Elle a également initié la procédure de ratification de la convention de l'OIT (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, qui a déjà été transmise au Parlement en vue de son adoption. Le processus entier a entraîné une ample réforme législative et institutionnelle en vue de créer un cadre qui permette l'application adéquate de ces normes internationales.

Permettez-moi d'insister brièvement sur quelques-uns des aspects les plus importants de ce processus.

L'élaboration d'un nouveau Code du travail a représenté un ample processus de consultation tant avec les partenaires sociaux qu'avec les experts du BIT et de la Commission européenne. La forme finale de cet important acte normatif agréé par les partenaires sociaux a été approuvée récemment par le gouvernement et soumis au Parlement. Le nouveau Code de travail consacre d'une manière unitaire les principes des normes internationales du travail, en conférant aux relations du travail un caractère flexible et stimulateur.

Un autre pas important dans la réalisation du programme du gouvernement roumain a été représenté

par l'adoption, cette année, d'une nouvelle loi sur l'emploi. Cette loi a pour objectif principal la croissance de l'emploi et, par conséquent, la diminution du chômage, un accent particulier étant mis sur les mesures actives. A cet effet, sont utilisés les moyens qu'un système concurrentiel permet pour que le travailleur devienne une composante structurelle importante de la classe moyenne tout en maintenant l'équilibre nécessaire pour atteindre un taux d'emploi plus élevé.

Le gouvernement actuel souhaite par sa politique parvenir à un niveau de compétence qui permette un développement durable et qui garantisse l'accès à l'emploi, au logement, aux services de santé et à l'éducation. En fait, toutes ces étapes de la réforme n'auraient pu être possibles sans l'accord social signé par le gouvernement avec les partenaires sociaux en 2001. Cette année, un nouvel accord social a été signé bien que toutes les organisations syndicales du pays n'y aient pas adhéré.

En dernier lieu, j'aimerais souligner encore une fois le fait que le gouvernement de la Roumanie considère le dialogue social comme le meilleur moyen d'atteindre ensemble les objectifs des politiques salariale, sociale et sectorielle, ainsi que de promouvoir la création de petites et moyennes entreprises.

Original arabe: M. DAHLAN (délégué des employeurs, Arabie saoudite) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, permettez-moi tout d'abord de présenter au Président mes sincères félicitations pour son élection à la tête de cette Conférence. Cette élection témoigne de l'estime due à sa personne et à son pays, ainsi que de son combat dans le domaine du travail et de l'emploi. Permettez-moi de saisir cette occasion pour rendre hommage au rôle pionnier de l'OIT qui est représentée par le Directeur général et ses collègues qui ont pu promouvoir le travail de la Conférence et ont permis la réorganisation de son programme.

Le Directeur général a consacré son rapport sur les activités de l'Organisation pendant les deux dernières années surtout à la question du travail décent, question qui y était presque ignorée et négligée il y a trente ans. Toutefois, dans le contexte de la mondialisation, vu la croissance démographique et la pauvreté qui sévit dans le monde, le travail décent est devenu une question prioritaire qui doit être discutée en profondeur. En conséquence, et partant de nos responsabilités et des responsabilités de l'Organisation internationale du Travail, nous devons relancer le dialogue et la discussion sur le travail décent et sur les quatre objectifs qui figurent dans le rapport du Directeur général.

Le dialogue social tripartite était également un des thèmes principaux du rapport du Directeur général et ce thème illustre la priorité que nous accordons au dialogue social qui est un des outils principaux du développement durable. Permettez-moi, Monsieur le Président, de rendre hommage au Directeur général, surtout pour le rapport relatif à la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires occupés.

Permettez-moi de remercier le Directeur général du Bureau international du Travail pour son rapport qui illustre l'intérêt et l'importance qu'il accorde à la situation en Palestine et dans les territoires occupés. C'est une question qui intéresse toutes les parties et surtout dans la région du Moyen-Orient. Les pays arabes, eux, sont soucieux surtout d'appliquer la Constitution de l'OIT aux événements pénibles qui se dé-

roulent actuellement en Palestine et dans les territoires arabes occupés. Les travailleurs palestiniens souffrent des exactions et des pratiques inhumaines exercées par Israël et de la perte de leur travail. Cela doit donc pousser l'Organisation internationale du Travail à s'intéresser aux besoins des travailleurs palestiniens et à aider à améliorer leur situation. Le Premier ministre de la Malaisie, M. Mahathir bin Mohamad, dans la séance spéciale de ce matin, s'est demandé comment peut-on punir des peuples pour des fautes qui ont été commises par leurs dirigeants? Si j'ai cité les propos de Son Excellence le Premier ministre de la Malaisie, c'est parce qu'à mon avis, il s'agit de paroles très fortes qui illustrent bien la situation en Palestine.

De plus, j'aimerais également signaler ici la nécessité d'accorder une grande attention à la question des travailleurs irakiens. Il est temps que le peuple irakien, les travailleurs et les employeurs retrouvent la liberté d'entreprendre et d'attirer les investissements étrangers.

En conclusion, permettez-moi, de féliciter les membres du Bureau pour leur réélection à la tête de cette Conférence et je félicite spécialement M. Ali M'kaissi de l'Union des chambres tunisiennes en espérant que les nouveaux membres du Bureau seront à la hauteur des aspirations et des attentes mises dans leur élection.

En conclusion, permettez-moi de remercier Monsieur le Président et d'exprimer ma profonde gratitude pour tous les efforts déployés par le Directeur général et par les autres membres du Bureau. Je voudrais assurer, surtout la Conférence, que les employeurs de l'Arabie saoudite resteront toujours attachés aux objectifs fondamentaux de notre Organisation.

Original espagnol: M. MARTÍNEZ MOLINA (délégué des travailleurs, Chili) — Le Chili a été montré comme un exemple de l'application du nouveau capitalisme qui a fait du marché son maître. Les autorités chiliennes déploient des efforts pour signer des traités commerciaux avec les pays développés. Toutefois, en même temps, le Chili est également un pays qui connaît de grandes inégalités, où demeurent d'énormes foyers de pauvreté et de marginalité sociale. Nous faisons partie de la région qui connaît les plus grandes inégalités dans la répartition des revenus. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL), ces importantes inégalités sont principalement dues à la réduction du rôle de l'Etat, à la concentration des richesses, au changement dramatique du système de production et à la perte de dynamisme du marché du travail. Dans notre pays, le chômage croît de manière progressive et touche fortement les jeunes et les travailleurs plus âgés, qui sont ceux qui ont le plus de difficultés à trouver du travail.

L'augmentation du chômage provoque d'énormes pertes de qualité du travail. Cette augmentation se traduit par la génération croissante d'emplois informels et temporaires, du travail à domicile, des vendeurs ambulants, de l'agriculture jusqu'aux services, et on constate ici une très forte érosion de la protection sociale.

Dans de nombreux cas, le travail est dangereux, le travailleur ne bénéficie pas des éléments de prévention, que ce soit dans le cas d'accidents comme des maladies professionnelles du fait de l'emploi de pesticides, d'insecticides et de solvants utilisés sans réglementation et sans contrôle.

Une grande partie des Chiliens voit comment le pays entre dans la mondialisation, soumis à la pauvreté et au désespoir, en raison du manque d'emplois et de l'exploitation de la part des employeurs.

Dans ce contexte, le travail des enfants devient une pratique naturelle lorsque les familles qui disposent de maigres ressources cherchent à augmenter leurs faibles revenus.

Selon des données officielles, au Chili, 125 000 filles et garçons travaillent. Ils ont entre 6 et 17 ans. Le parcours de vie de ces petits travailleurs a changé du tout au tout. Ils se sont éloignés de leur propre enfance et se sont transformés en enfants fournisseurs.

Le travail des enfants, et principalement le travail des adolescents, a pour conséquence l'abandon des études et de la formation professionnelle.

Nos enfants courent le risque qu'à l'âge adulte ils n'aient jamais accès à un travail décent et ne puissent qu'obtenir un poste avec un salaire minimum, répétant ainsi le cycle de la marginalité et de la pauvreté héritées de leurs parents. Les filles et garçons travailleurs du Chili et du monde ne voient pas en la mondialisation le pari de l'avenir, mais plutôt une menace pour leur présent.

La mondialisation ne doit pas seulement être le développement du marché au service des transnationales et des multinationales qui viennent dans notre pays pour en emporter les richesses naturelles laissant derrière elles pauvreté et marginalité.

Les travailleurs ne sont pas opposés à l'intégration, mais nous exigeons qu'elle s'accompagne d'une dimension sociale dans le respect de nos droits humains et syndicaux et de la dignité de tous les travailleurs.

Nous réclamons un changement culturel dans les relations professionnelles où il faut abandonner l'idée perverse selon laquelle nous sommes une ressource jetable et que l'organisation syndicale entrave le développement économique.

Les femmes et les hommes travailleurs ne représentent pas un coût pour l'entreprise. Nous avons été et nous demeurons des éléments de contribution au progrès de nos pays et à la démocratie.

Nous exigeons donc que la mondialisation et l'intégration économique ne demeurent pas une menace mais qu'elles se traduisent en une plus grande égalité et en une plus grande justice sociale, et en la possibilité de concrétiser nos rêves et nos espoirs d'un lendemain meilleur.

Original arabe: M. ABDUL-GHAFOUR (délégué des employeurs, Iraq) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Au nom des milliers d'industriels irakiens je voudrais vous saluer au moment où vous vous rencontrez pour discuter les questions de l'emploi et des travailleurs au niveau mondial, et je voudrais féliciter ici le Président de la Conférence pour son élection ainsi que son Bureau. Je voudrais aussi remercier M. Juan Somavia et ses collaborateurs au sein de l'OIT pour les efforts qu'ils déploient dans la direction de cette Organisation et pour la préparation de cette Conférence.

Les partenaires sociaux en Iraq s'emploient sérieusement à régler tous les aspects et tous les problèmes qui surgissent sur le marché de l'emploi et nous œuvrons tous avec la Direction de l'emploi à créer une atmosphère où l'on peut mobiliser toutes les possibilités et toutes les ressources pour aller de l'avant dans l'économie irakienne dans cette période importante

et critique de sa croissance, et cette méthode efficace dans les relations entre partenaires a eu des effets très positifs permettant de trouver des solutions efficaces à la plupart des problèmes.

Au travers de cette introduction, je voulais dire que faire face au problème du travail des enfants et ses implications négatives est possible s'il y a une réelle volonté et une compréhension juste de la gravité de tous les aspects du problème. L'Iraq est connu pour sa civilisation, son héritage, ses valeurs, ses ressources, sa direction et l'idée qu'il se fait de la valeur de l'enfance pour l'avenir du pays, et comme l'a dit le leader, le président Saddam Hussein, si l'enfance est la moitié du présent, elle est l'avenir tout entier. C'est pourquoi notre préoccupation concernant le travail des enfants a été et demeure l'une des questions traitées par les législations irakiennes, et les entrepreneurs irakiens ont joué un rôle important dans ce domaine au cours de la période de l'agression et de l'embargo; qui a atteint surtout les enfants de façon directe et indirecte. Cette situation ne nous décourage pas car nous ne la voyons pas comme simple conséquence de l'embargo; nous la considérons plutôt comme un défi pour mettre en échec les visées de nos ennemis et leurs intentions destructrices pour le peuple irakien.

Au cours des années 1990 et jusqu'à maintenant, le peuple irakien dans toutes ses classes sociales, ses nationalités et ses religions, subit la pire des attaques barbares dirigée par un Etat qui se gausse de démocratie, de protection des droits de l'homme et de lutte contre le terrorisme. Ce pays exerce en même temps, quant à lui, le terrorisme organisé contre les enfants, les femmes et les personnes âgées, détruisant toutes les ressources et toutes les possibilités d'assurer une vie digne à un peuple, ceci est aussi grave que de déverser des bombes de façon aveugle.

Revitaliser le secteur industriel est un de nos objectifs prioritaires, c'est pourquoi au nom des industriels irakiens je demande à cette Conférence d'assumer ses responsabilités en demandant que cesse ce blocage de son essor industriel de la part de pays hostiles à l'Iraq. L'OIT n'a malheureusement accordé au cours de l'embargo aucune assistance aux entrepreneurs irakiens et n'a rien fait pour résoudre leurs problèmes qui font pourtant partie de ses attributions et ceci malgré les recommandations contenues dans le rapport du groupe technique multidisciplinaire qui s'est rendu en Iraq au cours de l'année 2000.

Notre peuple arabe en Palestine fait face à une agression sioniste sauvage et haineuse qui vise son existence même sur son territoire national, avec l'appui déclaré des ennemis de la nation arabe, opposés à sa civilisation, sa religion et son identité. Cette agression permanente a détruit les énergies et les capacités du peuple palestinien qui lutte pour établir son Etat indépendant et libre avec pour capitale Al-Qods. Notre peuple arabe en Palestine a été accusé de terrorisme, alors que le monde assiste en spectateur aux agressions qu'il subit.

Nous demandons à tous les hommes libres dans le monde de soutenir les résolutions arabes concernant la Palestine en condamnant ces crimes barbares.

Original anglais: M. CHO (délégué des employeurs, République de Corée) — J'ai le grand plaisir de vous faire part, au nom des employeurs de la République de Corée, de nos félicitations sincères à l'occasion de l'élection de M. Elmiger en tant que Président de la Conférence internationale du Travail.

Au cours des dernières décennies, nous avons assisté à l'émergence de la mondialisation, phénomène qui a infiltré les domaines économiques et sociaux de tous les pays.

Malgré toutes les critiques émises à l'égard de la mondialisation de l'économie mondiale, nous n'avons pas le choix. Si nous n'avancions pas vers la mondialisation, nous devons inévitablement faire marche arrière. Il est impératif de continuer à pédaler car, à défaut, nous risquerions la culbute.

Afin de promouvoir un développement économique durable, nous devons aussi nous préoccuper du développement social. Nous devons nous attaquer au problème des travailleurs marginalisés qui luttent pour se frayer un chemin dans l'économie globale.

Pendant, le développement social durable dépend également du développement économique. En cette période de mondialisation, nous devons reconnaître la nécessité de passer d'un modèle de protection passif à un modèle actif d'expansion du gâteau économique lui-même. Cela nous permettra de faire accéder les gens qui se trouvent aux plus bas niveaux de l'échelle économique à des niveaux plus élevés. Grâce à cette approche nous pourrions offrir un travail plus décent et une plus grande protection aux travailleurs marginalisés.

A cet égard, il est encourageant de noter que le Directeur général a suggéré au Forum global sur l'emploi que nous devons proposer «une réponse productive fondée sur l'entreprise et la création d'emplois».

Nul doute que la liberté d'échanges et de l'investissement a stimulé la croissance économique, a créé des emplois et a produit une élévation du niveau de vie pour les habitants de nombreux pays. Néanmoins, certaines voix s'élèvent contre la mondialisation, surtout de la part des syndicats. Ces voix nous rappellent la réaction des travailleurs à l'ère de la révolution industrielle. Ils croyaient alors que les employeurs allaient les remplacer par le capital et les machines. Mais l'histoire a prouvé que leurs craintes étaient sans fondement. L'accroissement de la productivité fondée sur l'entreprise et les technologies nouvelles, associé à la capacité d'autorégulation de l'économie de marché, a finalement entraîné un accroissement de la richesse et une amélioration du niveau de vie des gens.

La globalisation a un potentiel d'amélioration de la vie des gens bien supérieur à celui de la révolution industrielle. Mais ce potentiel ne peut être réalisé que si nous faisons tout notre possible pour profiter au maximum de l'économie globale. Il faut que les employeurs, les travailleurs et les gouvernements s'emploient à poursuivre à la fois les objectifs d'équité et d'efficacité dans le cadre du développement économique.

Les entreprises devraient jouer leur rôle social de base, à savoir contribuer à la richesse de chaque nation en créant des emplois. Les travailleurs devraient développer une nouvelle éthique du travail qui soit davantage fondée sur l'esprit de «vivre et laisser vivre». Les employeurs devraient donner aux travailleurs la possibilité d'acquérir des compétences et des connaissances nouvelles. Le gouvernement devrait stimuler le potentiel des entreprises à créer des emplois en appliquant des politiques appropriées sur les plans fiscal, financier et de l'emploi.

S'agissant des programmes focaux de l'OIT, il semble que la priorité accordée aux programmes portant sur la création d'emplois ou le développement des entreprises est moindre que celle qui est accordée à cer-

tains autres programmes. Compte tenu de l'importance du développement des entreprises pour la création d'emplois, j'encouragerais l'OIT à accorder une plus grande attention à ce domaine et à s'y investir davantage.

L'OIT doit être une organisation qui vit. Un être vivant ne peut survivre que s'il s'adapte à son environnement. C'est pourquoi je suis convaincu que les efforts de l'OIT pour faire face au nouvel environnement global doivent tendre à encourager la création d'emplois et le développement des entreprises.

M. PIRLER (*délégué des employeurs, Turquie*) — Au nom de la délégation des employeurs turcs et en mon nom personnel, je voudrais présenter mes vœux pour cette session et mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la Conférence.

Monsieur le Président et chers collègues, en tant qu'employeurs d'un pays où le secteur informel représente 45 à 50 pour cent de l'économie nationale, nous sommes très heureux de voir ce sujet inscrit à l'ordre du jour de cette Conférence. C'est d'ailleurs ici même, au BIT, que l'expression «secteur informel» a été employée pour la première fois, il y a 30 ans, pour désigner l'activité économique des personnes exerçant sans existence légale, protection sociale ou réglementation. Ainsi qu'il est indiqué dans les premières pages du rapport présenté à cette Conférence, durant ces dernières années, la création d'emplois dans les pays en développement a essentiellement eu lieu dans le secteur informel. C'est l'impossibilité de trouver un emploi ou de monter une activité dans le secteur formel qui pousse les gens en se tournant vers le secteur informel. N'oublions pas que les emplois créés dans ce secteur sont loin d'être compatibles avec le respect de la dignité humaine.

Il est donc impératif que nous luttons tous pour réduire ce secteur même si, à court terme, il apparaît comme une solution contre le chômage.

Pour atteindre cet objectif, nous devons avant tout identifier, et ce dans chaque pays, les causes qui sont à l'origine du développement de ce secteur afin de trouver les solutions pour lutter contre celles-ci. Ainsi qu'il est également indiqué dans le rapport, de nombreuses raisons contribuent au développement du secteur informel: rigidité législative, crise économique, tendance démographique, insuffisance du taux de croissance, défis de la mondialisation, charges fiscales et sociales excessives sur les entreprises...

Malheureusement, comme je l'ai mentionné au début de mon intervention, la Turquie possède un important secteur informel qui ne cesse d'accroître. Nous estimons qu'aujourd'hui le nombre de personnes employées dans ce secteur a atteint 4 millions alors que ce chiffre était d'environ 2,5 millions en l'an 2000. Cela veut dire que 40 pour cent des salariés turcs gagnent leur vie dans ce secteur. C'est évidemment un chiffre alarmant.

Nous sommes tous d'accord pour admettre qu'actuellement le principal problème dans le monde tourne autour du chômage et de l'emploi. C'est la raison pour laquelle nous devons tous déployer nos efforts pour chercher des solutions à ce problème. Dans ce contexte, le Forum mondial de l'emploi, organisé l'année dernière par le BIT, constitue un important pas en avant. Toutefois, pour s'appliquer pleinement et obtenir un succès durable, les nouvelles actions qui verront le jour à l'échelle mondiale doivent être associées aux initiatives nationales.

Nous pensons que le BIT a impérativement besoin de rendre ses missions plus efficaces. Cela veut dire qu'en premier lieu, avant de mettre en application les textes internationaux et les réglementations nationales, l'on doit tenir compte de l'influence réelle qu'ils auront sur l'emploi.

Messieurs les délégués, nous, employeurs turcs, pouvons énumérer les principaux désavantages provoqués par le secteur informel comme suit: une compétition déloyale pour les entreprises du secteur formel, une injustice fiscale, le non-respect de l'état de droit, un déficit budgétaire croissant dû à un manque à gagner dans la perception des impôts et des cotisations sociales, la détérioration de la sécurité et de la protection sociales, ainsi que des relations entre employeurs et employés.

Monsieur le Président, je voudrais également profiter de cette occasion pour vous parler brièvement de la prévention du travail des enfants ainsi que des idées et travaux des employeurs turcs sur ce sujet.

Notre confédération approuve les principes et mesures de la Convention du BIT sur l'élimination du travail des enfants, convention que la Turquie a par ailleurs déjà ratifiée. Depuis 1993, nous participons activement aux travaux qui se déroulent dans le cadre des projets IPEC. Dans ce but, nous avons créé un «bureau des enfants» qui nous permet de nous occuper des problèmes des enfants qui travaillent dans le secteur métallurgique à Istanbul et de contrôler leur santé. Notre objectif et nos efforts portent sur la multiplication du nombre de ces bureaux afin d'en ouvrir dans tout le pays. J'ai le plaisir de vous annoncer que grâce aux efforts que nous déployons auprès des entreprises et des employeurs depuis plusieurs années pour l'aide, la formation et la sensibilisation sur ce sujet, nous avons réussi à éradiquer le travail des enfants dans les entreprises qui font partie de notre confédération. Les enfants qui se trouvent dans ces entreprises jouissent d'un statut légal et reçoivent une formation professionnelle.

Avant de conclure mon intervention, je voudrais vous présenter les propositions que nous avons élaborées pour réduire le secteur informel en Turquie; je pense qu'elles peuvent être utiles pour d'autres pays qui ont à faire face aux mêmes problèmes: la réduction par étapes, sur cinq ans, des impôts et charges; une baisse des charges fiscales proportionnelle à l'augmentation du nombre d'employés; une réévaluation des «devoirs sociaux» qui freinent les entreprises, la réduction et la simplification des procédures bureaucratiques; encourager les entreprises du secteur informel à se déclarer, grâce à des mesures fiscales et des aides de crédit.

Par ailleurs, nous ne croyons pas à l'efficacité d'une répression policière dans la lutte contre le secteur informel. Nous ne devons pas perdre de vue que le secteur informel constitue une sorte de «soupape de sécurité» dans la création d'emplois. Nous pensons donc que les mesures efficaces pour lutter contre ce secteur doivent être recherchées dans l'ensemble des causes qui contribuent à le créer.

Original anglais: M. BISNAUTH (ministre du Travail, des Ressources humaines et de la Sécurité sociale, Guyana) — Je souhaite féliciter le Président pour son élection à la présidence de cette 90^e session de la Conférence internationale du Travail. Je suis certain que, sous sa direction compétente, cette Conférence sera

couronnée de succès. Félicitations également aux deux Vice-présidents.

Permettez-moi de remercier le Président du Conseil d'administration et le Directeur général pour leurs précieux rapports très bien structurés.

Le Guyana a toujours démontré son attachement au travail de l'OIT et a soigneusement respecté les conventions et recommandations adoptées lors des différentes conférences. Il s'en inspire pour orienter sa politique. A cette fin, nous avons ratifié 45 conventions, y compris les huit conventions fondamentales. Non seulement nous avons ratifié ces conventions, mais en collaboration avec votre bureau des Caraïbes, nous avons amendé ou mis en œuvre de nouvelles lois pour leur donner effet.

Le tripartisme est la pierre angulaire de nos relations industrielles et il a joué un rôle important lors de la négociation d'accords relatif à notre développement socioéconomique. Les partenaires sociaux sont engagés en ce moment dans une discussion sur un projet d'accord sur le partenariat social et avec l'aide de votre bureau des Caraïbes un Conseil de productivité nationale a été créé.

La lutte pour éliminer les pires formes de travail des enfants telles que définies dans la convention 182 ne doit pas être remise en cause. Aucun effort ni aucune dépense ne doivent être épargnés pour éliminer cette plaie. Au Guyana, il n'y a pas vraiment de preuves tangibles qu'une telle pratique existe mais dans ce village global, aucune frontière n'est imperméable et le travail des enfants menace le monde entier.

Je ne suis pas en train de dire que le travail des enfants n'existe pas au Guyana. Il existe dans les exploitations agricoles familiales ainsi que dans l'économie informelle. J'attends avec impatience le résultat du travail de la commission qui se réunit actuellement sur l'économie informelle car un grand nombre de travailleurs, y compris des enfants, sont concernés. Des efforts sont déployés pour leur faire profiter d'une protection sociale, mais ces efforts sont généralement accueillis avec hostilité. On en trouve un petit nombre dans l'économie formelle également. Une campagne contre l'absentéisme à l'école et la multiplication des visites d'inspection sont deux des mesures mises en place pour réduire le nombre des enfants travaillant tant dans le secteur formel que dans le secteur informel. L'étendue et le relief difficile de notre territoire, dont certaines parties ne sont accessibles que par air, sont un problème compte tenu de nos ressources limitées.

Le travail des enfants existe en général parce que les familles ont de faibles revenus et la campagne de l'OIT en faveur d'un travail décent est un élément fédérateur dans la lutte contre ce fléau.

La lutte contre le SIDA et le virus HIV sur le lieu de travail est également l'une des priorités de mon gouvernement. Les patients ont gratuitement accès aux médicaments dans des dispensaires publics alors que les praticiens privés n'y ont accès que s'ils acceptent de les mettre à disposition du patient au prix coûtant. Les partenaires sociaux élaborent un code du travail s'inspirant des principes de l'OIT.

Le Directeur général a mentionné le trafic des êtres humains et a déclaré que lors du Forum global sur l'emploi qui s'est tenu en novembre 2001, un certain nombre de points qui constituent le fondement d'une stratégie pour l'emploi efficace ont été définis. Parmi ces points, je citerai les suivants:

En premier lieu, le commerce, en tant que moteur de la croissance de l'emploi surtout grâce à l'ouverture des marchés des pays industrialisés aux produits agricoles et autres provenant des pays en développement et nécessitant une forte intensité de main-d'œuvre.

En second lieu, l'accroissement des dépenses publiques dans l'éducation, la santé et le développement social dans les pays en développement et en transition, en utilisant les ressources destinées aux programmes stratégiques nationaux de lutte contre la pauvreté et les ressources dégagées par l'allègement de la dette et l'augmentation de l'aide publique au développement.

En troisième lieu, l'amélioration des niveaux d'éducation et des possibilités de formation par le biais d'un investissement accru dans le développement des qualifications.

Ce sont là de beaux discours, mais comment les pays sous-développés, vivant de l'agriculture, tels que le Guyana, peuvent-ils en profiter quand, dans la réalité, nous savons que les pays industrialisés versent d'importantes subventions à leurs agriculteurs et ferment ainsi leurs marchés aux pays en développement.

On nous demande d'allouer une grande partie de notre budget à l'éducation, à la santé et aux services sociaux, et c'est ce que fait le Guyana. Mais, nous formons des professeurs, des infirmières, des artisans, qui sont ensuite séduits par des offres lucratives qui leur sont faites dans les pays développés, offres qui au demeurant ne s'avèrent pas être toujours aussi lucratives que cela. Le Directeur général a parlé du trafic d'êtres humains. Le moment est peut-être venu de redéfinir ce terme. Les pays développés font ouvertement de la publicité dans la presse et les médias électroniques de nos pays et envoient des équipes pour recruter les meilleurs de nos professeurs, de nos infirmières et de notre personnel qualifié.

L'aide financière ne nous est-elle concédée que comme une carotte pour que nous fassions de la formation au bénéfice des pays développés, ce qui revient à subventionner leurs économies en prenant à notre charge les coûts de formation et le financement des infrastructures éducatives?

L'OIT voudra peut-être commanditer une étude sur cette question car les pays pauvres le demeureront si ce cercle vicieux n'est pas brisé; en effet, nous perdons nos meilleurs effectifs et en conséquence nous devons payer de lourds salaires à des consultants étrangers.

Je souhaite qu'il soit pris note de l'importance contribution qu'apporte le bureau des Caraïbes pour aider les partenaires sociaux dans leur travail. Je souhaite également rappeler l'attachement de notre pays aux objectifs de l'OIT.

M. KAMARA (*ministre de l'Emploi et de la Fonction publique, Guinée*) — En félicitant le Président pour sa brillante élection, je voudrais commencer par dire avec satisfaction que le Conseil d'administration et le Directeur général ont, encore une fois, fait preuve d'efficacité et de compétence en nous présentant respectivement leurs rapports d'activités.

S'agissant du rapport du Directeur général sur les activités de notre Organisation au cours de la période 2000-01, on est impressionné par l'étendue des domaines de coopération technique dont l'essentiel des ressources est affecté aux pays en voie de développement.

La délégation de mon pays, le République de Guinée, salue ces efforts dont nous avons constamment bénéficié de la part de l'OIT, surtout depuis 1984, principalement pour la gestion des ressources humaines, pour l'instauration de la protection sociale des travailleurs et pour la promotion du tripartisme.

Les succès remportés par notre Organisation dans le cadre de la coopération technique servent de fondements aux propositions de programme et de budget pour le prochain biennium 2003-04.

A cet effet, la République de Guinée soutient l'adoption de ces propositions afin de donner au Bureau les moyens de son action en faveur de la paix, de la dignité de l'homme et pour la promotion du travail décent.

Cette année, notre Conférence aborde deux thèmes techniques majeurs en première discussion; thèmes qui, par leurs répercussions économiques et sociales, interpellent constamment notre conscience.

En effet, il s'agit tout d'abord de l'économie informelle qui occupe de nos jours une place croissante dans la vie des pays en voie de développement. L'émergence de ce secteur tient, comme on le sait, à plusieurs causes, la principale étant l'insuffisance du nombre d'emplois créés par le secteur formel face à l'augmentation rapide de la population active et à l'accélération de l'exode rural.

Aujourd'hui, devant les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées les populations de nos pays, il est urgent que la communauté internationale se penche davantage sur les voies permettant d'alléger le fardeau de l'exclusion et de la marginalisation qui entrave la bonne insertion du secteur informel dans les programmes de développement.

C'est pourquoi mon pays, la République de Guinée, souscrit à l'approche méthodologique du Bureau international du Travail consistant à assurer au secteur informel un environnement institutionnel et économique moins discriminatoire, qui simplifie et assouplit le cadre légal et réglementaire tout en respectant les spécificités du secteur et en favorisant une meilleure participation à la création de l'emploi et des richesses.

Notre session a aussi inscrit à son ordre du jour l'examen de la question relative à l'enregistrement et la déclaration des accidents et maladies professionnelles, y compris la révision éventuelle de la liste des maladies professionnelles figurant au tableau 1 de la Convention 121 de l'OIT sur les prestations en cas d'accident de travail et de maladie professionnelle.

La République de Guinée salue également cette initiative dans la mesure où la bonne santé d'une économie se mesure, entre autres, par la santé des agents économiques. Or, il est connu que les entreprises sont de plus en plus affectées par la recrudescence des risques professionnels que sont les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Les statistiques des accidents du travail dans le monde, en Afrique, et dans une moindre mesure dans mon pays, montrent à l'évidence toute l'ampleur du problème et la nécessité de le résoudre, car les risques professionnels ont des conséquences humaines, économiques et sociales dramatiques pour nos pays.

C'est pourquoi mon pays adhère aux conclusions de l'important rapport du Bureau international du Travail sur la protection sociale des travailleurs.

Par ailleurs, mon pays se félicite des efforts accomplis par notre Organisation en matière de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA et souhaite la par-

ticipation de l'Organisation à la mise en œuvre et à l'exécution du programme national guinéen sur la maladie.

Au cours de la 89^e session de notre Conférence tenue au mois de juin 2001, la question de la promotion des coopératives a fait l'objet d'examen et de propositions en vue de l'adoption de nouveaux instruments juridiques internationaux. La République de Guinée est heureuse que de nouvelles normes soient adoptées en la matière afin d'orienter les actions des mandants de l'OIT.

Notre session se tient au moment où l'humanité reste toujours confrontée aux menaces sur la paix et sur la sécurité dans de nombreuses régions du monde. Ces dangers permanents pèsent sur les efforts inlassables de l'OIT qui, depuis sa création, œuvre pour l'avènement de la paix universelle.

Or, plus que jamais, nos Etats doivent s'investir dans la recherche de la paix et de la sécurité en tant que fondements de tout progrès social. La République de Guinée, pays de paix, s'inscrit dans cette voie pour ramener dans toutes les parties du monde la paix et la stabilité nécessaires à la lutte contre la pauvreté et le sous-développement.

Elle se félicite des résultats déjà obtenus par la communauté internationale, qu'elle encourage à intensifier ses efforts pour établir la paix partout dans le monde.

M. NGON-BABA (*ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et de la Prévoyance sociale, République centrafricaine*) — Permettez-moi tout d'abord, au nom du Président de la République centrafricaine, chef de l'Etat, son Excellence Ange-Félix Patassé, au nom de la délégation qui m'accompagne et au mien propre, de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de saluer et de remercier la Confédération suisse, et plus particulièrement le canton de Genève, pour l'hospitalité dont elle a toujours fait preuve à l'égard de toutes les délégations de la Conférence, et singulièrement la délégation centrafricaine.

Je saisis également cette opportunité pour joindre ma voix à celle des éminents orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Président de notre session, M. Jean-Jacques Elmiger, Secrétaire d'Etat au Département fédéral de l'économie, pour sa brillante élection, et à travers lui, tout le bureau de notre Conférence.

Le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT pour le biennium 2000-01 et son annexe sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés redonnent davantage à notre Organisation une place centrale d'avant-garde dans les bouleversements mondiaux, et surtout la mise en œuvre de la budgétisation stratégique du BIT.

Les principaux objectifs qui y sont développés, en l'occurrence la ratification des conventions dites fondamentales, la santé et la sécurité au travail, dans son volet le plus important, la lutte contre le VIH/SIDA en milieu du travail, la création d'emplois pour toutes les catégories de la population active, l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des groupes vulnérables et leur insertion professionnelle, et le renforcement du dialogue social par un tripartisme franc, reflètent parfaitement le cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté de mon pays.

C'est ici l'occasion de témoigner toute la reconnaissance du gouvernement centrafricain au Directeur général du BIT à travers le Bureau de l'OIT pour l'Afrique centrale et son équipe multidisciplinaire

pour tout l'appui accordé à mon pays dans la mise en œuvre progressive de ces objectifs au cours de ce bien-nium.

Néanmoins, il convient de signaler que si le degré d'exécution du programme pour la période biennale 2000-01 est satisfaisant d'une manière générale, force est de constater que les ressources allouées aux activités régionales ont été sensiblement réduites.

Vous conviendrez avec moi qu'il est évidemment impossible d'aborder tous les programmes traités dans ce rapport. Cependant, il me paraît nécessaire d'évoquer quelques points importants susceptibles d'avoir une incidence favorable dans le contexte de la mondialisation.

Le premier point traite de l'importance du financement de la formation professionnelle. Parmi les mesures destinées à favoriser la compétitivité, la croissance et l'emploi dans une économie qui se mondialise, il est plus qu'important d'accorder davantage de crédit au formidable atout que représente le fait pour un pays, quel que soit son niveau de développement, de disposer d'une main-d'œuvre de qualité, instruite et qualifiée. Le succès de la mise en œuvre d'une politique économique en dépend.

La formation professionnelle peut offrir une solution au problème de l'emploi des femmes, des jeunes, des travailleurs du secteur informel et d'autres catégories vulnérables dont les handicapés, les démobilisés, que sais-je encore. La question de consentir un investissement conséquent à la formation professionnelle me paraît fondamental.

Le second point concerne la couverture sociale des populations des pays en voie de développement, frappées en grande partie par une paupérisation galopante et une insécurité du fait des économies mises à mal par une mondialisation impitoyable.

Comment assurer la couverture sociale si les programmes d'ajustement structurel n'ont pas atteint les objectifs souhaités? Les créations d'emplois se font rares avec des cortèges de déflations, de compressions qui rendent la situation socio-économique précaire et explosive.

Dans ce cadre précis et soucieux du rôle important que joue la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté, le gouvernement centrafricain a saisi le BIT et compte sur son précieux concours pour restructurer son système de sécurité sociale qui est dans un état de délabrement. Le gouvernement profitera de cette restructuration pour étendre la protection sociale à d'autres couches qui ne sont pas encore couvertes, telles que le secteur informel, les professions libérales, les artisans, etc.

Pour conclure, j'exhorte la Direction générale du BIT à toujours faire de son organisme le laboratoire ou le lieu privilégié de réflexions et d'échanges sur les nouveaux et délicats problèmes sociaux qui se présentent au monde du travail.

L'inscription de l'économie informelle à l'ordre du jour de la Conférence est fort appréciable. Je ne crois pas qu'il faille souvent laisser aux seuls experts des institutions économiques le soin de nous dicter notre avenir social, le tripartisme oblige.

La République centrafricaine, mon pays, reste profondément attachée aux valeurs de l'OIT et continuera comme elle le fait depuis plus de quarante ans à être fidèle à ses idéaux.

Original anglais: M. JUNG (conseiller technique et délégué suppléant des travailleurs, République de Co-

rée) — Le nouveau rapport du Directeur général permet aux mandants de l'OIT d'avoir une vision claire et globale du travail du Bureau quant à la mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent. Cependant, le rôle de l'OIT demeure encore incertain au regard des mutations qui affectent notre présent et notre avenir.

Si l'OIT accroît sa visibilité et son influence dans les débats mondiaux les plus importants, de nombreuses organisations internationales en revanche continuent de tourner le dos à l'Agenda pour le travail décent et à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

L'OIT doit présenter une nouvelle vision puissante fondée sur les principes de la Déclaration de Philadelphie pour orienter les mutations et les débats mondiaux. Elle doit exiger que toutes les organisations fortement impliquées dans les domaines commercial et économique telles que le FMI, la Banque mondiale et bien d'autres, ratifient et respectent les conventions fondamentales du travail. Elle doit évaluer et faire connaître l'impact qu'ont les activités de ces organisations sur la mise en œuvre de l'Agenda. Le mécanisme de supervision doit s'appliquer à ces organes. C'est dans cette optique que doivent travailler le Groupe de travail et la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous espérons que l'OIT pourra appuyer les travaux du Sommet euro-asiatique des ministres du Travail qui vont bientôt se réunir pour promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail dans la région.

Dans son rapport, le Directeur général souligne les carences immenses que l'on constate dans la région Asie-Pacifique en ce qui concerne le travail décent et la nécessité d'y remédier en reconnaissant davantage les droits des travailleurs et en améliorant le dialogue social.

En Corée, l'économie informelle a pris rapidement de l'ampleur, durant les quatre dernières années, au lendemain de la crise financière asiatique et en raison des programmes d'ajustement structurel drastiques. En conséquence environ 60 pour cent de la main-d'œuvre occupent maintenant un emploi atypique; 70 pour cent des femmes constituent 50 pour cent de la population active atypique. Malgré la ratification de la [convention n° 100](#) sur l'égalité de rémunération, 1951, les salaires des travailleurs occupant des emplois atypiques représentent environ 50 pour cent de celui de la main-d'œuvre régulière.

L'aggravation de nos conditions de travail qui découlent des nouvelles restructurations néolibérales a entraîné une augmentation de 20 pour cent des accidents sur le lieu de travail et de 10 pour cent des accidents mortels. Près de 2 700 travailleurs trouvent la mort chaque année dans un accident du travail. L'adoption d'un protocole sur l'enregistrement et la notification sur des accidents et des maladies contribuera à donner une image plus claire de la réalité, ce qui permettra de systématiser les efforts.

L'Agenda relatif au travail décent en Corée est compromis par la répression exercée par le gouvernement contre les activités syndicales légitimes.

Le gouvernement coréen a en effet écrasé les syndicats de cheminots et de travailleurs dans le domaine de l'énergie qui avaient critiqué la marche hâtive vers la privatisation et demandé que soient examinées d'autres solutions. Le gouvernement, fidèle à la pratique néolibérale, a accusé les syndicats d'être un obstacle à l'ajustement structurel devant être éliminé et a

emprisonné au cours des 4 ans et demi derniers 762 syndicalistes dont le président du KCTU, Don Byung-ho. Actuellement 39 syndicalistes sont derrière les barreaux tandis que 50 autres sont recherchés. Le Mouvement syndicaliste international, à l'initiative du FMI et de l'ISP, va organiser une journée internationale d'action le 27 juin pour la libération des syndicalistes emprisonnés en Corée.

Le gouvernement affirme qu'il est illégal que les fonctionnaires constituent un syndicat. Fidèle à sa parole, il a envoyé des milliers de policiers anti-émeutes lors du congrès inaugural du syndicat des employés de la fonction publique coréenne et a arrêté des centaines de délégués. Le gouvernement a emprisonné six dirigeants syndicaux et œuvre à faire renvoyer les principaux activistes pour les punir. Le gouvernement a interdit au syndicat existant de participer aux discussions sur la réforme de la législation relative à l'introduction des droits syndicaux, révélant par là qu'il n'était disposé à tolérer que les syndicats qu'il pouvait contrôler.

L'engagement de mettre en application l'objectif du travail décent commence par la ratification des conventions fondamentales.

Cela ne signifie pas que toutes les lois pertinentes doivent être déjà conformes au moment de la ratification. La ratification est une déclaration d'engagement de considérer la norme comme un objectif et d'œuvrer à sa réalisation, et cet effort est soutenu par la coopération technique que l'OIT peut apporter.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour proposer au gouvernement coréen de constituer un groupe de travail soutenu par l'OIT réunissant les syndicats, les organisations d'employeurs et le gouvernement en vue de ratifier la [Convention n° 87](#) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la [Convention n° 98](#) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1940, et de revenir à la Conférence l'année prochaine porteurs d'une notification de ratification.

Ce genre d'effort conjoint est l'essence même du dialogue social.

Original anglais: M. KEARNEY (représentant, Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir) — Aujourd'hui, malgré les bons offices de l'OIT, le travail décent n'est qu'un rêve pour des millions de travailleurs. Dans certains secteurs industriels, tels que le textile, l'habillement et le secteur de la chaussure, le déficit en matière de travail décent augmente quotidiennement. Est-ce le simple fruit du hasard si ces secteurs sont ceux qui augmentent dans les zones franches d'exportation dominées par une nouvelle génération d'entreprises multinationales basées en Corée du Sud et à Taiwan, Chine?

Dans nombre de ces zones, la législation en matière de travail sur le plan national n'existe pas ou n'est pas mise en œuvre. Le Bangladesh a encouragé pendant longtemps ses zones de libre-échange à ne pas avoir de syndicats. En Inde, des Etats comme l'Indhra Pradesh ont demandé au Département du travail de mettre un terme aux inspections dans ces zones.

La production au Sri Lanka provient en majeure partie de ces zones dont l'activité est destinée à l'exportation et où les syndicats sont presque inexistantes. Ce n'est donc pas surprenant que les efforts de syndicalisation soient sapés par le harcèlement, l'intimidation et les licenciements massifs. La plupart des entre-

prises qui violent les droits des travailleurs sont coréennes.

Dans les zones de libre-échange, ce sont des investisseurs étrangers coréens qui dominent le secteur de l'exportation de l'habillement du Guatemala, où les violations des droits des travailleurs sont endémiques. L'année dernière, lorsque les travailleurs ont tenté de se syndicaliser dans les usines Choi Shin et Chinatextiles, la direction a mis en place une campagne de terreur caractérisée par des licenciements de masse, des jets de briques et de bouteilles contre des syndicalistes, la fouille des habitations des dirigeants et des militants, assortie de menaces de mort dirigées contre eux-mêmes et leurs enfants.

Ailleurs, en Amérique centrale, quand les travailleurs surmontent des obstacles tels que ceux précédemment cités et obtiennent la reconnaissance des syndicats, les propriétaires coréens et taiwanais, ou comme c'est arrivé récemment avec Tianan au Salvador, ferment tout simplement les usines et délocalisent leurs activités.

Au Lesotho, en mars dernier, le PDG d'une filiale de la multinationale taïwanaise, Nien Hsing, dans un accès incontrôlé de colère, a pris une paire de ciseaux et a blessé dans le cou Marashalane Ramaliehe qui revendiquait les droits des travailleurs.

Ce type de situations ne donne pas aux travailleurs de perspectives d'amélioration en matière d'emplois et de revenus décents!

Il y a moins de trois semaines, 44 travailleurs de Shri Ji International en Inde sont morts dans des conditions terribles à cause d'un incendie qui a détruit leur usine. Aucune précaution contre le feu n'avait été prise, aucune sortie de secours, aucune disposition en matière de santé et de sécurité; pourtant, c'était une usine qui avait obtenu un permis de travailler délivré par les autorités locales du travail. Il s'agit donc d'un travail considérable que nous devons encore effectuer pour améliorer la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour tous les travailleurs.

Les violations des droits des travailleurs existent également dans des pays industrialisés. Dans l'Indiana, aux Etats-Unis, des employés de Brylane, une des branches du géant français de vente au détail Pinault-Printemps-Redoute, qui tentaient d'améliorer les conditions de travail des travailleurs, ont entamé un mouvement de syndicalisation. La direction a immédiatement lancé une campagne de sabotage qui continue encore aujourd'hui.

Où est donc le dialogue social?

L'attitude de Brylane a attiré l'attention sur le comportement de cet empire, notamment sur un de ses fournisseurs en Inde où les travailleurs endurent plus de 13 heures de travail par jour à raison de six jours par semaine pour un salaire de misère. Des usines de fournisseurs en Indonésie ont vu leurs travailleurs perdre connaissance à cause du surmenage. Ils travaillaient en effet parfois jusqu'à cinq heures du matin. Un des maillons de la chaîne est en Birmanie.

Cette irresponsabilité sociale des entreprises est très courante chez les plus grandes entreprises de détail du monde et elle encourage la criminalité qui exploite et met en danger la vie des travailleurs.

Il est temps de déclarer la guerre contre la pauvreté, l'injustice et l'exploitation qui contreviennent d'une façon flagrante aux normes internationales du travail. Mais quelles sont les armes dont nous pouvons nous doter pour déclarer cette guerre?

On peut bien entendu mettre en doute l'efficacité de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que celle des objectifs stratégiques nécessaires à sa mise en œuvre si l'on ne dispose pas de mécanismes d'application efficaces.

Nous avons urgemment besoin de repenser l'OIT. Qu'en est-il de la création, par exemple, d'un Conseil de protection des travailleurs au sein de l'OIT, qui permettrait de sanctionner et qui serait fondé sur le modèle du Conseil de sécurité des Nations Unies? Peut-être devrions-nous créer un tribunal international qui statuerait sur les crimes commis à l'encontre des travailleurs? Quelles dispositions, entre autres assortir les contrats commerciaux internationaux au respect des droits des travailleurs, pourraient avoir le plus grand impact? Ne faudrait-il pas faire en sorte que les multinationales, qu'il s'agisse des fabricants, des commerçants et des entreprises de vente au détail, aient l'obligation de rendre des comptes au sujet des violations des droits des travailleurs dont ils tirent actuellement profit?

L'espoir ne suffit pas à lui seul pour que nous réalisons cet objectif. Nous avons besoin d'engagement, d'énergie et d'une organisation qui soit capable de poursuivre les contrevenants. Mais avant que l'OIT dispose de ce pouvoir et ait le courage de l'utiliser, le mal continuera à violer les droits et le travail décent continuera à n'être qu'un rêve.

Original arabe: M. AL-JABOURI (délégué des travailleurs, Iraq) — Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, permettez-moi de saluer la Conférence au nom du peuple des travailleurs iraqiens, et au nom de sa direction, et de notre président, M. Saddam Hussein.

C'est pour moi également un honneur de féliciter chaleureusement le Président de la Conférence. Nous avons l'intime conviction que sous sa conduite éclairée, il sera à même de s'acquitter de la tâche qui lui est dévolue.

Le deuxième millénaire s'est à peine achevé que nous nous sommes retrouvés dans un monde en pleine mutation économique, politique et sociale. Ces changements ont fait du siècle dernier, réputé pour ses acquis dans le domaine de la justice sociale, un monde différent de celui auquel nous voulions parvenir. Le monde actuel suit les intérêts et les visions des forces au pouvoir et détruit tous les progrès réalisés par l'humanité dans ses aspirations à la paix et à la justice sociale.

C'est un monde qui a vu la prédominance d'un système unipolaire de la mondialisation et de la libéralisation économique. Tous ces facteurs ont contribué à détruire les piliers que sont la justice et la paix sociale et à nous confronter à une lourde responsabilité historique face à des problèmes difficiles qui ont généré de graves réactions sociales. Celles-ci constituent une menace à la sécurité nationale et à la paix et à la stabilité internationales.

Dans ce monde, chacun lutte pour survivre dans un environnement qui est régi par la loi de la jungle, dans l'indifférence des organisations. Un simple aperçu du programme de la présente session de la Conférence suffit à donner l'image du monde dans lequel nous vivons et des problèmes ardues auxquels nous sommes confrontés. Ces problèmes que rencontre le monde du travail, et cela, bien entendu, nous rappelle la situation dans laquelle nous étions avant de consentir ces efforts sur les plans national et international, ef-

forts qui visent à mettre en place des relations de travail et des relations commerciales fondées sur la justice.

Au moment où je m'adresse à vous, permettez-moi de mentionner la situation des travailleurs en Iraq qui souffrent de l'agression militaire continue et de l'embargo, imposés par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. L'embargo dure maintenant depuis plus de douze ans. Ces actions ont entraîné la destruction de l'infrastructure, un accroissement du chômage et de la pauvreté de notre peuple, ainsi que la détérioration de notre système de protection sociale. Permettez-moi également de me faire la voix de mes camarades les travailleurs palestiniens qui endurent de grandes souffrances en raison de l'agression militaire, de l'occupation, de l'embargo, des meurtres et de la destruction infligés par l'ennemi sioniste. Ils sont victimes du chômage, de la faim, ils font l'objet de déplacements de population et voient leurs droits violés. Voilà ce qui se passe dans un monde où l'on trouve deux poids deux mesures. Je voudrais ajouter que nous demandons davantage d'assistance technique pour ces deux peuples ainsi que pour la Syrie et le Liban, qui sont également victimes de l'occupation.

Nous sommes face à une responsabilité historique qui est dévolue notamment à l'Organisation internationale du Travail avec ses partenaires sociaux, qui doit apporter assistance technique aux travailleurs et au peuple iraquien, aux travailleurs palestiniens. Nous apprécions à sa juste valeur ce qui a été fait durant les deux dernières années. Cependant, il s'agit là, à nos yeux, d'efforts encore trop faibles qui ne seront pas suffisants pour reconstruire les services du travail et de la protection sociale pour les travailleurs et les peuples concernés, victimes de l'agression.

M^{me} MUSAEVA (*ministre du Travail et de la Protection sociale, Tadjikistan*) — Permettez-moi d'exprimer ma profonde reconnaissance aux organisateurs de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail pour avoir créé des conditions favorables à son succès.

Aujourd'hui, le monde est de plus en plus sensible aux idées du dialogue des civilisations quand l'humanité, face à divers défis et menaces, malgré les différences ethniques, géographiques, confessionnelles et autres, manifeste sa cohésion.

Dans ce contexte, l'OIT, ses valeurs et ses instruments, fondés sur le tripartisme et le dialogue social, sont un vecteur favorable pour le renforcement d'une atmosphère de confiance mutuelle et de coopération dans le nouveau troisième millénaire, et surtout pour le renforcement de la portée sociale de la globalisation.

Le Tadjikistan, depuis qu'il est Membre de l'OIT c'est-à-dire depuis 9 ans, reste un fervent partisan de ses idées et de ses principes. S'acquittant de ses obligations, il a déjà ratifié 64 conventions fondamentales et recommandations de l'OIT qui sont appliquées dans la République. Cela fait deux ans qu'il paye régulièrement ses cotisations.

Nous, membres de la délégation tripartite de notre pays, nous soutenons les idées et les bilans figurant dans le rapport du Secrétaire général, M. Somavia, surtout en ce qui concerne l'éradication du travail des enfants et l'orientation vers le renforcement du potentiel local dans le cadre de l'emploi global.

Actuellement, le Tadjikistan s'est engagé fermement dans la voie de l'édification d'un Etat de droit

seculier et démocratique dans des conditions de paix durable malgré les dix dernières années passées sous la pression du terrorisme et de l'extrémisme. Dans ces conditions difficiles, la direction du pays a appelé la communauté mondiale à conjuguer ses efforts pour neutraliser l'influence négative de l'Afghanistan qui se diffusait dans le monde entier. L'idée de la création, autour de l'Afghanistan, d'une ceinture de sécurité proposée par le président de la République du Tadjikistan, M. Rachmonov, du haut de la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies, n'a commencé à être mise en pratique qu'après les événements du 11 septembre 2001. Le Tadjikistan est au nombre des pays qui apportent leur soutien à l'élimination du terrorisme international comme il est l'un des centres de distribution de l'aide humanitaire. L'évolution de la situation géopolitique dans la région de l'Asie centrale ouvre de vastes possibilités de coopération régionale et internationale et a donné une impulsion aux aspects socio-humanitaires et autres de l'interaction dans l'intérêt des travailleurs.

Sous ce rapport, compte tenu du prestige international accru ces dernières années de la République du Tadjikistan, il faut s'attendre à une présence adéquate de l'OIT dans le pays. Nous pourrions être partenaires régionaux de l'OIT dans la réalisation de programmes concrets et de mesures dans la sphère du travail. En effet, le Tadjikistan et l'Afghanistan sont des pays limitrophes et le long de leurs frontières existent de bonnes voies de communication. Nos peuples parlent la même langue, nous avons des traditions communes, une religion et une culture communes, ce qui nous permettrait d'enseigner à la jeunesse afghane des professions pacifiques dans des établissements d'enseignement de notre République, d'une part, et, d'autre part, d'utiliser l'expérience des spécialistes tadjikes pour travailler en Afghanistan — dans l'hypothèse où seraient mis en œuvre des programmes spéciaux de reconstruction de l'Afghanistan.

Ce processus pourrait être favorisé par l'ouverture d'une représentation régionale de l'OIT dans notre pays, et rendu possible grâce à l'entrée de nombreux pays au sein de l'Union européenne et à la libération des ressources financières correspondantes de l'OIT.

Toutes les questions qui sont examinées à cette Conférence sont très importantes pour le développement d'un travail décent et seront nécessaires, notamment pour la République du Tadjikistan.

La discussion du rapport global sur la réalisation de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT est d'une actualité particulière pour les pays en transition. Cette question est une pierre de touche à l'indicateur qui permet de juger de la profondeur des réformes en cours, de leur influence sur les rapports sociaux et du travail dans le pays.

Je voudrais souligner que le développement de l'économie informelle est un problème d'actualité pour le Tadjikistan qui a un excédent de force de travail. Aujourd'hui, la tâche la plus importante est de créer des conditions pour contribuer à un travail décent dans toute l'économie, y compris les secteurs informels et «formel». A cet égard, il conviendrait d'orienter les efforts vers le développement, vers la réduction de la pauvreté et vers la réalisation de l'égalité hommes-femmes. Ces problèmes et les autres rapports sociaux et du travail occupent une place importante dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui a été adopté récemment par le

gouvernement. Il s'agit du programme économique et social de développement du pays pour 2002-04. L'accent est mis sur le ciblage des mesures réalisées, y compris pour la jeunesse, les ex-militaires, les invalides et les femmes en tant que catégorie incapable de rivaliser et peu défendue, ce qui pourrait donner les meilleurs résultats. La preuve que nous agissons bien est le Centre d'emploi et d'enseignement modulé de Douchanbé, en service depuis février, et qui est le seul dans la région de l'Asie centrale, créé en étroite collaboration avec l'OIT et le PNUD, et avec le soutien financier du gouvernement du Japon. Il importe, pour l'avenir, d'étendre son activité à l'échelle régionale en créant des réseaux de centres similaires pour tous les groupes de population vulnérables.

Nous sommes tombés d'accord sur la réalisation du projet de l'OIT visant à inoculer aux jeunes et aux adultes l'esprit d'entreprise. Le ministère du Travail et de la Protection sociale de la population de la République du Tadjikistan, conjointement avec la Banque asiatique de développement, a commencé à identifier certaines zones pilotes pour étudier les tendances du développement de l'emploi informel. J'espère que, dans le cadre des rencontres de travail que nous aurons avec les départements et structures correspondants de l'OIT, nous pourrions discuter de nombreuses autres questions qui ont trouvé leur expression dans le projet de programme de coopération entre l'OIT et la République du Tadjikistan en 2002-04. Le document a été soumis aux procédures établies d'approbation, et nous espérons que ce programme, le premier programme de coopération entre la République du Tadjikistan et l'OIT, sera finalement signé. Ce programme nous aidera à réaliser pleinement les principes de justice sociale et contribuera au renforcement de la paix et de la stabilité dans le pays.

Original espagnol: M. DOZ (délégué des travailleurs, Espagne) — Au nom de la délégation des travailleurs espagnols nous saluons les avancées en matière de ratification des conventions fondamentales, l'approbation de l'Agenda global pour l'emploi, la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et les progrès réalisés dans le cadre des activités d'éradication du travail des enfants, même si nous constatons qu'il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Nous réitérons notre solidarité avec le syndicalisme colombien et nous demandons au gouvernement colombien et aux institutions internationales d'agir de manière plus efficace pour mettre fin à l'impunité et défendre les droits fondamentaux, à commencer par le droit à la vie. Nous voulons également témoigner de notre solidarité avec les travailleurs et le peuple argentins qui souffrent des conséquences, entre autres, de certaines politiques favorisées par le Fonds monétaire international. Une action internationale est indispensable pour résoudre le conflit en Palestine et mettre un terme à la violence dans les territoires occupés et en Israël, action qui doit être fondée sur la reconnaissance des droits du peuple palestinien, établis par les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Il faudrait encore ajouter à cette longue liste différentes situations nationales, où règnent pauvreté, injustice et déni des droits. Le travail qui incombe à l'OIT et à d'autres institutions internationales est énorme. A notre sens, l'action de l'OIT devrait, dans le cadre de ses prochains mandats, se concentrer sur

les aspects suivants: promouvoir le respect effectif des conventions ratifiées, renforcer le rôle de l'OIT au niveau international pour que les questions sociales aient autant de poids que les questions économiques et commerciales, favoriser le maintien et la création des systèmes de protection sociale et promouvoir le dialogue social et la négociation collective, en tant qu'instruments démocratiques les plus efficaces pour régir les processus économiques et les transformations découlant du processus de mondialisation.

Comme l'a dit le comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES), dans la déclaration qu'il a approuvée la semaine dernière, nous voulons exprimer notre préoccupation quant à certains événements survenus en Europe. D'un côté, la montée de l'extrême droite, du racisme et de la xénophobie, qui influence la politique de certains gouvernements, entraînant par exemple une approche des politiques de l'immigration, fondée exclusivement sur des critères de sécurité intérieure. Cette approche semble être celle qui prévaudra lors du prochain sommet du Conseil européen, qui se tiendra prochainement à Séville. Comment peut-on justifier qu'après avoir supprimé de l'ordre du jour les mesures qui favorisent l'intégration des immigrants, les mesures allant dans le sens d'une politique commune européenne, le regroupement familial, le statut de l'immigrant de longue durée, la réglementation commune des flux migratoires, on ne veuille parler aujourd'hui que de la répression policière et de l'immigration clandestine?

D'un autre côté, des entrepreneurs, des gouvernements, comme s'ils agissaient d'un commun accord, prétendent entamer les droits des travailleurs et remettre en question les systèmes de protection sociale changent les normes en matière de négociation collective pour démanteler le syndicalisme au profit de la négociation individuelle.

Au nom de la nécessité d'améliorer la compétitivité de l'économie par la réduction des coûts sociaux, ils ont une interprétation unilatérale du concept de flexibilité et s'attaquent aux fondements du modèle social européen fondé sur des systèmes de protection sociale efficaces et durables, des services publics de qualité, un emploi décent, assorti de droits et guidé par le dialogue social. En imposant ces nouvelles politiques, la première victime c'est le dialogue social. C'est ce que nous rencontrons aujourd'hui, malheureusement en Espagne. Le gouvernement a imposé, le 24 mai, une réforme du travail et du système de protection contre le chômage qui compromet gravement les droits en vigueur. C'est un décret-loi d'une constitutionnalité douteuse où toutes les conditions exigées ne sont pas remplies. Le dialogue social et les compétences légales du Conseil économique et social ont été réduits à néant. C'est un revirement à 180 degrés qui porte atteinte à la philosophie et au contenu des accords passés. Il est significatif que ceci ait été fait alors que le gouvernement espagnol assure la présidence tournante de l'Union européenne. Voilà brièvement les aspects négatifs de ce décret-loi. La prestation par contribution pour le chômage n'est plus un droit subjectif et est financée par les cotisations des travailleurs et des entrepreneurs, et devient une concession administrative qui peut être retirée si le chômeur qui la reçoit n'accepte pas les offres des services d'emploi, aussi précaire et mal payé que soit le travail. En outre, certains groupes sont privés de prestations de chômage, et nous pensons que ceci est éthiquement insoutenable vu que les cotisations sociales sont en train de gé-

nérer, dans le système espagnol, un surplus annuel de 3,6 milliards d'euros et que 43 pour cent des chômeurs espagnols ne perçoivent aucun type de prestations.

Pour faciliter les licenciements et en alléger le coût, certains salaires précédant le licenciement sont annulés et enfin alors que les travailleurs au bénéfice d'un contrat temporaire représentent 32 pour cent de la population active, le gouvernement espagnol généralise le recours au travail temporaire et le subventionne. Ces deux points sont contraires à la philosophie et au contenu d'accords importants entre employeurs et travailleurs.

La Confédération syndicale des commissions ouvrières et l'UGT ont donc lancé un appel à la grève générale le 20 juin prochain, pour s'opposer à la réforme gouvernementale et exiger la reprise du dialogue social. Ces dernières années les deux syndicats ont prouvé leur attachement aux intérêts généraux des travailleurs et du pays plutôt qu'aux intérêts corporatistes, en préconisant la modération salariale et une souplesse négociée pour promouvoir l'emploi. Cette attitude a porté ses fruits, ce que le gouvernement a repris à son compte dans certaines enceintes internationales. Les syndicats espagnols ne sont pas disposés à renoncer aux acquis obtenus grâce au dialogue social.

Nous sommes conscients que cette action ne peut se limiter aux frontières nationales et qu'elle exige des mesures européennes et internationales.

Nous pensons que l'action nationale en faveur des droits sociaux et du travail et en faveur d'un ordre économique et politique plus juste, plus démocratique et plus solidaire, est indispensable. La paix et la sécurité véritables et durables ne seront pas possibles dans un monde fait de politiques antiterroristes et militaristes, surtout si ces politiques violent ou restreignent les droits de l'homme. Seuls la justice sociale, le développement durable et le respect effectif de la démocratie et des droits de l'homme leur permettront de voir le jour.

Original portugais: M. LIMA GODOY (délégué des employeurs, Brésil) — C'est un très grand plaisir pour moi d'être ici et de m'adresser à vous au nom des employeurs du Brésil. Je présente au Président mes félicitations pour son élection et pour la conduite mémorable de ces travaux et je salue également les illustres Vice-présidents et toutes les délégations ici présentes, qui contribuent au succès de cet événement important.

Comme tant d'autres pays en développement qui — il est bon de le rappeler — constituent dans leur ensemble la majeure partie du monde du travail, le Brésil lutte pour construire une société plus juste dans laquelle, par le biais du travail décent, tel que défini par Juan Somavia, tous les citoyens peuvent acquérir une certaine dignité et exercer leur droit légitime au bonheur.

Nous souhaitons souligner la concordance de nos stratégies nationales avec les orientations les plus récentes de l'OIT, telles qu'analysées lors du Forum global sur l'emploi, forum déjà cité par d'autres orateurs et qui s'est tenu en novembre de l'an dernier. A cette occasion, il a été clairement déclaré que l'OIT ne pouvait pas offrir une politique-cadre à tous les gouvernements car on ne peut pas faire fi de la diversité des situations, et il n'existe pas de panacée pour tous les problèmes de l'emploi qui se posent dans le monde. Nous avons besoin de politiques d'emploi adaptées

aux conditions de chaque pays mais fondées sur des règles de recrutement qui comprennent un certain degré de souplesse et un minimum de sécurité indispensable pour les travailleurs; cela n'est pas simple à obtenir lorsqu'il s'agit d'encourager les investissements dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, de promouvoir l'esprit et les activités d'entreprise et, enfin et surtout, de faciliter l'accès à l'emploi par l'acquisition de plus de connaissances théoriques et pratiques. Nous nous réjouissons de constater que ces orientations sont clairement incluses dans la planification stratégique et dans les objectifs opérationnels de l'OIT.

Nous souhaitons également féliciter le Conseil d'administration et toute l'équipe menée par le Directeur général pour les résultats déjà obtenus en ce qui concerne l'application des concepts de responsabilité et l'élaboration stratégique du budget fondée sur les résultats. Nous suggérons également que l'introduction d'un audit extérieur enrichisse encore plus l'évaluation de ces résultats, ce qui constituerait un pas en avant dans le processus de modernisation des méthodes de gestion de l'OIT, qui deviendraient aussi beaucoup plus crédibles.

Pour répondre néanmoins à l'appel du Directeur général, nous attirons l'attention sur la nécessité impérieuse pour l'OIT d'aller au-delà de la promotion dans le monde des conditions de travail mises en œuvre dans les pays développés.

Il est en effet indispensable, pour des raisons de cohérence et d'efficacité, que l'OIT s'efforce également d'exhorter le premier monde, le monde riche, à adopter les politiques macroéconomiques de portée mondiale préconisées par le Forum mondial sur l'emploi, politiques pouvant se traduire par des interventions efficaces visant à obtenir les moyens indispensables au développement: cela implique, outre les principes généraux, le transfert de connaissances scientifiques et technologiques, ainsi que de ressources financières, à l'instar de la stratégie bien connue qui a assuré la viabilité de l'Union européenne. Il faut surtout que les nations riches appliquent des politiques prévoyant l'ouverture de leurs marchés aux produits et aux services des pays en développement. Le caractère spécifique de l'OIT ne l'oblige pas à avoir une vision étroite de la réalité du monde globalisé, comme si l'universalisation du travail décent pouvait se passer de la construction d'un univers intégré du point de vue social et économique sous l'égide de la solidarité humaine.

La mondialisation du travail décent ne pourra se faire que dans le cadre d'un projet mondial comprenant les aspects économiques et sociaux. C'est uniquement de cette façon que l'on pourra parvenir à un développement durable et à la paix dans le monde.

En ce sens, la proposition des employeurs brésiliens encourage l'Organisation internationale du Travail à transmettre aux Nations Unies et aux partenaires sociaux du monde entier, et en particulier à ceux qui tiennent les rênes du savoir et possèdent l'hégémonie économique, le message qu'ils répètent avec tant de ferveur dans le monde du travail, un message qui doit maintenant tenir compte de la menace qui plane sur la survie même de l'humanité: à savoir, si nous voulons un travail décent, nous devons promouvoir un monde décent pour tous.

Original espagnol: M. PRIETO (délégué des employeurs, Mexique) — Monsieur le Président, je vous

félicite de votre élection. Je souhaite aussi formuler mes pleins vœux de succès pour cette session.

La mondialisation et la technologie ont été au cœur du débat dans la majorité des instances internationales mais, dans aucune autre que celle-ci, elles n'ont été débattues dans un esprit de tripartisme.

Le tripartisme est l'origine et l'essence même de cette organisation. Il est la base indéniable de ses succès, mais surtout il est l'occasion du dialogue social et ouvre des perspectives aux partenaires sociaux.

Le Mexique a progressé de manière très significative dans la voie du tripartisme et du dialogue social et, tout particulièrement, a réussi à les intégrer dans la nouvelle culture du travail et dans le dialogue entre les secteurs de production. Dans ce cadre, nous nous efforçons depuis longtemps de tenir compte des diversités, d'harmoniser les points de vue, tout en recherchant toujours le bien-être du pays, la croissance de l'emploi et l'amélioration de la situation économique de tous les Mexicains.

Ceci se fait sur un pied d'égalité, en tenant compte de la diversité des opinions, ce qui a eu des résultats très positifs. Les employeurs participent en permanence à ces rencontres, de manière responsable et créative.

Nous savons que le travail des enfants, l'une des questions abordées à cette séance plénière, a pour point de départ la pauvreté qu'il faut considérer comme un problème social et non comme un problème du travail. Toutefois, il faudrait également considérer d'autres causes de ce phénomène, par exemple les besoins des communautés agricoles, les coutumes régionales et les coutumes de nombreux autochtones qui permettent le travail des enfants, ce travail n'étant pas nécessairement dans ce cas une forme d'exploitation.

Nous appuyons sans réserve les principes contenus dans les conventions les plus importantes de l'Organisation et dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Néanmoins, l'abondance de normes nationales ou internationales ne suffit pas à elle seule à résoudre ce problème. Tous les pays où des mineurs travaillent doivent faire face aux problèmes sociaux et au manque de possibilités d'emploi dans chaque région.

Pour lutter contre ce fléau, il est indispensable de prévoir des initiatives économiques nationales qui garantissent l'instruction des enfants et les orientent vers un emploi dans le secteur formel, une fois qu'ils auront atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi. Ainsi, la fondation mexicaine SELIDER aide les jeunes par la formation et l'orientation professionnelles, et promeut le travail bénévole des jeunes pour répondre aux multiples besoins des communautés moins favorisées.

La pauvreté est l'une des causes les plus importantes du travail des enfants. La richesse doit être répartie équitablement et se fonder sur un travail décent à tous les niveaux.

Autre sujet dont il faut débattre à cette session de la Conférence: le travail décent dans l'économie informelle. Nous constatons avec préoccupation l'accroissement des activités de ce secteur qui ont des effets négatifs tant dans le domaine du travail que pour les entreprises.

Nous déplorons l'essor des emplois dans l'économie informelle car ils sont dépourvus de protection sociale. Par ailleurs, ils échappent aux obligations fiscales et il n'y a pas de contrôle de l'origine des matériaux ou des produits commercialisés dans le secteur

informel, dont les activités sont parfois contraires à la loi.

Tout ceci prive les travailleurs de protection, constitue une concurrence déloyale pour les entrepreneurs et nuit aux pouvoirs publics. Les conditions de production, dans ce secteur, donnent lieu à des irrégularités, favorisant le vol et la contrebande, et ont des conséquences fiscales, sociales et salariales néfastes pour tout le monde.

Par ailleurs, il ne fait aucun doute que c'est dans le cadre informel que se produit la plus grande exploitation des enfants. L'éradication du travail des enfants serait grandement facilitée si l'on venait à bout de cette situation.

Nous estimons qu'il existe de nombreux moyens de lutter contre cette situation. Par exemple, en favorisant l'insertion dans le secteur formel et les micro, petites et moyennes entreprises, lesquelles créent beaucoup d'emplois, en déréglementant de façon ordonnée, en garantissant un accès plus facile au crédit en vue de la création et du développement d'entreprises, et en établissant une législation du travail appropriée.

Ainsi, nous pourrions offrir un travail décent et mieux rémunéré aux adultes et parvenir plus sûrement à l'élimination du travail des enfants.

Il est temps de traduire nos idées et nos paroles en actes pour promouvoir le changement que la plupart d'entre nous souhaitent. Il est temps de créer de meilleures possibilités de travail. Il est temps de lutter sans relâche pour éradiquer la pauvreté, laquelle s'accroît et compromet la dignité et la stabilité de l'homme.

Luttons pour un monde plus uni, et pas seulement plus mondialisé. Luttons pour un monde plus humain, et pas seulement plus technologique.

Original arabe: M. GHOSN (délégué des travailleurs, Liban) — Nous avons bien pris connaissance du rapport général du Directeur général et nous voudrions louer tous les efforts qu'il a déployés pour traiter des questions fondamentales qui nous intéressent. Nous voudrions rendre hommage à la façon dont le rapport a abordé la question du travail des enfants, phénomène de plus en plus grave et notamment dans le cadre de l'économie informelle et qui sape les fondements mêmes des sociétés.

Nous estimons que le premier défi auquel nous faisons face en tant que travailleurs est représenté par les problèmes rencontrés par les enfants du fait du travail précoce. Il s'agit d'une question qui risque de s'aggraver avec le temps. C'est pourquoi il faudrait garantir le droit à l'existence de tous les enfants en leur fournissant la protection médicale, sociale et légale nécessaire. Il est également important de recourir aux technologies de l'information et des communications pour promouvoir l'autoéducation des enfants à moindre coût.

Dans le cadre de la promotion des droits de l'enfant, nous estimons que la théorie de la mondialisation porte atteinte à l'appartenance nationale et aux spécificités du patrimoine national. La mondialisation menace les catégories sociales moyennes et pauvres ainsi que les travailleurs, les paysans et les artisans et constitue un danger pour les intérêts nationaux des Etats et des peuples et leur impose des politiques injustes qui suppriment le rôle social de l'Etat, ce qui ne sert que les intérêts du grand capital et du petit capital local qui lui est allié.

Nous, en tant qu'organisation syndicale et en tant que Confédération des travailleurs au Liban, nous sommes concernés par la lutte contre les effets de la mondialisation dans les politiques économiques suivies où des pressions sont exercées afin que les Etats abandonnent leur rôle social et que le secteur public soit détruit au profit du capital et des monopoles. Ceci est en contradiction avec les règles et les principes sur lesquels s'est fondée l'Organisation internationale du Travail concernant la protection des travailleurs, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays.

Quant à la privatisation, qui est le fruit de la mondialisation, elle a des effets négatifs sur la main-d'œuvre et demeurera une menace pour l'emploi. Vu que les employeurs recourent à des positions plus rigides vis-à-vis des revendications des syndicats considérées comme s'opposant au développement technologique. Les faits montrent que la privatisation a pour but de se passer des forces de production afin de réduire les investissements; les syndicats des travailleurs doivent faire face à ces politiques qui provoquent de nouvelles victimes dans la classe travailleuse et parmi les pauvres.

Pour faire face à ces dangers, notre mouvement syndical insiste sur la complémentarité et la solidarité sociale que doit assurer l'Etat afin de réaliser la sécurité et la stabilité sociales et notamment le développement des prestations de santé et la création de la caisse d'assurance-chômage.

Pour ce qui est de la Palestine occupée et de l'agression directe que subit son peuple de la part des forces israéliennes d'occupation, les villes et les infrastructures ont été détruites, les travailleurs ont perdu leur emploi et le projet d'Etat palestinien a été sapé, menaçant ainsi la stabilité dans la région.

Dans le but d'approfondir les principes de justice auxquels visent tous les peuples du monde, nous appelons l'OIT à assumer son rôle loin de toutes pressions, pour renforcer ces principes et afin que la communauté internationale reconnaisse la nécessité de créer l'Etat palestinien et d'aider son peuple à réaliser son autodétermination et à mettre fin aux visées israéliennes qui ne servent pas la cause de la paix dans la région.

Et enfin, au nom des travailleurs du Liban, nous réaffirmons notre soutien à l'Intifada du peuple palestinien, et nous appelons la communauté internationale à exercer ses pressions sur Israël afin de faire appliquer les résolutions internationales et d'exiger le retrait des territoires arabes occupés de Palestine, du Golan syrien et du Liban.

Encore une fois, je vous remercie et je souhaite tout le succès à cette session et ce pour le bien des travailleurs et des peuples du monde.

Original anglais: M. SEN (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés) — D'emblée, je veux exprimer ma gratitude au Conseil d'administration du BIT pour m'avoir donné cette possibilité de m'adresser à la plénière de la 90^e session de la Conférence internationale du Travail.

Aujourd'hui, les travailleurs du monde traversent une période de difficultés sans précédent. Jamais encore l'emploi des travailleurs et des salariés n'avait été aussi menacé et les travailleurs n'avaient été aussi insécurisés, tant en ce qui concerne leur travail que la sécurité sociale et leurs droits syndicaux.

La Banque mondiale et le FMI imposent des programmes d'ajustement structurel dont on constate, après plus de dix ans d'expérience, qu'ils sont très défavorables aux travailleurs. Notre Union internationale s'occupe avant tout des travailleurs de la fonction publique. Dans les pays en développement comme dans les économies capitalistes avancées, les travailleurs sont devenus les victimes directes de l'économie néolibérale et des programmes d'ajustement structurel. Au fur et à mesure que les réformes imposées par le FMI et la Banque mondiale sont mises en pratique et que les industries du secteur public sont fermées ou privatisées, des milliers de travailleurs et d'employés sont condamnés au chômage. Les banques, l'assurance et tout le secteur financier sont frappés durement par les privatisations insensées décidées par les pays en développement et les pays développés.

Les effectifs de ce secteur fondent rapidement, et comme il n'y a pas de nouveaux emplois, le chômage augmente dramatiquement.

La privatisation d'autres services et entreprises de l'Etat a également lieu dans différents pays. Elle touche les services postaux et les télécommunications, comme les chemins de fer. Nombre de services publics sont privatisés ou tout simplement fermés. La précarisation du personnel, l'accroissement du nombre des travailleurs à domicile, la réduction de l'emploi régulier et permanent sont à l'ordre du jour dans les pays en voie de développement et dans les pays développés.

Les employés du secteur public ont commencé à résister à ces attaques. Les récentes grèves des employés du secteur public et d'autres secteurs du monde ouvrier dans différentes parties du globe témoignent que les travailleurs sont décidés à résister à cette offensive. Ainsi en va-t-il de la grève générale qui a eu lieu en Inde et en Italie le 16 avril 2002.

La situation dans les anciens pays socialistes comme la Russie, les autres pays de la CEI et les pays de l'Europe de l'Est semble la pire. Les privatisations rampantes et la réduction des effectifs, mais aussi le non-paiement des salaires, font leur apparition dans ces pays.

Malheureusement, les gouvernements des différents pays, particulièrement dans le monde en développement, cherchent désespérément à endiguer ces mouvements de plus en plus puissants par des mesures anti-ouvrières draconiennes. Dans certains pays comme la République de Corée, des mesures ont déjà été prises. En Inde, le gouvernement veut revenir sur certains acquis sociaux. Au Pakistan, le régime autoritaire est en train de supprimer toutes les activités syndicales légales, empêchant ainsi les travailleurs de manifester leur mécontentement.

Dans ce contexte, il est regrettable que le rapport du Directeur général de l'OIT pour 2002 se préoccupe si peu des aspects négatifs et nuisibles de la mondialisation. Par ailleurs, la défense par le Directeur général dans son rapport de 2001 d'un consensus sur la mondialisation est une suggestion irréaliste, alors que la mondialisation vise directement la classe ouvrière et les pauvres et joue au profit des EMN et des gouvernements des pays capitalistes avancés. Il n'y a pratiquement aucune place pour le consensus. Au contraire, l'offensive économique sans précédent de la mondialisation capitaliste devrait être interrompue immédiatement, et l'OIT devrait défendre les intérêts des travailleurs contre ces attaques. Malheureuse-

ment, le rapport du Directeur général pour 2002 n'est d'aucun secours pour la classe ouvrière et les employés.

L'Union internationale reconnaît le rôle important joué par l'OIT actuellement et désire renforcer ce rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre des normes internationales du travail, malgré les pressions financières et autres exercées par les puissances économiques dominantes et les forces néolibérales qui cherchent à imposer leur hégémonie.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'absence d'efforts tendant à faire que le groupe des travailleurs du Conseil d'administration soit pleinement représentatif de tous les éléments et de toutes les tendances du mouvement syndical. L'OIT ne suit pas le principe de la rotation appliqué à l'ONU qui permet d'assurer une représentation de toutes les tendances. Il est fort décevant également que les principes appliqués à l'élection des membres gouvernementaux du

Conseil d'administration du BIT ne le soient pas à celles des membres travailleurs.

Même ACTRAV manifeste une discrimination intrinsèque en faveur d'un syndicat international particulier et à l'encontre des autres organisations internationales et régionales. Il faudrait renforcer le consensus dans le fonctionnement de l'OIT et la prise des décisions, avec la participation de tous les segments du mouvement syndical.

Au nom de l'Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés, qui représente 20 millions d'agents publics de différents pays, j'exhorte le Conseil d'administration du BIT et les délégués à la Conférence à prêter toute l'attention voulue aux problèmes soulevés ici, de façon à pouvoir prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation préoccupante.

(La séance est levée à 20 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Cinquième séance:</i>	
Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs: présentation du rapport dont la Conférence prend acte	1
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	1
<i>Orateurs:</i> M. Bang, M. Abbas, M. Mogami, M. Magavaši, M. Al-Namlah, M. Wicks, M ^{me} Al-Jabi, M ^{me} Chao, M. Ngutu, M. Vidovic, M. Biltgen, M ^{me} Rial, M. Sevene, M. Chetwin, M. Saktor, M. Fillon, M. Potter	
Communication du Greffier de la Conférence	14
<i>Sixième séance:</i>	
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: discussion (<i>suite</i>)	15
<i>Orateurs:</i> M. Vaknin, M. Riester, M. Dimovski, M. Okuyan, M. Al Sho'ala, M ^{me} Filatov, M ^{me} Wiklund, M. Nordmann, M. Alonso Tellechea, M ^{me} Kanou, M. Hjort Frederiksen, M. Trogrlic, M. Lublin, M. Hosseini, M. Solari Saavedra, M. Jestin, M. Kansa, M. Sadeq, M. Ylieff, M. Okuda, M. Cortebeeck, M. Tziolas, M ^{me} Blinkeviciute, M. de la Haye, M ^{me} Sasso Mazzufferi, M. Alzawam, M. Kapuya, M. Al-Thani, M. Cirica, M. Dahlan, M. Martínez Molina, M. Abdul-Ghafour, M. Cho, M. Pirlar, M. Bisnauth, M. Kamara, M. Ngon-Baba, M. Jung, M. Kearney, M. Al-Jabouri, M ^{me} Musaeva, M. Doz, M. Lima Godoy, M. Prieto, M. Ghosn, M. Sen	